

شماره ۸۳۲۷
تاریخ ۱۹/۱۲/۷۵
پروت

جمهوری اسلامی ایران
شورای عالی آداب و فنون



محرران

جناب حجت الاسلام جناب آقای محمدی گهراگان
رئیس محترم دفتر نظام رهبری

سلام علیکم

بعد از تحلیف و عطف به برنامه شماره ۱۷۸۴۲ س مورخ ۹/۱۰/۱۰ و اثر به ابلاغ اوامر نظام
منظم جمهوری به ریاست محترم جناب آقای دکتر محمدی گهراگان به استحضار رسانید
حسب ارجاع ریاست محترم جمهوری و رئیس شورای عالی انقلاب فرهنگی موضوع جهت طرح
و بررسی در دستور جلسه ۱۲۸ مورخ ۹/۱۱/۱۶ و ۱۱۹ مورخ ۹/۱۱/۲۰ شورای عالی انقلاب
فرهنگی قرار گرفت و در نتیجه مذاکرات و براترین کتبی در جلسه ۱۱۲ مورخ ۹/۱۲/۱۰ شورای عالی
انقلاب فرهنگی به ریاست محترم رهبری (رئیس و منشی شورای عالی) در این خصوص به عمل
آمده بود. بذکرات و اجازت اخیر نظام منظم رهبری در رابطه با مسائل جهانیان به اطلاع
شورای عالی رسید و با عنایت به مذاکره فائز اساسی جمهوری اسلامی ایران و مسائل فرهنگی و
تأثیرات و سیاستهای عمومی کشور، مذاکره و مذاکرات و اعلام نظر واقع گردید و در راستای
تکمیل و پیشرفتات صحیح و مطلوب در زمینه باسابقه مذکور، و با عنایت توجه خاص به
اوضاع نظام منظم ایشان رهبری جمهوری اسلامی ایران دائر بر آنکه "در این رابطه سیاست
گفاری در سخن پوشده تا همه بجهتند چه گریاید بشود یا نشود" ما حمل مذاکرات و پیشنهادات
پتخ و بر صحت بندی کرده به ریاست محترم جمهوری و رئیس شورای عالی انقلاب فرهنگی من
ماسبه دانستن نتیجه مذاکرات و پیشنهادات مقرر فرمودند برانته به استحضار نظام منظم
رهبری رسانده نموده تا ضمن لزومات لازم به ترتیب که صلاح دهد، اجرا بماند عمل شود.

جمع بندی نتایج مذاکرات و پیشنهادات

الف: جایگاه کلی جهانیان در نظام سلطنت

- ۱- بدون جهت آنان از سلطنت اخراج نمی شوند
- ۲- در دلیل آنان دستور برزانی و با مجازات نمی شوند
- ۳- بزغیر نظام با آنان باید طوری باشد که راه رفتی و بر همه آنان تسدود شود.

ب: جایگاه فرهنگی

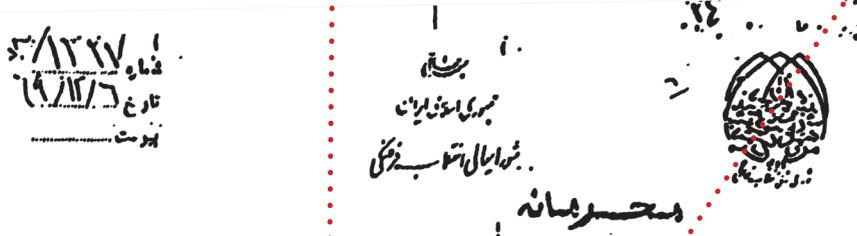
- ۱- در دواقریب چنانچه اظهار کردند به ما میباید نیت نام شوند
- ۲- حتی اقتضای دورنگاری که کادرفوی و ضابطه مسائل عقیدتی دارند کتبت نام شوند

La question bahá'ie revisitée : persécution et résilience en Iran

Note : L'image présentée sur la page de couverture est une reproduction du mémorandum original en persan de 1991 sur la question bahá'íe. L'objectif de ce vaste programme est de bloquer le développement de la communauté iranienne bahá'íe. À ce jour, il reste le document de référence de l'Iran pour sa stratégie de persécution des bahá'ís. Les citations en exergue sont des phrases tirées du mémorandum, qui a été signé par le Guide suprême iranien, Ali Khamenei.

« à propos de la question bahá'íe »

« Empêchez la propagande et les activités religieuses des bahá'ís »



« Ne les embauchez pas dès lors qu'ils s'identifient en tant que bahá'ís »

« Empêchez-les d'occuper des positions d'influence »

سلام علیکم
بعد از دعوت و عطف به نامه شماره ۱۷۸۲ مورخ ۱۰/۱۰/۹۷ دایره ابلاغ اواس مقام
معلم رهبری به ریاست محترم جمهوری در رابطه با ... بهائیان به استناد از سراسر است
حسب فرجام ریاست محترم جمهوری رئیس شورای عالی انقلاب فرهنگی موضوع جهت طرح
و بررسی در دستور جلسه ۱۴۸ مورخ ۱۱/۱۱/۹۷ و ۱۱۹ مورخ ۹/۱۱/۹۷ شورای عالی انقلاب
فرهنگی قرار گرفت و در نهایت مذاکرات وراثتی که در جلسه ۱۱۲ مورخ ۲۰/۵/۹۷ شورای عالی
انقلاب فرهنگی به ریاست مقام معلم رهبری (رئیس و عضو شورای عالی) در این خصوص به
آنها بود، مذاکرات و اواخر اخیر مقام معلم رهبری در رابطه با مسائل بهائیان به استناد
شورای عالی رسید و با عنایت به مفاد قانون اساسی جمهوری اسلامی ایران و مسائل شرعی و
قانونی و سیاستهای عمومی کشور، مورد مذاکره و مذاق و اعلام نظر واقع گردید و در راستای
تعمیر و پیشرفت‌های صحیح و مطلوب در سیر خود با میانجی مذکور و با عطف توجه خاص به
اواس مقام معلم ایشان رهبری جمهوری اسلامی ایران دایره پراکنده " در این رابطه سیاست
گذاری دوستی بشود تا همه بتوانند چه گریه‌ها بشود یا بشود " ما حاصل مذاکرات و پیشنهادات
پس طرح زوجین بندی کرده به ریاست محترم جمهوری (رئیس شورای عالی انقلاب فرهنگی ضمن
ملاحظه داشتن آنچه مذاکرات و پیشنهادات طرف فرمودند مراتب به استحضار مقام معلم
رهبری رسانده شود تا ضمن گزارشات لازم به ترتیب که صلاح دید بهایمانند عمل شود .

جمع بندی نتایج مذاکرات و پیشنهادات

الف: جایگاه کلی بهائیان در نظام مملکتی

- ۱- بدون جهت آنان از مملکت اخراج نمی‌شوند
- ۲- بر دین آنان دستگیر، زندانی و با مجازات نمی‌شوند
- ۳- بهر فرمود نظام با آنان باید دینی باشد که راه گری و توسعه آنان مسدود نشود .

ب: جایگاه فرهنگی

- ۱- در مدارس چنانچه اظهار نکرند بهائیانند ثبت نام شوند
- ۲- حتی التذوق در مدارس که کادر فنی و منطبق بر مسائل عقیدتی دارند ثبت نام شوند

« Ils doivent être exclus de l'université »

« Leur progrès et leur développement sont bloqués »

La question bahá'íe revisitée : persécution et résilience en Iran

Un rapport de la Communauté internationale bahá'íe octobre 2017

La question bahá'íe revisitée : persécution et résilience en Iran. Un rapport de la Communauté internationale bahá'íe
Octobre 2017

Communauté internationale bahá'íe
Nations Unies Bureau 866 United Nations Plaza
Suite 120
New York, NY, USA 10017

www.bic.org
www.bic.org/Bahai-Question-Revisited

© Communauté internationale bahá'íe
Copyright Communauté internationale bahá'íe pour toutes les photos sauf mention contraire.
Tous droits réservés.

Sommaire

Résumé exécutif	1
Les fausses allégations de l'Iran	4
Une discrimination systématique	7
Arrestations et détentions	15
La répression économique	23
L'exclusion du système éducatif	31
Des actes de violence	37
L'incitation à la haine	49
Les origines de la persécution	61
Les réponses aux persécutions	71
La résilience communautaire	79
Conclusion	85
Annexes	89
Ressources en ligne	125

Résumé exécutif : Le gouvernement iranien change de stratégie pour persécuter les bahá'ís

La répression systématique des bahá'ís depuis près de quatre décennies se poursuit avec une sophistication renforcée.

Depuis 1979, le gouvernement iranien poursuit officiellement une politique de discrimination et de persécution des citoyens bahá'ís. Cette oppression a suscité la condamnation de la communauté internationale, des défenseurs des droits de l'homme ainsi que, de plus en plus, de simples citoyens en Iran. En réaction à cette évolution, le gouvernement a changé de stratégie, laissant de côté arrestations et détentions pour privilégier des formes moins flagrantes de persécution, comme la discrimination dans les domaines économique, éducatif et culturel, poursuivant de façon moins ouverte son projet de destruction de la communauté bahá'íe en tant qu'entité viable.

Le gouvernement iranien reçoit des pressions de toutes parts pour mettre fin à la persécution systématique qu'il inflige aux bahá'ís depuis des décennies. La communauté internationale n'a cessé d'exprimer sa préoccupation, aux Nations Unies et ailleurs. Les intellectuels iraniens et les militants qui œuvrent à l'intérieur et à l'extérieur du pays sont de plus en plus nombreux à demander le respect des « droits bahá'ís ». Quant aux simples citoyens, eux aussi sont de plus en plus nombreux à soutenir leurs amis et voisins bahá'ís, que ce soit en tant que clients de leurs entreprises ou lorsqu'ils protestent quand un bahá'í est exclu d'une école.

Face à cette évolution, le gouvernement a modifié sa stratégie d'oppression : il évite désormais de procéder à des arrestations et des emprisonnements et privilégie des mesures plus faciles à masquer, notamment dans les domaines économique et éducatif.

La mobilisation du gouvernement sur tout le territoire pour étouffer la plus grande minorité religieuse non-musulmane en Iran et la détruire en tant que communauté homogène continue donc sans relâche. Sa campagne médiatique de propagande anti-bahá'íe s'est intensifiée, visiblement pour décourager l'opinion publique iranienne de manifester sa tolérance à l'égard de la foi bahá'íe. Et, tout en cherchant à dissimuler de multiples façons la répression qu'il poursuit sur les terrains économique et éducatif, il continue d'empêcher les bahá'ís de gagner leur vie ou d'aller à l'université.

Pendant ce temps, dans les enceintes internationales comme les Nations Unies, le gouvernement affirme que les bahá'ís jouissent de tous les droits liés à la citoyenneté, qu'ils sont libres de s'inscrire à l'université et même qu'ils ont un niveau de vie « aisé ».

Les différentes phases de persécution

Au cours des dix premières années d'existence de la République islamique d'Iran, plus de 200 bahá'ís – essentiellement des personnes qui exerçaient des responsabilités au sein de la communauté – ont été tués ou exécutés. Des centaines d'autres ont été torturés ou emprisonnés. Les institutions officielles bahá'ies ont été interdites. Des dizaines de milliers de bahá'ís ont perdu leur emploi, leur droit d'accès à l'éducation ainsi que d'autres droits, uniquement en raison de leur conviction religieuse.

Au cours de la deuxième décennie, la stratégie anti-bahá'ie du gouvernement s'est concentrée sur la discrimination dans les domaines social, économique et éducatif, clairement pour réduire les critiques internationales. L'objectif était désormais de « bloquer le progrès et le développement » de la communauté bahá'ie iranienne, selon les termes d'un mémorandum secret signé en 1991 par le Guide suprême iranien et qui définit de façon inquiétante la stratégie à suivre sur la « question bahá'ie ». Or cette stratégie a bien été mise en œuvre, loin des projecteurs, alors que dans le même temps, le président Mohammad Khatami montrait au monde un visage modéré.

Au cours de la troisième décennie, en particulier après l'élection du Président Mahmoud Ahmadinejad en 2005, le harcèlement des bahá'ís s'est intensifié, avec des arrestations fréquentes suivies d'un plus grand nombre d'emprisonnements, l'identification et la surveillance des bahá'ís, et l'augmentation des perquisitions et des mesures de harcèlement au niveau local.

Le gouvernement a aussi clairement indiqué que les personnes qui agresseraient des bahá'ís ne se-

raient pas poursuivies, ce qui a entraîné une nette augmentation des actes de violence à l'égard des bahá'ís et de leurs biens.

Caractérisée par sa constance et par la volonté de dissimulation de ses instigateurs, la persécution des bahá'ís iraniens est désormais dans sa quatrième décennie. Elle se poursuit malgré les promesses du nouveau président, Hassan Rohani, de mettre fin à la discrimination religieuse. Les bahá'ís continuent d'être régulièrement arrêtés, détenus et emprisonnés. Les jeunes bahá'ís continuent de se voir refuser l'accès à l'enseignement supérieur par divers stratagèmes. Les petits magasins et entreprises, qui restent l'une des rares sources de revenu pour les bahá'ís et leurs familles, sont ciblées par des mesures économiques discriminatoires.

En 2005, le Président Ahmadinejad a intensifié la répression. Depuis cette année, on a compté plus de 1,000 arrestations. Le nombre de bahá'ís emprisonnés n'est jamais tombé en dessous de 50 depuis 2010. Depuis 2005, au moins 325 bahá'ís ont été exclus de l'université et ils ont été des milliers empêchés de s'y inscrire par des stratagèmes divers. On a recensé plus de 1,170 cas de discrimination économique¹.

L'oppression continue aussi sous d'autres formes, qu'il s'agisse des fortes restrictions faites à la liberté de se réunir et de pratiquer la religion, ou que la diffusion à large échelle de propagande anti-bahá'ie dans les médias gouvernementaux. De même, des centaines d'actes de violence contre des bahá'ís ou contre leurs biens, y compris contre des cimetières, ne font l'objet d'aucune poursuite ni condamnation, laissant aux agresseurs un sentiment d'impunité.

Un haut responsable onusien a récemment affirmé que les persécutions infligées aux bahá'ís

¹Comme toutes les statistiques présentées dans ce rapport, ces chiffres représentent des minimales. En raison des restrictions faites à la circulation de l'information et des réticences des bahá'ís iraniens de se plaindre ou d'attirer l'attention, il est certain que le nombre de cas de persécution dépasse largement ceux qui ont été portés à l'attention de la Communauté internationale bahá'ie.

par le gouvernement couvraient « tous les domaines de l'activité de l'État, le droit de la famille, le système scolaire, la formation et la sécurité ». En d'autres termes, l'oppression frappe les bahá'ís iraniens depuis le berceau jusqu'au cimetière.

Depuis l'entrée en fonction du Président Rohani en 2013, au moins 151 bahá'ís ont été arrêtés, au moins 388 cas de persécution économique ont été recensés, allant des menaces et intimidations à la fermeture totale de magasins. Au moins 28 bahá'ís ont été exclus de l'université tandis que des milliers d'entre eux ont été empêchés de s'inscrire. Plus de 20 000 articles de propagande anti-bahá'íe ont été diffusés dans les médias iraniens.

Au fil des ans, de nombreux documents ont été révélés qui établissent clairement que ces faits reflètent une politique gouvernementale officielle, dont l'objectif est la destruction systématique de la communauté iranienne bahá'íe en tant qu'entité viable au sein de la société iranienne. Ces documents prouvent en outre que cette politique est décidée au plus haut niveau de l'État.

Malgré cela, des Iraniens de tous les secteurs de la société – religieux, journalistes, avocats, défenseurs des droits de l'homme et simples citoyens – se sont associés à la quête de liberté religieuse des bahá'ís. Certains Iraniens ont même fait le choix de travailler aux côtés de bahá'ís dans le cadre de leurs activités communautaires.

Bien qu'ils soient persécutés, les bahá'ís d'Iran refusent de se laisser entraîner dans une idéologie de la victimisation. Au contraire, ils ont fait preuve de capacités étonnantes de résilience. Plutôt que de plier face à l'oppression, les bahá'ís sont courageusement allés présenter aux auteurs des persécutions eux-mêmes des arguments juridiques fondés sur la législation et la constitution iraniennes.

Malgré les pressions et les difficultés qu'ils subissent au quotidien, bien que le gouvernement

les pousse à fuir leur pays, de nombreux bahá'ís ont choisi de rester. Ils sont convaincus qu'ils ont la responsabilité de contribuer au progrès et aux avancées de leur pays. Cet idéal, ils le mettent en œuvre par des actions à petite échelle, comme la réalisation de programmes d'alphabétisation, souvent en coopération avec d'autres citoyens.

Ces dernières années, les responsables iraniens ont déclaré que leur pays était prêt à ouvrir un nouveau chapitre de ses relations avec le reste du

Il faudrait que la communauté internationale puisse voir des signes

monde. Il faudrait que la communauté internationale puisse voir les signes concrets de cette volonté de changement. Ce serait le cas, par exemple, si le Président Rohani annonçait au monde l'abrogation du mémorandum de 1991 sur la question bahá'íe et s'il appelait à cesser toute incitation à la haine contre les bahá'ís. Ce serait le cas aussi si les diplomates iraniens répondaient concrètement quand on les interroge sur les discriminations dont leurs concitoyens bahá'ís sont victimes plutôt que de nier le phénomène ou de refuser d'en discuter.

Les bahá'ís ne représentent en aucun cas une menace pour le gouvernement puisque leurs enseignements les obligent à renoncer à la violence et à tout engagement politique partisan. En observant la façon dont le gouvernement se comporte à l'égard des bahá'ís, on peut mesurer si l'engagement de l'Iran en faveur des droits de l'homme, de la tolérance et de la modération est réel ou pas.

²Heiner Bielefeldt, Rapporteur spécial de l'ONU sur la liberté de religion et de conviction, 6 mars 2013. www.news.bahai.org/story/945

Les fausses allégations de l'Iran

Dans des réunions internationales, les responsables iraniens affirment que les bahá'ís jouissent de « tous les droits attachés à la citoyenneté ». C'est faux.

Aux Nations Unies et dans les autres enceintes internationales, les représentants du gouvernement iranien soutiennent que les bahá'ís ne font pas l'objet de discrimination en Iran. Ils affirment que les bahá'ís sont libres d'aller à l'université. Ils assurent que les bahá'ís ne sont pas persécutés sur le plan économique et que beaucoup d'entre eux vivent aisément. Et si certains sont en prison, d'après les responsables iraniens, ce n'est pas pour leurs convictions religieuses, mais c'est parce qu'ils ont commis des crimes d'espionnage ou mené des actions contre le régime.

D'une façon générale, voici les positions des responsables iraniens – illustrées ici par les déclarations de Mohammad Javad Larijani, Secrétaire du Haut Conseil iranien pour les droits de l'homme – et voici la réalité des faits vécus par les bahá'ís.

LES AFFIRMATIONS OFFICIELLES

- Les bahá'ís ne font l'objet d'aucune discrimination officielle. Au contraire, les responsables iraniens soutiennent que les bahá'ís jouissent des mêmes droits que les autres Iraniens.
« Vous savez que les bahá'ís sont une minorité en Iran et qu'ils sont traités conformément à ce que nous appelons le contrat social. En vertu de ce contrat social, ils jouissent de tous les privilèges au même titre que tous les citoyens iraniens » – Mohammad Javad Larijani, discours au Conseil des droits de l'homme de l'ONU, 31 octobre 2014

LA RÉALITÉ

- Les bahá'ís sont privés de tous les droits attachés à la citoyenneté. Ils ne sont pas protégés par la Constitution et font l'objet, de la part du gouvernement, d'une politique discriminatoire bien documentée.

- Si les bahá'ís sont arrêtés ou emprisonnés, c'est pour des raisons politiques ou autres et non en raison de leurs convictions religieuses légitimes.
«Aucun citoyen iranien n'a été arrêté ou emprisonné en raison de son appartenance à la communauté bahá'íe. La Justice iranienne traite les bahá'ís qui ont enfreint la loi comme tout autre citoyen» – Dr. Larijani, cité par l'agence de presse des étudiants iraniens le 15 mai 2011.
- Les bahá'ís ne font l'objet d'aucune discrimination dans la poursuite de leurs activités économiques et, d'ailleurs, ils vivent dans l'aisance et la prospérité.
«Les bahá'ís sont des gens économiquement très prospères en Iran. Ils ont de grandes entreprises. Et beaucoup d'affaires florissantes» – Dr. Larijani, interview télévisé, 6 mars 2016.
- L'Iran reconnaît ses obligations de garantir l'éducation de tous ses citoyens et les bahá'ís sont libres d'aller à l'université.
«Ils ont des professeurs à l'université. Ils ont des étudiants à l'université. Ils bénéficient donc bien de toutes les possibilités et de tous les privilèges» – Dr. Larijani, 31 octobre 2014.
- L'Iran condamne l'intolérance religieuse sous toutes ses formes et les bahá'ís sont libres de pratiquer leur religion.
«Ils n'ont pas le droit de faire du prosélytisme auprès des non-bahá'ís. C'est interdit par la loi. Mais ils peuvent prêcher entre eux. Ils tiennent leurs propres réunions, dans leurs lieux de culte» – Dr. Larijani, 6 mars 2016.
- Les bahá'ís ont joué un rôle pernicieux et destructeur au cours de l'histoire de l'Iran, ils ont soutenu le colonialisme, le sionisme, et d'autres mouvements considérés comme opposés au régime.
"Bahaism is not a religion in Iran but a diversionary sect and that based on Iran's law, publicity in favor of Bahaism is a crime, but Bahá'ís enjoy complete freedom in their personal issues and nobody opposes them." – Dr. Larijani, 15 May 2011.
- Les bahá'ís ne participent à aucune activité partisane et les accusations dont ils font l'objet sont presque toujours liées à leur identité religieuse.
- Les bahá'ís sont exclus de nombreux secteurs de l'économie, y compris des postes de fonctionnaire. Ils sont continuellement harcelés par les inspecteurs du travail, même dans les plus petits magasins.
- Les bahá'ís sont empêchés d'accéder à l'enseignement supérieur par divers stratagèmes bureaucratiques et, lorsqu'ils y parviennent, ils en sont exclus dès lors qu'ils se présentent comme des bahá'ís.
- Le gouvernement sponsorise et soutient la propagande anti-bahá'íe dans les médias, en violation du droit international.
- La foi bahá'íe est née en Iran en 1844 comme un mouvement religieux nouveau et indépendant. Dans ses enseignements, elle prône la non violence, la recherche de solutions pacifiques à tous les types de conflit et elle appelle ses adeptes à encourager l'amélioration de la société quel que soit leur lieu de résidence.

Dans les chapitres qui suivent, ce rapport examine tour à tour ces différentes affirmations pour montrer à quel point elles sont aussi fausses que fallacieuses.

CHIFFRES

Aperçu statistique

Depuis 2005, au moins :

1'000

bahá'ís ont été arrêtés.

275

bahá'ís ont purgé une peine de prison.

+1'000

bahá'ís n'ont pas eu accès à l'enseignement supérieur. Les obstacles prennent – diverses formes, comme le fait d'informer l'étudiant que son fichier informatique on est « incomplet », ou tout simplement de prononcer l'expulsion de ceux qui ont réussi à s'inscrire.

1'170

Cas de neutralisation économique ont touché des bahá'ís. Il s'agit de fermetures de magasins, de licenciements, de retraits de licences professionnelles et de destructions d'entreprises

80

Actes de violence ont été perpétrés contre des entreprises ou des biens appartenant à des bahá'ís, y compris des cimetières. Il peut s'agir d'incendies criminels ou d'actes de vandalisme. properties, including cemeteries. These range from arson to vandalism.

26'000

Articles de propagande anti-bahá'íe ont été diffusés dans les médias gouvernementaux en Iran.



جمهوری اسلامی ایران
شورای عالی آداب و ادبیات

استحضار

جناب آقایان
رئاست محترم دفتر مقام معظم رهبری

سلام علیکم

مبدل جناب، عطف به نامه شماره ۱۷۲۸۰ س مورخ ۱۳۹۰/۱۰/۰۶ و اثر به ابلاغ اوامر مقام معظم رهبری به ریاست محترم جمهوری در تاریخ ۱۳۹۰/۱۰/۰۶ به اینجانب به استحضار می‌رساند. حسب ارجاع ریاست محترم جمهوری رئیس شورای عالی انقلاب فرهنگی موضوع جهت طرح و بررسی در دستور جلسه ۱۲۸ مورخ ۱۳۹۰/۱۱/۱۱ و ۱۱۹ مورخ ۱۳۹۰/۱۱/۲۰ شورای عالی انقلاب فرهنگی قرار گرفت و در نتیجه مذاکرات وراثتیه گذر جلسه ۱۲۲ مورخ ۱۳۹۰/۱۲/۰۴ شورای عالی انقلاب فرهنگی به ریاست مقام معظم رهبری (رئیس و مستر شورای عالی) در این خصوص به عمل آمده بود. مذاکرات و ابیان اخیر مقام معظم رهبری در رابطه با مسائل بهائیان به استحضار می‌رساند. شورای عالی و سیدو با عنایت به نظام قانون اساسی جمهوری اسلامی ایران و مسائل شرعی و قانونی و سیاستهای عمومی کشور مورد مذاکره و مذاقه و اعلام نظر واقع گردید و در راستای تکمیل و پیشنهادیه‌هاست صحیح و مقبول در سربورد با مینال مذکور و با عطف توجه خاص به اوامر مقام معظم رهبران رهبری جمهوری اسلامی ایران دائر بر آنکه "در این رابطه سیاست گذاری در دسترس نشود تا همه بکنند چه گریه‌ها به پیشرو باشد" حاصل مذاکرات و پیشنهادات مطرح زبر چرخ بندی گردید. ریاست محترم جمهوری و رئیس شورای عالی انقلاب فرهنگی ضمن مناسب دانستن نتیجه مذاکرات و پیشنهادات مطرح فرمودند مراتب به استحضار مقام معظم رهبری رسانده شود تا ضمن اتخاذ اقدامات لازم به ترتیب که صلاح دید بهایرمانند عمل شود.

جمع بندی نتایج مذاکرات و پیشنهادات

الف: جایگاه کلی بهائیان در مقام سلطنتی

- ۱- به یون جهت آنان از سلطنت اخراج نمی‌شوند
- ۲- بن دلیل آنان دستگیر و زندانی و با مجازات نمی‌شوند
- ۳- بر ضرورت نظام با آنان باید طری باشد که راه ترقی و توسعه آنان سدود شود.

ب: جایگاه فرهنگی

- ۱- در مدارس و مراکز آموزشی و فرهنگی بهائیانند ثبت نام شوند
- ۲- حق انتظاری در مدارس که کادر فنی و فنی بر مسائل عقیدتی دارند ثبت نام شوند

« Sur la question bahá'íe »

UNE DISCRIMINATION SYSTÉMATIQUE

Dans le pays où leur foi est née, les bahá'ís n'ont pas de droits en tant que citoyens

Les bahá'ís font systématiquement l'objet de discriminations tout au long de leur vie en Iran, du fait de la politique du pays à leur égard et de sa mise en œuvre sur le terrain.

Les responsables gouvernementaux iraniens soutiennent que les bahá'ís iraniens jouissent de tous les droits attachés à la citoyenneté. Cette affirmation est démentie non seulement par le nombre de bahá'ís qui ont été arrêtés, emprisonnés, agressés, expulsés ou empêchés de s'inscrire à l'université, victimes de discrimination économique, mais également par des documents officiels qui montrent une politique nationale conçue pour entraver de façon systématique le développement de la communauté bahá'íe.

Au fil des ans, l'ONU et des associations de défense de droits de l'homme ont publié plusieurs documents confidentiels qui présentent la politique de répression que l'Iran met en œuvre à l'égard des bahá'ís.

Le principal d'entre eux est un mémorandum rédigé à haut niveau et qui porte spécifiquement sur « la question bahá'íe », comme l'indique le titre du document lui-même de façon inquiétante.

Rédigé par le Conseil culturel révolutionnaire suprême d'Iran et signé par le Guide suprême, Ali Khamenei, le mémorandum institue une politique destinée à promouvoir l'éradication progressive de la communauté bahá'íe en tant que composante viable de la société iranienne.

« Le gouvernement doit agir avec les [Bahá'ís] de telle façon que leur progrès et leur développement soient bloqués », indique le document obtenu et publié par l'ONU en 1993.

Il énonce par ailleurs une série de mesures restrictives applicables aux aspects éducatifs, économiques et culturels de la vie des bahá'ís.

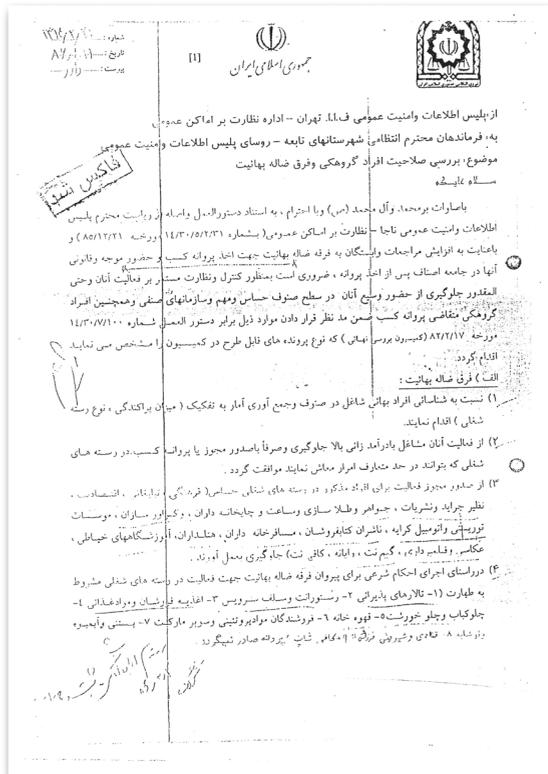
Entre autres, il affirme que les élèves doivent être exclus des écoles dès lors qu'ils s'identifient en tant que bahá'ís. Il ajoute que les enfants bahá'ís doivent être inscrits dans des écoles qui prônent « une idéologie forte et imposante », apparemment pour détruire leur identité. Il précise aussi que les personnes qui s'identifient comme des bahá'ís doivent se voir refuser tout emploi.

Ce document pose aussi les bases de la campagne de propagande qui perdure aujourd'hui et qui engage le gouvernement à instituer une « section indépendante » au sein des services étatiques de propagande pour « contrer » les activités religieuses des baha'is. [Voir Annexe page 92 pour le texte complet]

Un texte toujours en vigueur

Le mémo de 1991 n'a jamais été abrogé. Et le fait que d'autres documents plus récents y fassent référence montre bien qu'il est toujours en vigueur. Parmi ces documents, on peut citer :

- Une lettre envoyée en 2006 par le Ministère des sciences, de la recherche et de la technologie à 81 universités iraniennes leur enjoignant d'expulser tout étudiant identifié comme baha'ï, indique expressément que cette instruction est prononcée « conformément » au mémorandum de 1991. [Voir Annexe page 98]
- Une lettre du Bureau de supervision des lieux publics adressée le 9 avril 2007 à tous les commandants de police du pays reprend les termes du mémorandum de 1991 pour interdire aux baha'is l'exercice de plusieurs professions. Elle précise que « les activités à haut revenu doivent cesser et seuls les permis de travail permettant un mode de vie ordinaire peuvent être délivrés ». [Voir Annexe page 101]



Original en persan d'une lettre du 9 avril 2007 aux commandants de police de la région de Téhéran les appelant à appliquer des restrictions strictes aux activités économiques des baha'is.



Un groupe de bahá'ís issus de plusieurs régions d'Iran, qui ont été arrêtés puis jugés en tant que groupe à Yazd en 2012.

Identification et surveillance

Une autre tactique inquiétante du gouvernement consiste à engager la police et d'autres institutions à identifier et surveiller étroitement les bahá'ís. Cette façon d'identifier et de classer des groupes minoritaires est une étape préalable bien connue au génocide.

C'est pourquoi la lettre confidentielle de l'état-major de l'armée iranienne datée du 29 octobre 2005 et révélée en 2006 a soulevé beaucoup d'inquiétudes au sein de la communauté des défenseurs des droits de l'homme. Cette lettre appelle diverses agences de renseignement, des institutions policières ainsi que les gardiens de la révolution à « identifier les adeptes de la foi bahá'ie et à surveiller leurs activités ».

Asma Jahangir, à l'époque Rapporteuse spéciale de l'ONU sur la liberté de religion ou de conviction, a été la première à faire connaître cette lettre. Elle a exprimé sa préoccupation en ces termes dans un communiqué de presse de mars 2006 :

“La Rapporteuse spécial exprime son inquiétude face à l'initiative consistant à surveiller les activités de personnes pour la seule raison qu'elles adhèrent à une religion différente de la religion officielle,” affirme Mme Jahangir. « Elle considère qu'une telle surveillance constitue une forme inadmissible et inacceptable d'ingérence dans l'exercice des droits des membres des minorités religieuses. Elle est également préoccupée par le fait que les informations obtenues par le biais de cette surveillance seront utilisées pour renforcer la persécution et la discrimination dont les membres de la foi bahá'ie sont victimes, en violation des normes internationales », dit Mme Jahangir. [Voir le texte de la lettre p. 96]

D'autres documents appellent à l'identification et la surveillance. La lettre du 9 avril 2007 citée plus haut souligne clairement l'importance « de la surveillance et du contrôle » des activités des bahá'ís.

En 2016, à Ispahan, un bahá'í est allé au bureau municipal de l'état-civil pour obtenir son extrait de casier judiciaire. Il mentionnait son incarcération dans les années 80. Le document, daté du 29 mai 2016, indiquait simplement une condamnation pour « bahaïsme ».

Discrimination exercée par les autorités locales et provinciales

La politique nationale de discrimination officielle à l'égard des bahá'ís transparaît aussi dans des documents relatifs à l'administration provinciale et locale.

Par exemple, une lettre du 15 mars 2009 adressée par le Bureau de surveillance des lieux publics de la province de Kerman aux commandants de police de Rafsanjan leur donne pour instruction de restreindre les achats immobiliers des bahá'ís : « Afin d'empêcher la présence massive des adeptes de la secte perverse bahá'íe dans les échanges commerciaux et les organisations, et pour empêcher leurs activités commerciales génératrices de hauts revenus, ils ne doivent être autorisés qu'à avoir un revenu suffisant pour survivre », dit cette lettre. « Les responsables syndicaux et les organisations commerciales concernées doivent être suffisamment informées pour les empêcher d'acheter des terrains et des biens immobiliers à proximité les uns des autres dans une même localité ». [Voir page 103]

Discrimination exercée par les tribunaux

Ce sont les décisions de justice qui reflètent le mieux la politique officielle de discrimination à l'égard des bahá'ís. Tant dans les affaires pénales que civiles, les juges ou les procureurs n'ont souvent qu'à indiquer que le défendeur ou le requérant est bahá'í pour que cet élément soit retenu contre lui. Voici quelques exemples :

- Une décision rendue le 23 juin 2011 à Laljin acquitte un musulman poursuivi pour usure parce que le requérant est bahá'í. Le juge statue en ces termes : « il ressort de sources islamiques faisant autorité ainsi que des fatwas authentiques prononcées par Sa Sainteté l'Ayatollah Khamenei que l'usure ne porte pas à conséquence lorsqu'elle vise des membres de la secte perverse ». [Voir page 107]
- Une lettre du 7 août 2011 du Bureau du procureur d'Arak à la compagnie d'assurance iranienne affirme qu'il est illégal de signer un contrat avec des bahá'ís. « D'après les informations reçues, vous avez signé un contrat avec [le nom n'est pas divulgué] en lien avec ses activités commerciales dans le secteur de l'optique. Il s'agit d'un membre actif de la secte perverse du bahaïsme. Attendu que la loi interdit la signature de contrats avec des individus appartenant à la secte perverse... ». [Voir page 109]

La discrimination des bahá'ís est ancrée dans la constitution iranienne

L'article 4 de la Constitution iranienne dispose clairement que « les lois et autres règlements en matières civile, pénale, financière, économique, administrative, culturelle, militaire, politique et autres, doivent être fondées sur des critères islamiques ».

L'article 19 dispose que « [t]ous les peuples d'Iran, quel que soit le groupe ethnique ou la tribu à laquelle ils appartiennent, jouissent de droits égaux : il ne peut exister aucun privilège fondé sur la couleur, la race, la langue ou aucun autre fondement ».

Mais l'absence frappante de toute référence à la religion ouvre la porte à la discrimination basée sur la conviction religieuse.

Par exemple, l'article 13 octroie une certaine protection aux chrétiens, aux juifs et aux zoroastriens. Plus précisément, il dispose que « les zoroastriens, les juifs et les chrétiens iraniens sont les seules minorités religieuses reconnues ».

Mais la foi bahá'íe – qui est partagée par la plus grande minorité religieuse non-musulmane et qui est née en Iran

– est entièrement exclue de cette protection constitutionnelle.

Comme l'a noté récemment Shahin Milani dans un article publié dans le *Journal of International Affairs* de l'Université de Columbia, il en résulte une « discrimination religieuse institutionnalisée » à l'encontre des bahá'ís¹

¹ Shahin Milani, Situation of the Baha'i Minority in Iran and the Existing Legal Framework", *Journal of International Affairs*, Volume 69, n°2 Spring/Summer 2016.

« Le cadre légal et jurisprudentiel dans lequel s'inscrivent les violations des droits de la communauté bahá'íe doit être directement relié au but que poursuit le pays, à savoir le maintien d'une identité nationale fondée sur une république islamique », écrit M. Milani, analyste juridique au Centre de documentation sur les droits de l'homme en Iran. « La Constitution iranienne et d'autres lois institutionnalisent la discrimination religieuse. Des fatwas prononcées par le Guide suprême iranien et par d'autres hauts responsables religieux renforcent encore davantage le système sur lequel repose la marginalisation des bahá'ís. Religious edicts by Iran's Supreme Leader and other senior clerics further reinforce a systemic basis for the marginalization of the Bahá'ís. »

La foi bahá'íe – partagée par la plus grande minorité religieuse et née en Iran – est entièrement exclue de la protection constitutionnelle.



Une vidéo produite par ImpactIran en 2016 et largement diffusée sur les réseaux sociaux a mis en évidence la discrimination officielle à l'égard des bahá'ís iraniens. Elle montre comment les bahá'ís sont constamment agressés dans les médias.

Déclarations récentes d'experts et de représentants de l'ONU sur le traitement des bahá'ís en Iran

« Les agressions verbales dirigées contre un groupe tel que les bahá'ís, qui est déjà vulnérable, sont extrêmement troublantes non seulement parce qu'elles constituent une violation des obligations internationales de l'Iran, mais aussi parce qu'elles constituent une discrimination à l'égard des citoyens de ce pays et qu'elles encouragent la discrimination et d'éventuels actes de violence à l'encontre de ce groupe ». – **Ahmed Shaheed, Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Iran, 8 juin 2016, communiqué de presse.**

« Le Rapporteur spécial est profondément préoccupé par la discrimination, le harcèlement et le ciblage systématiques et persistants dont les adeptes de la foi bahaïe sont victimes dans le pays. Outre les rapports faisant état d'arrestations et de détentions arbitraires de Bahaïs et de poursuites judiciaires abusives à leur endroit, le Rapporteur spécial continue de recevoir des informations inquiétantes selon lesquelles les autorités continueraient d'appliquer une directive du Conseil suprême de la révolution culturelle datant de 1991 qui priverait les Bahaïs de leur droit au travail, des restrictions seraient imposées sur le type d'entreprises que les Bahaïs peuvent posséder et les professions qu'ils peuvent exercer, des entreprises appartenant à des Bahaïs seraient fermées, des pressions seraient exercées sur les employeurs pour qu'ils licencient leurs salariés bahaïs et les entreprises et les biens de Bahaïs seraient confisqués » – **Ahmed Shaheed, Rapporteur spécial sur les droits de l'homme en Iran, 10 mars 2016 rapport au Conseil des droits de l'homme.**

« La Constitution de la République islamique d'Iran reconnaît le statut de minorités religieuses protégées aux chrétiens, aux juifs et aux zoroastriens, ainsi que leur liberté de célébrer leurs cérémonies et rites religieux et de dispenser un enseignement religieux selon les principes de leur foi. Ce statut n'est pas



Ahmed Shaheed, Rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme en Iran, briefing à la presse le 27 octobre 2014. (Photo ONU)

reconnu à d'autres groupes religieux, comme la communauté bahaïe, qui se trouve ainsi exposée à la discrimination, au harcèlement judiciaire et à la persécution ». – **Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon, 3 mars 2016, rapport au Conseil des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en Iran.**

« Les Bahaïs ont été victimes de persécutions et d'actes de violence. Les autorités doivent les protéger contre toute nouvelle discrimination et stigmatisation ». « Il faut que des mesures soient prises pour protéger et maintenir l'héritage culturel des minorités religieuses, y compris les cimetières et autres lieux porteurs d'une dimension religieuse ». – **Mme Rita Izsák-Ndiaye, Rapporteuse spéciale sur les questions relatives aux minorités, communiqué de presse, 4 septembre 2014**

« Il s'agit réellement de l'un des cas les plus flagrants de persécution d'État », qui couvre « tous les domaines de l'activité de l'État, du droit de la famille au système scolaire, l'éducation et la sécurité ». – **Heiner Bielefeldt, Rapporteur spécial de l'ONU sur la liberté de religion ou de conviction, 6 mars 2013**

« Le gouvernement iranien poursuit une politique de persécution systématique, dans le but de détruire cette religion même sur le plan mondial. Il s'agit d'une politique très claire, bien construite, d'hostilité extrême ». C'est l'une des manifestations les plus « extrêmes d'intolérance religieuse et de persécution » dans le monde d'aujourd'hui ». – **Heiner Bielefeldt, 21 octobre 2011, lors d'une conférence de presse.**

« Ils sont même moins propres que les chiens »

Les responsables religieux iraniens ont prononcé plusieurs décrets religieux (fatwas) affirmant que les bahá'ís étaient « déviants », « égarés » ou « impurs » et que les gens ordinaires de la société iranienne devraient les tenir à distance. Ces décrets ont été émis au plus haut niveau, y compris par le Guide suprême l'Ayatollah Khamenei.

« Tous les membres de la secte perverse bahá'íe sont condamnés pour blasphème et parce qu'ils sont rituellement impurs. Il convient d'éviter toute nourriture ou tout autre objet qui aura été en contact avec cette humidité contagieuse [sic] et qu'ils auront touché. Il incombe aux croyants de déjouer les machinations et la perversité de cette secte égarée » – Guide suprême Ayatollah Khamenei, fatwa non datée.

« Les membres de la secte perverse ne sont pas considérés comme des musulmans, et la religion interdit toute forme d'association avec eux, sauf dans les cas où l'on peut espérer les guider [vers le droit chemin] » – Ayatollah Makarem Shirazi, fatwa datée du 17 mai 2007.

« Les bahá'ís sont impurs et il faut éviter toute association avec eux » – Ayatollah Behjat, fatwa non datée.

« Il s'agit d'une secte égarée et absolument perverse. Ils sont plus impurs encore que les chiens. C'est une secte faite par l'homme ». – Ayatollah Nouri Hamadani, fatwa parue en 2010.



Capture d'écran d'un site internet montrant le Guide suprême Ayatollah Ali Khamenei en octobre 2010, prononçant un discours à Qom, dans lequel il a parlé des bahá'ís comme des « ennemis de l'islam ». Le discours a été largement diffusé et commenté dans les médias officiels.



جمهوری اسلامی ایران
شورای عالی انقلاب فرهنگی

شماره ۳۷/۳
تاریخ ۱۹/۱۲/۶۶
پهرین شماره

مستحضران

حضرت حجت الاسلام جناب آقای محمدی گنجگانی
رئیس محترم دفتر مقام معظم رهبری

سلام علیکم

بمدافعان حیات و عطف پرورانه شماره ۱۷۸۲ مورخ ۱۰/۱۰/۹۶ و اثر به ابلاغ اواخر نظام معظم رهبری به ریاست محترم جمهوری در ۱۳۶۶ به جایگزینی به استناد از مورخ ۱۰/۱۰/۹۶ و مراجع و ریاست محترم جمهوری رئیس شورای عالی انقلاب فرهنگی موضوع جهت طرح و بررسی در ۱۲۸ مورخ ۱۱/۱۱/۹۶ و ۱۱/۱۱/۹۶ مورخ ۱۱/۱۱/۹۶ و شورای عالی انقلاب فرهنگی قرار گرفت و در تعیین مذاکرات و براترین که در جلسه ۱۲۲ مورخ ۱۱/۱۱/۹۶ شورای عالی انقلاب فرهنگی به ریاست نظام معظم رهبری (رئیس و عضو شورای عالی) در این خصوص به مسأله آمده بود، مذاکرات و اواخر اخیر نظام معظم رهبری در رابطه با مسائل بهائیان به استعلام شورای عالی رسید و با عنایت به نظام قانون اساسی جمهوری اسلامی ایران و مسائل شرعی و قانونی و سیاستهای عمومی کشور، مورد مذاکره و مذاقه و اعلام نظر واقع گردید و در راستای تعیین و پیشنهاد سیاست صحیح و دستور در مورد با بیان مذکور، با عنایت توجه خاص به اواخر مقام عظیم ایشان رهبری جمهوری اسلامی ایران در این رابطه سیاست گذاری درستی بشود تا همه بتوانند چه گریه به بشود باشد "با حاصل مذاکرات و پیشنهادات و شرح و توضیح بنده یکره به ریاست محترم جمهوری (رئیس شورای عالی انقلاب فرهنگی) این مسأله را در این خصوص پیشنهادات مقرر فرمودند مراتب به استحضار مقام معظم رهبری رسانده شود تا ضمن احوالات لازم به ترتیب که صلاح بدید به نظرمانند عمل شود.

جمع بندی نتایج مذاکرات و پیشنهادات

الف: جایگاه کلی بهائیان در نظام مملکتی

- ۱- به یون جهت آنان از مسکنت اخراج نمی شوند
 - ۲- به دلیل آنان دستگیر، زندانی و با مجازات نمی شوند
 - ۳- به تفرقه نظام با آنان باید خوری باشد که راه ترکش و توسعه آنان مسدود شود.
- ب: جایگاه فرهنگی
- ۱- در مورد اوسر چنانچه اظهار نگردد بهائیانند نسبت نام نزنند
 - ۲- حتی انظار در مدارس که کادرفوی و مسلط بر مسائل عقیدتی دارند ثبت نام شوند

« Les directives du Guide suprême sur la question bahá'íe... »

ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS

Arrestations et détentions

Contrairement aux déclarations officielles, les bahá'ís en Iran sont détenus pour leurs convictions religieuses et pas pour d'autres motifs.

Les arrestations et les détentions arbitraires sont parmi les violations des droits de l'homme les plus flagrantes. Les bahá'ís d'Iran continuent d'être arrêtés, jugés et emprisonnés sur la base de fausses accusations telles que l'espionnage ou d'autres crimes prétendument « politiques », alors même que leur foi leur interdit tout engagement politique. De toute évidence, les arrestations, les détentions et les emprisonnements des bahá'ís constituent une politique étatique, qui tient lieu d'avertissement à quiconque envisagerait de s'écarter de la religion officielle du pays.

En janvier 2016, à Gorgan, 24 bahá'ís ont été condamnés à une peine collective de 193 années de prison. Il s'agit de l'une des peines les plus sévères prononcées contre des bahá'ís ces dernières années. Arrêtés en 2012, certains d'entre eux ont été harcelés ou torturés pendant leur interrogatoire. S'ils ne sont pas acquittés en appel, ils rejoindront les centaines d'autres bahá'ís iraniens incarcérés pour leurs convictions religieuses.

La décision du juge montre bien que la religion est le point central des prétendus crimes qui leur sont reprochés. Le jugement rendu le 5 janvier 2016 par le tribunal révolutionnaire de Gorgan contre les 24 indique explicitement que le fait de croire en le Báb, le prophète de la foi bahá'íe, « constitue certainement une propagande contre le régime de la République islamique d'Iran ».

Ce jugement – et il en existe beaucoup d'autres semblables – contredit la position officielle exprimée par les responsables iraniens, qui affirment qu'aucun bahá'í n'est emprisonné pour ses convictions religieuses. Les accusations portées contre les 24 bahá'ís de Gorgan sont indiscutablement fondées sur des questions religieuses, notamment :

- La création et la gestion d'une administration illégale et d'une propagande anti-sécuritaire pour faire avancer le « bahaïsme ».
- La propagande en faveur du bahaïsme et contre le régime de la République islamique d'Iran.
- La collaboration avec des gouvernements hostiles et l'engagement effectif en faveur des buts poursuivis par les gouvernements hostiles, sectaires envers l'islam et les chi'ites.



Montage photo réalisé par Iran Press Watch, présentant quelques uns des 24 bahá'ís condamnés à une peine collective de 193 années de prison par un tribunal de Gorgan en janvier 2016.

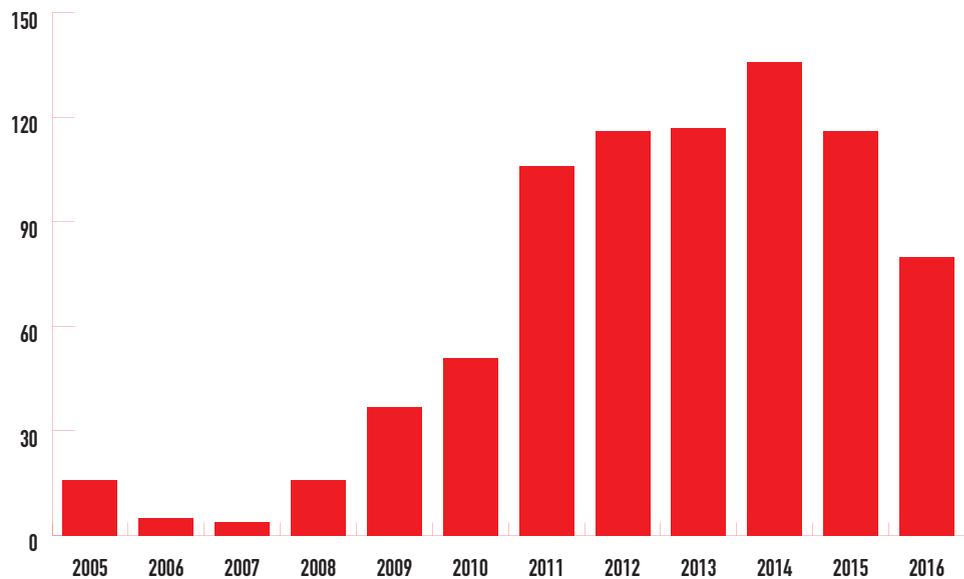
La grande majorité des plus de 275 bahá'ís qui ont purgé des peines de prison depuis 2005 ont été condamnés pour des motifs similaires, de même que les plus de 860 bahá'ís qui ont été arrêtés depuis.

Le cas le plus remarquable est l'arrestation et l'emprisonnement en 2008 de sept bahá'ís exerçant une responsabilité au sein de la communauté bahá'ie sur le plan national. Membres d'un comité ad hoc dont le gouvernement connaissait l'existence, leur rôle principal était de répondre aux besoins spirituels et sociaux de la communauté iranienne bahá'ie [Voir page 20].

Ces sept bahá'ís purgent actuellement une peine de 10 ans de prison, après avoir été accusés d'espionnage, de formation de groupes illégaux, et de collaboration avec des entités étrangères, autant d'accusations très semblables à celles qui ont visés les 24 bahá'ís de Gorgan.

Le dossier examiné par le tribunal montre bien que le gouvernement s'inquiétait aussi de l'engagement des 24 bahá'ís de Gorgan au sein de groupes d'études ou de programmes pour les jeunes dont l'objectif est d'aider les gens à servir leurs communautés et à œuvrer pour l'amélioration de la société, et du fait que – si on leur demandait de le faire – ils étaient prêts à parler de leurs convictions.

Ces activités correspondent bien à la définition dictée par le bon sens des convictions et pratiques religieuses. Or elles sont protégées par le droit international, qui garantit le droit à la liberté religieuse, y compris « la liberté d'avoir ou d'adopter une religion ou une conviction de son choix, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, individuellement ou en commun, tant en public qu'en privé, par le culte et l'accomplissement des rites, les pratiques et l'enseignement ».



Nombre de bahá'ís en prison, 2005-2016

*Ces données reflètent les chiffres les plus élevés pour chaque année et correspondent aux estimations les plus fiables actuellement. Elles sont difficiles à recueillir en raison de la situation des droits de l'homme en Iran.

Les avocats qui défendent les bahá'ís sont souvent menacés.

Pourtant, en République islamique d'Iran aujourd'hui, ces activités sont constitutives de crimes contre l'État et passibles de longues peines de prison.

Les arrestations et les emprisonnements des bahá'ís sont encouragées par un système judiciaire défaillant qui participe aux efforts nationaux pour discriminer les bahá'ís à tous les moments de leur vie.

Par exemple, lorsque les 24 bahá'ís de Gorgan ont finalement été convoqués devant le tribunal en décembre 2014, leur avocat n'a eu que 15 minutes pour lire un dossier de 5 000 pages. Et

avant l'audience, l'avocat a été menacé lors d'une réunion avec des représentants des services de renseignement et un responsable religieux.

Dans une affaire comparable à Hamadan, où dix bahá'ís ont été arrêtés et accusés de « propagande contre le régime », un avocat impliqué dans la procédure en appel de leur condamnation a été convoqué en 2016 au bureau local du Ministère du renseignement, où il a été menacé et où on lui a demandé de démissionner.

Les dix bahá'ís de Hamadan avaient été arrêtés au milieu de l'année 2015 et présentés devant la

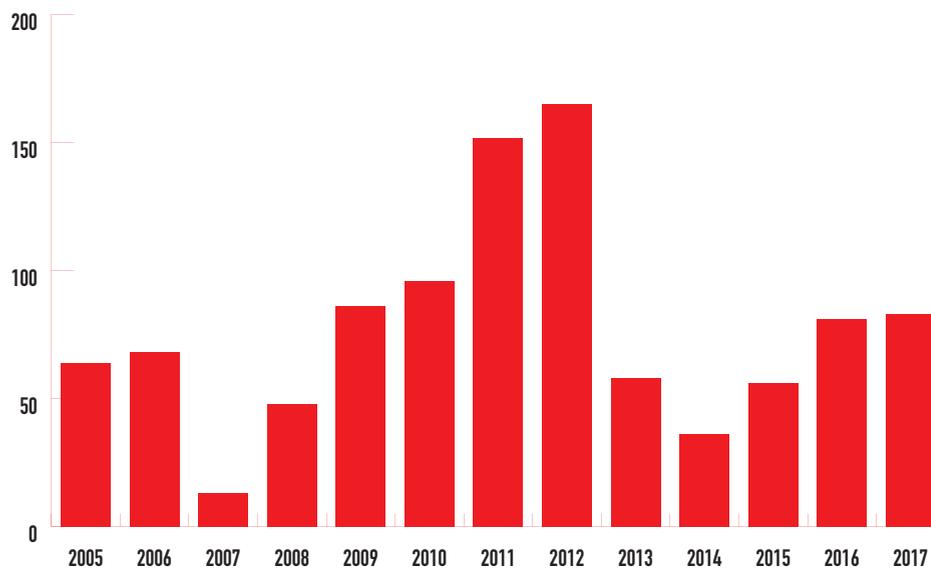
justice fin juillet de la même année. Au cours du procès, le juge – un religieux – a interrogé les accusés à plusieurs reprises sur leurs convictions en manifestant ouvertement son animosité et ses préjugés religieux à l'égard des bahá'ís.

Lorsque le juge a entendu que la période de jeûne des bahá'ís durait 19 jours chaque année au mois de mars, il a répondu avec mépris et insinué que les bahá'ís avaient choisi ces dates pour le mois de jeûne à dessein, afin d'encourager les musulmans lassés de jeûner pendant les mois de chaleur estivale à changer de religion et à devenir bahá'ís.

A un autre moment, le juge a refusé d'examiner des livres bahá'ís qui lui étaient présentés pour établir le caractère innocent des enseignements bahá'ís, au motif qu'il n'était pas « mentalement préparé » à lire ces livres et qu'il craignait de s'égarer.

Pour leurs prétendus crimes, les dix bahá'ís ont été condamnés à des peines allant de une à deux années de prison.

Les bahá'ís ne sont pas seulement victimes des défaillances du système judiciaire – qui touchent beaucoup d'autres Iraniens. Ils sont aussi fréquemment battus ou torturés en détention. Plusieurs des 24 bahá'ís de Gorgan ont été battus pendant leur interrogatoire. D'autres bahá'ís ont été soumis à de longues périodes d'isolement pendant leur détention. La violence verbale et psychologique est également monnaie courante. Les statistiques les plus basses font état d'au moins 87 cas de torture, coups ou mesures d'isolement imputables au gouvernement et touchant des bahá'ís depuis 2005.



Nombre de bahá'ís arrêtés, 2005-2017

*Ces chiffres sont en-deçà de la réalité. Du fait des restrictions imposées à la circulation de l'information et des réticences des bahá'ís iraniens pour porter plainte ou d'attirer l'attention, le nombre réel d'arrestations est presque certainement plus élevé que celui des arrestations portées à la connaissance de la Communauté internationale bahá'íe.

Les sept responsables bahá'ís emprisonnés

En mai 2008, les observateurs internationaux des droits de l'homme étaient en état d'alerte à l'annonce de l'arrestation de sept bahá'ís en Iran.

Ils étaient membres d'un groupe dirigeant *ad hoc* appelé « les amis » (*Yaran* en persan). Ils avaient été nommés pour pourvoir aux besoins spirituels et sociaux de la communauté bahá'íe d'Iran, en l'absence d'une Assemblée spirituelle nationale, c'est-à-dire d'un conseil officiellement élu et qui gère les affaires des bahá'ís sur le plan national. Aujourd'hui, il existe une Assemblée nationale dans tous les pays à l'exception de l'Iran. L'administration bahá'íe établie au niveau local et nationale a été déclarée « illégale » par les autorités iraniennes en 1983.

Six d'entre eux ont été arrêtés tôt le matin du 14 mai 2008, chassés de leurs maisons à Téhéran par des agents de renseignement. Le septième membre des Amis avait été arrêté deux mois plus tôt, à Mashhad, le 5 mars 2008.

Étant donné les modalités de leur arrestation et le fait qu'ils aient tous les sept été d'abord détenus au secret, nombreux sont ceux qui ont craint qu'il ne leur arrive la même chose qu'aux responsables bahá'ís arrêtés arbitrairement environ 25 ans plus tôt. A l'exception de l'un d'entre eux, malade, les membres de ce groupe de neuf personnes avaient été tués et enterrés dans des tombes anonymes deux semaines après leur arrestation.

Les sept bahá'ís arrêtés en 2008 sont, en partant de la gauche, assis : Behrouz Tavakkoli et Saeid Rezaie, ainsi que, debout, Fariba Kamalabadi, Vahid Tizfahm, Jamaloddin Khanjani, Afif Naeimi et Mahvash Sabet. Tous sont de Téhéran. La photo



The seven Bahá'ís arrested in 2008 are, seated from left, Behrouz Tavakkoli and Saeid Rezaie, and, standing, Fariba Kamalabadi, Vahid Tizfahm, Jamaloddin Khanjani, Afif Naeimi, and Mahvash Sabet. All are from Tehran. The photograph was taken several months before their arrest.

a été prise plusieurs mois avant leur arrestation.

La pression internationale s'est donc rapidement organisée et les sept Amis arrêtés en 2008 ont été autorisés, environ un mois après leur arrestation à entrer en contact avec l'extérieur. On a alors appris qu'ils étaient détenus à la prison d'Evin et, après deux nouveaux mois de détention, ils s'est avéré qu'ils étaient accusés de gérer une « organisation illégale » liée à Israël.

Une nouvelle année s'est écoulée avant que ces chefs d'accusation soient prononcés officiellement et qu'ils ne soient autorisés à rencontrer leurs avocats.

En 2010, les sept ont enfin été jugés. Pendant 6 jours répartis sur 6 mois, ils ont comparus devant un tribunal siégeant à huis-clos et ont du répondre à six chefs d'accusation : 1) Constituer et gérer un groupe dont l'objectif est de troubler la sécurité ; 2) Diffuser de la propagande contre le régime de la République islamique d'Iran ; 3) Recueillir des informations classées dans l'intention de troubler la sécurité nationale ; 4) Se livrer à des activités d'espionnage ; 5) Collaborer avec des gouvernements étrangers hostiles à l'Iran ; et 6) Conspirer en vue de porter atteinte à la sécurité nationale.

D'après l'un de leurs avocats, « l'acte d'accusation ressemblait davantage à une déclaration politique. C'était un document de 50 pages rempli d'accusations et de propos humiliants à l'égard de la communauté bahá'íe d'Iran, et surtout à l'égard de nos clients. Dans le document, aucune preuve n'était portée à l'appui des allégations énoncées ».

Le parcours professionnel et familial des sept bahá'ís montre des personnes qu'un gouvernement normal serait heureux de compter parmi ses citoyens. Tous étaient mariés et avaient des enfants. Bien qu'ils aient connu des persécutions au cours de leurs études ou de leur vie professionnelle avant leur arrestation, ils avaient malgré tout trouvé des emplois rémunérés et apportaient leur contribution à la société.

Toutes ces accusations étaient absurdes et sans fondement. Elles s'appuyaient sur un fait historique : l'établissement depuis 1968 du centre religieux et spirituel de la foi bahá'íe à Haïfa en Israël, à la suite des bannissements répétés prononcés par les responsables islamiques de l'époque contre son prophète et fondateur.

Mais au-delà, l'histoire des sept bahá'ís, leur arrestation et leur procès sont marqués par des violations du droit national et international.

Comme indiqué plus haut, pendant la première année de leur détention, les sept n'ont pas été informés des chefs d'accusation retenus contre eux et ils n'ont eu aucun accès à leur avocat. Au cours de leur procès, les remarques du juge ont mis en lumière les préjugés extrêmes dont ils faisaient l'objet. Et d'après l'un de leurs avocats, Mahnaz Parakand, « l'acte d'accusation ressemblait davantage à une déclaration politique. C'était un document de 50 pages rempli d'accusations et de propos humiliants à l'égard de la communauté bahá'íe d'Iran, et surtout à l'égard de nos clients. Dans le document, aucune preuve n'était portée à l'appui des allégations énoncées ».

Ils ont été condamnés sur trois chefs d'accusation et condamnés à une peine totalisant 20 années de prison. La peine a ensuite été réduite à dix ans, conformément aux dispositions du nouveau code pénal de 2013. Les sept bahá'ís sont :

- Fariba Kamalabadi était une bonne élève à l'école mais elle n'a pas été autorisée à entrer à l'université. A la suite d'un cursus informel, elle a néanmoins pu obtenir un diplôme de psychologie du développement.
- Jamaloddin Khanjani était un homme d'affaire brillant et le premier industriel qui ait établi une usine de briques automatisée.

- Afif Naeimi voulait être médecin mais, étant bahá'í, il ne pouvait pas faire d'études de médecine. Il a donc repris l'usine de textile de son père.
- Saeid Rezaie était ingénieur agricole. Pendant 20 ans, il gérait une affaire de matériel agricole qui marchait bien dans la province de Fars. Il a également écrit plusieurs livres.
- Mahvash Sabet était enseignante et directrice d'école mais elle a été exclue de l'éducation nationale parce qu'elle était bahá'íe. Elle a ensuite dirigé l'Institut bahá'í d'enseignement supérieur.
- Behrouz Tavakkoli était travailleur social dans le secteur public et il a été renvoyé de son travail au début des années 80 en raison de ses convictions bahá'íes. Il est alors devenu menuisier pour subvenir aux besoins de sa famille.
- Vahid Tizfahm a réussi à suivre un apprentissage dans le domaine de l'optométrie dans sa jeunesse, puis à gérer un magasin d'optique à Tabriz.

Au moment de la publication de ce rapport, les sept bahá'ís sont toujours emprisonnés dans des conditions difficiles dans les deux prisons les plus célèbres d'Iran, alors qu'ils auraient dû bénéficier de permissions de sortie ou d'une libération conditionnelle après cinq années de détention en vertu des amendements du Code pénal. Les cinq hommes sont maintenant emprisonnés dans la prison de Gohardasht à Karaj, connue pour sa surpopulation, ses mauvaises conditions d'hygiène et la violence de ses détenus. Les deux femmes sont toujours à la prison d'Evin, à Téhéran.

Devant les Nations Unies, en septembre 2015, le Président iranien Hassan Rohani a appelé à l'ouverture d'un « nouveau chapitre » des relations entre l'Iran et le monde.
(Photo ONU/Loey Felipe)



L'Iran fait-il vraiment preuve de plus de modération dans le domaine de droits de l'homme ?

Pendant des années, l'Iran a fait l'objet de condamnations sans appel pour la situation dramatique des droits de l'homme dans le pays.

Mais l'élection en 2013 du Président Hassan Rohani a suscité l'espoir de voir le gouvernement iranien évoluer vers plus de modération et de tolérance.

Cet espoir était alimenté par les déclarations de M. Rohani au cours de sa campagne. Il a notamment déclaré que « tous les Iraniens devaient avoir un sentiment de justice » et que « toutes les ethnies, toutes les religions, mêmes les minorités religieuses, devaient avoir un sentiment de justice ».

M. Rohani a également promis de préparer une nouvelle « charte des droits des citoyens »¹ Cette charte appellerait à l'égalité entre tous les citoyens sans distinction fondée sur la race, la religion ou le genre.²

En 2015, l'espoir de voir l'Iran afficher une plus grande tolérance sur les droits de l'homme a encore été nourri davantage lorsque le Président Rohani a évoqué devant l'Assemblée générale des Nations Unies l'ouverture d'« un nouveau chapitre des relations entre l'Iran et le monde ».

¹ *Fulfilling Promises: A Human Rights Roadmap for Rouhani*, Campagne internationale pour les droits de l'homme en Iran, rapport, 21 août 2013.

² *Iran: New President must deliver on human rights promises*, 17 juin 2013, communiqué de presse d'Amnesty International.

Dans le domaine des droits de l'homme, les évolutions sont pourtant minces. Dans un rapport de mars 2016 au Conseil des droits de l'homme de l'ONU, le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon énonce de nombreux sujets de préoccupations, telles que le « rythme inquiétant » des exécutions, l'intensification de la « répression visant les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme ».

De plus, indique M. Ban, « aucune amélioration n'a été constatée en ce qui concerne la situation des minorités religieuses et ethniques, qui continuent de faire l'objet de restrictions », une remarque qui s'applique avec beaucoup d'acuité aux bahá'ís d'Iran.

D'après ce rapport, 151 bahá'ís au moins ont été arrêtés depuis l'entrée en fonction du Président Rohani en août 2013. Au moins 338 cas de persécution économique ont été recensés. Plus de 28 jeunes bahá'ís ont été exclus de l'université et des milliers d'entre eux ont été empêchés de s'y inscrire. Au moins 81 bahá'ís sont en prison.

Une analyse récente du cadre juridique mis en place par la Charte des droits des citoyens du Président Rohani, par exemple, souligne que malgré « certaines dispositions qui pourraient changer les pratiques discriminatoires, la Charte des droits des citoyens reprend, pour l'essentiel, les schémas de discrimination religieuse inscrits dans la loi »³

³ Shahin Milani, "Situation of the Baha'i Minority in Iran and the Existing Legal Framework", *Journal of International*

La répression économique

Depuis près de 40 ans, la participation des bahá'ís à la vie économique de l'Iran est systématiquement entravée.

Peu après la révolution de 1979, les bahá'ís ont été renvoyés de tous les emplois du secteur public et privés des retraites auxquelles ils avaient droit. Les terrains qui appartenaient à la communauté ont été confisqués. De grandes entreprises ont été confisquées ou fermées. Aujourd'hui, cette répression par l'exclusion économique se poursuit. L'Iran tente délibérément d'appauvrir une partie de sa propre société.

Handicapé à la suite d'une chute à la fin des années 1990, un bahá'í de la ville de Sari a été autorisé par le directeur d'un hôpital de la ville à installer un petit kiosque de ventes à côté de l'hôpital.

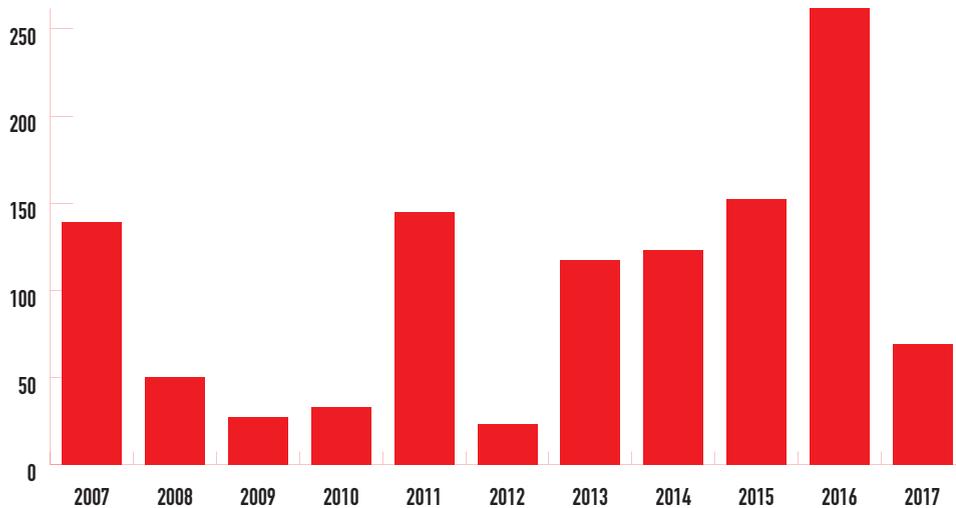
Le 30 janvier 2015, des représentants des autorités sont intervenus sans préavis et ont démolé son installation. Après avoir rencontré le maire et le conseil municipal, cet homme a pu rouvrir son petit commerce.



Dix jours plus tard, le 14 avril, les forces de l'ordre sont revenues et ont confisqué toutes ses affaires en indiquant que, en raison de sa foi, il n'avait pas le droit de travailler là.

L'homme s'est rendu auprès des autorités municipales, qui lui ont indiqué qu'elles ne pouvaient rien faire car l'ordre de fermeture de son commerce venait de plus haut. Par la suite, il a été convoqué au Ministère du renseignement qui l'a autorisé à rouvrir son petit commerce à condition

Photo de scellés apposés sur un magasin bahá'í et ordonnant sa fermeture. Il s'agit d'un magasin de vêtements de Semnan, fermé en 2009.



Cas de persécution économique de bahá'ís iraniens recensés entre 2007 a 2017

*Ces chiffres sont des minimales, étant donné la difficulté d'obtenir des informations sur les droits de l'homme en Iran.

qu'il soit disposé à devenir un informateur sur ses coreligionnaires bahá'ís, ce qu'il a refusé. Quant à sa femme, qui était présente à cette convocation, on lui a proposé un revenu si elle acceptait de renoncer à sa foi.

A la fin du mois de mai, cet homme a rouvert son kiosque. Trois jours plus tard seulement, le 28 mai 2015, les autorités sont intervenues avec tout un équipement et l'ont entièrement démoli.

Cette triste histoire pourrait être un scénario de comédie sur fond d'intrigue politique, mais elle ne reflète hélas que trop bien les pressions dirigées contre les bahá'ís en Iran aujourd'hui lorsqu'ils cherchent à gagner leur vie.

Depuis 2005, lorsque Mahmoud Ahmadinejad est devenu président, la Communauté internationale bahá'íe a recensé plus de 950 cas de persécution économique contre des bahá'ís iraniens.

Des faits similaires se sont produits dans pratiquement toutes les provinces du pays, où les autorités gouvernementales ont commis des abus, dont voici quelques exemples :

- Refus de délivrance ou de renouvellement d'autorisations, de permis de travail ou de cartes de commerçants aux bahá'ís ;
- Décisions de fermeture et de mise sous scellés de commerces bahá'ís ;
- Instruction aux chaînes de magasins, aux agences gouvernementales et à d'autres institutions d'éviter de s'approvisionner ou d'entretenir toute relation commerciale avec des entreprises ou des vendeurs indépendants dès lors que leurs propriétaires ou leur gérants sont des bahá'ís ;
- Appels à la population d'éviter les commerces appartenant à des bahá'ís;

- Instructions aux propriétaires de refuser aux gérants bahá'ís le renouvellement de leur bail ;
- Avertissement aux employeurs du secteur privé des conséquences auxquelles ils s'exposent s'ils embauchent des bahá'ís, ou harcèlement dirigé contre ces employeurs pour qu'ils renvoient leurs employés bahá'ís et menace de fermeture de leur entreprise en cas de refus d'obtempérer ;
- Contrôles à l'improviste des lieux de travail, convocations et interrogatoires de bahá'ís et mises à sac de magasins appartenant à des bahá'ís.

Mais devant les Nations Unies et les autres instances internationales, les responsables iraniens nient l'existence de toute discrimination économique.

« Ils vivent dans l'aisance », a dit Mohammad Javad Larijani, Secrétaire du Haut Conseil iranien pour les droits de l'homme de la République islamique d'Iran, devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU en 2014. « Ils possèdent de nombreuses usines, des entreprises, et sont très actifs sur le plan économique ».

Mais en réalité, depuis l'avènement de la République islamique, les bahá'ís font l'objet de discrimination dans les domaines du commerce et de l'emploi et leur asphyxie économique continue. Les petits magasins et les commerces individuels sont aussi visés par la politique d'exclusion de leurs activités économiques, qui sont désormais interdites dans de nombreux secteurs.

Cette politique s'inscrit dans la droite ligne du mémorandum de 1991 sur la question bahá'íe, qui appelle à ne pas embaucher les personnes qui se présentent comme des bahá'ís.



Une belle récolte de pommes dans la ferme d'un bahá'í près de Semnan avant sa destruction par des agents du gouvernement, qui ont comblé les puits d'irrigation et détruit la ferme en 2015, privant non seulement une famille de ses moyens de subsistance mais aussi la population locale de nourriture.

Cette évolution continue sous l'administration du Président Rohani ; sur certains aspects, elle s'accroît. Depuis son entrée en fonction en août 2013, la Communauté internationale bahá'íe a recensé près de 400 cas de discrimination ou de persécution économique.

Parmi les incidents recensés :

- En mai 2016, 15 magasins de Ghaemshahr ont été placés sous scellés et fermés par le gouvernement après une fermeture d'un jour décidée par leurs propriétaires pour une fête religieuse bahá'íe. De la même façon et pendant la même période, 28 magasins d'Oroumiyeh ont été placés sous scellés, de même que deux magasins à Kashan. A Ispahan, huit magasins ont reçu des avertissements leur indiquant qu'ils seraient fermés si les bahá'ís continuaient à interrompre leurs activités lors de leurs fêtes religieuses.
- En janvier 2015 à Shiraz, des agents des services de renseignements se sont rendus au domicile de plusieurs bahá'ís, apparemment dans le cadre d'une action destinée à alimenter la peur et à créer des perturbations

économiques dans la ville. Les agents ne se sont pas contentés de prendre, comme à leur habitude, les documents ayant trait à la foi bahá'íe : ils ont aussi pris tous les documents comptables et professionnels des membres des familles visitées. Parmi les documents emportés, il y avait notamment des archives professionnelles, le tampon d'une entreprise, des carnets de chèques et des actes de propriété.

- En 2014, des gardiens de la révolution ont empêché des fermiers bahá'ís de faire leurs récoltes dans une région agricole proche de Semnan. Lorsqu'un des propriétaires des lieux a voulu accéder à son terrain, l'un des gardiens lui a tenu ces propos absurdes : « Les pommes de ce verger sont envoyées en Israël. Nous partirons quand la récolte sera finie [quand la période de la récolte sera passée] ».
- En février 2014, un magasin d'optique de Tabriz appartenant à un bahá'í a été fermé par les autorités au motif que le marché était « saturé ». Les propriétaires musulmans de magasins d'optique dans le même quartier n'ont pourtant pas été confrontés à ce type de difficultés.

L'intensification de la propagande anti-bahá'íe était aussi clairement destinée à casser leur activité économique. Plusieurs articles récents reprennent des fatwas qui décrivent les bahá'ís comme des êtres « impurs » et invitent les fidèles musulmans à refuser de s'associer à eux, de faire leurs courses dans leurs magasins ou d'être clients de leurs entreprises.

Histoire de l'asphyxie économique

Peu après l'instauration de la République islamique, le gouvernement a saisi de nombreux terrains et institutions qui appartenaient aux

En plus des descentes régulières organisées pour fermer les commerces et les usines, les bahá'ís font quotidiennement l'objet de discrimination sur les moindres aspects de la vie économique, comme le renouvellement de leurs licences professionnelles.

bahá'ís. Dans plusieurs cas, ils ont été rasés. Ce fut le cas notamment des bâtiments utilisés pour les réunions et la pratique religieuse, des cimetières, des lieux saints liés aux pères fondateurs, ainsi que d'un grand hôpital à Téhéran.

Le gouvernement a également confisqué ou gelé les avoirs de plusieurs fonds communautaires et d'agences d'épargne. On estime que 15 000 personnes ont perdu le montant leur épargne lors de ces saisies. De plus, les prestations de retraite de plusieurs bahá'ís ont cessé d'être versées.

En 1980, le gouvernement a commencé à licencier les bahá'ís employés dans le secteur public. Des milliers d'entre eux ont été renvoyés de leurs postes dans l'enseignement public, l'administration, les hôpitaux et d'autres institutions pub-

À la fin de l'année 2012, les autorités ont fermé une grande entreprise de produits d'hygiène appartenant à un bahá'í à Téhéran, entraînant le renvoi de 70 employés. Elles ont dit aux propriétaires qu'ils n'auraient jamais l'autorisation de rouvrir et leur ont conseillé de quitter l'Iran. Leurs stocks ont été mis en vente par les services gouvernementaux.

liques. Beaucoup d'entre eux ont été invités à se convertir à l'islam avant d'être renvoyés au motif qu'ils avaient « des convictions contraires à l'islam » dès lors qu'ils avaient refusé de renier leur foi. L'interdiction des Bahá'ís dans le secteur public est devenue officielle en 1981.

Cette interdiction d'accès aux emplois dans le secteur public est toujours en vigueur.

Une fois les bahá'ís exclus entièrement de l'emploi dans le secteur public, les efforts se sont concentrés sur le secteur privé et de nombreuses entreprises et usines appartenant à des bahá'ís ont été confisquées ou fermées. D'autres entreprises ont été obligées de renvoyer leurs employés bahá'ís et les banques ont dû fermer leurs comptes.

De plus, une lettre du Bureau de supervision des lieux publics, datée du 9 avril 2007, à tous les commandants de la police du pays indique que les bahá'ís sont exclus d'un large éventail d'activités commerciales, notamment dans l'hôtellerie et le tourisme, l'industrie alimentaire, la joaillerie, l'édition et les activités liées à l'informatique et à internet [voir page 101].

Changement de tactique

Plus récemment, le gouvernement a utilisé toutes sortes de techniques plus sophistiquées et

déguisées pour saper les bases économiques de la plus grande minorité religieuse d'Iran.

Dans la droite ligne de la directive énoncée dans le mémorandum de 1991 pour priver les bahá'ís de travail dès lors qu'ils « se présentent » comme tels, depuis 2014, les autorités de plusieurs dizaines de villes à travers tout le pays ont placé sous scellés les magasins des adeptes bahá'ís qui osaient fermer les jours de leurs fêtes religieuses.

Ainsi, en octobre 2014, les autorités iraniennes ont organisé une descente dans environ 80 magasins bahá'ies dans les villes de Kerman, Rajsanjan et Jiroft et placé des scellés officiels de fermeture sur leurs portes ainsi que des pancartes indiquant que ces magasins avaient été fermés pour « violation



Pancarte placée sur la devanture de l'un des 80 commerces bahá'ís fermés le 25 octobre 2014. Elle porte cette mention délibérément trompeuse : « Cette entité commerciale a été placée sous scellés à la suite de violations de la législation commerciale. Le propriétaire de cette entité commerciale doit se présenter à la police ».

de la législation commerciale ». Il faut rappeler qu'en vertu de la législation syndicale en Iran, les propriétaires de magasins ont droit à 15 jours de fermeture annuelle sans être obligés de donner de raisons.

On a dit aux propriétaires qu'ils avaient violé la loi en fermant leur magasin pour une fête religieuse bahá'ie et on leur a demandé de signer la déclaration suivante : « Par la présente, je m'engage à fixer mes jours de fermeture conformément au calendrier national et à prendre mes jours fériés pour les fêtes religieuses en coordination avec le Bureau de surveillance des lieux publics (Amaken) et le Conseil syndical ». En d'autres termes, ils sont censés suivre le calendrier religieux musulman et pas le leur.

Retards bureaucratiques

Les bahá'is sont aussi l'objet de discrimination sur des aspects à la fois triviaux et très importants de leur vie, comme le renouvellement des licences professionnelles. Ce type d'incident est rarement relayé par la presse ou par les rapports sur la situation des droits de l'homme. Et pourtant, les bahá'is doivent se livrer à une bataille permanente avec les autorités pour conserver ces licences et faire en sorte que leurs magasins ne soient pas fermés.

Plusieurs incidents intervenus à Yazd en 2014 illustrent bien la diversité des techniques utilisées par le gouvernement pour décourager les bahá'is : un excès de bureaucratie, de longs délais, des insultes même.

- Un chauffeur de taxi a remarqué sur le document qui l'autorisait à conduire des passagers à l'extérieur de la ville que les autorités y avaient inscrit « Secte perverse bahaïste » dans la case correspondant à la religion. Heurté par

cette mention, il a porté plainte mais on lui a rétorqué qu'il n'y avait rien à faire. La catégorisation était automatique, d'après un responsable local, et résultait d'un système mis en place par l'Amaken, l'organisation nationale chargée de contrôler la « moralité » religieuse dans les lieux publics en Iran. Il a rayé la mention « secte perverse » et signé le formulaire. Par la suite, on a indiqué à cet homme que, comme il était bahá'í, ce permis ne lui serait plus délivré.

- En allant chercher sa licence professionnelle, un homme d'affaire de 29 ans qui avait indiqué la mention « bahá'í » dans la case du formulaire dédiée à la religion, a remarqué que les autorités avaient mis « juif » à la place. Lorsqu'il l'a signalé, les autorités l'ont remplacé par la mention « Secte perverse bahaïste ». On lui a ensuite demandé de remplir divers formulaires de sécurité et de fournir aux services de sécurité son numéro national d'identité, son numéro de téléphone portable, celui de tous les membres de sa famille. Les agents de la sécurité ont également interrogé ses employés bahá'is, noté leur numéro national d'identité et leur numéro de téléphone portable ainsi que celui des membres de leurs familles.
- Un commerçant bahá'í a souhaité obtenir une autorisation commerciale auprès du syndicat des magasins de réparations d'articles et objets ménagers. Bien qu'il ait correctement rempli les documents et qu'il les ait soumis dans les temps, sa demande a été rejetée. Le gouvernement a justifié cette mesure en indiquant que son travail aurait impliqué qu'il se rende chez les gens et que des musulmans iraniens risquaient par conséquent d'être exposés à un bahá'í « impur ».

2016 : Les agressions du gouvernement contre les bahá'ís se poursuivent sans relâche

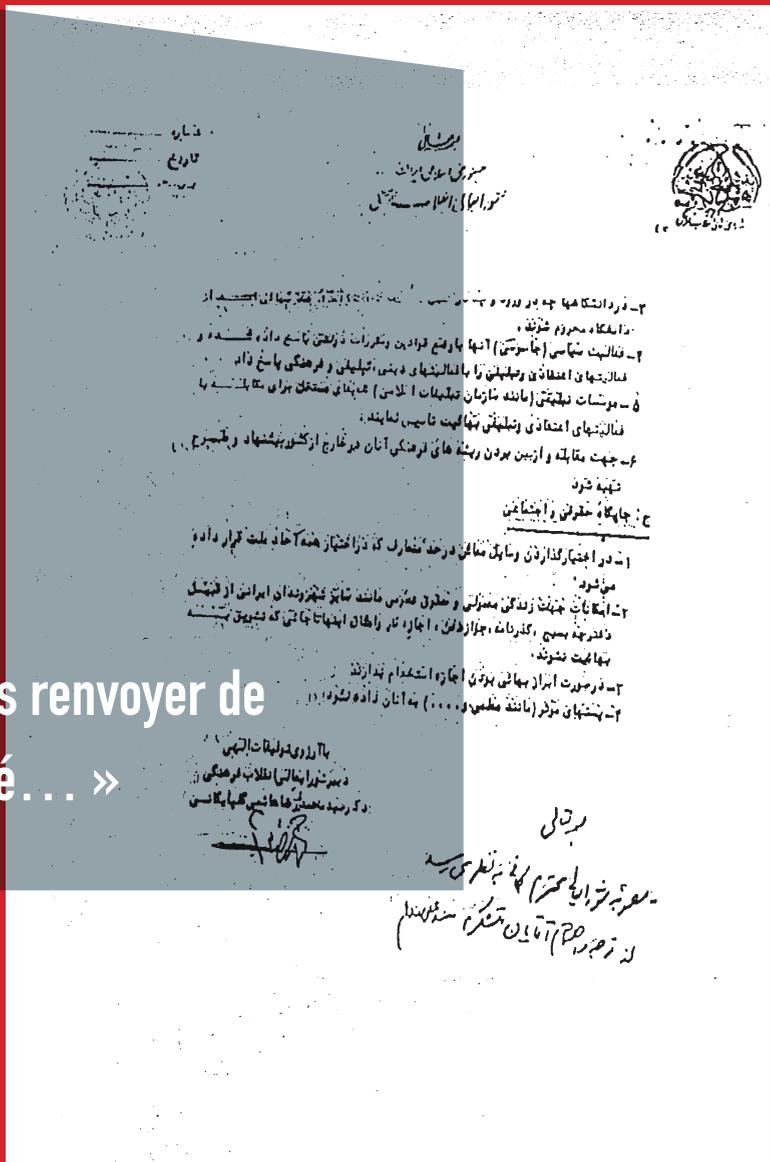
Malgré l'espoir d'un nouveau climat de tolérance et de modération en Iran, le gouvernement iranien continue de porter atteinte aux droits des bahá'ís iraniens. Rien qu'au cours du premier semestre 2016 :

- En janvier, à Gorgan, 24 bahá'ís ont été condamnés à une peine collective de 193 années de prison, soit l'une des peines les plus lourde prononcée contre des bahá'ís ces dernières années. Arrêtés en 2012, certains d'entre eux ont été harcelés ou torturés pendant leurs interrogatoires. S'ils perdent leur procès en appel, ils rejoindront les 81 autres Iraniens bahá'ís emprisonnés en 2016 pour leurs convictions religieuses.
- En février, une étudiante bahá'ie en aérospatiale à l'Université de Payam-e-Nour à Shiraz a été exclue. Elle était l'une des 26 étudiants bahá'ís exclus de l'université à ce stade de l'année 2016.
- En mars, des agents du Ministère du renseignement ont perquisitionné les domiciles de trois jeunes bahá'ís à Téhéran et à Karaj. Ils ont confisqué des livres et d'autres objets liés à la foi bahá'ie et ont arrêtés ces trois jeunes. Peu avant, ces derniers s'étaient plaint au gouvernement de s'être vus refuser l'accès à l'enseignement supérieur. Ils faisaient partie des 18 bahá'ís au moins arrêtés jusqu'alors au cours de cette année.
- En avril, 17 magasins appartenant à des bahá'ís dans la province de Mazandaran ont été placés sous scellés par les autorités après avoir fermé lors d'un jour de fête religieuse bahá'ie. Ils faisaient partie des 86 magasins et commerces bahá'ís ainsi fermés par les autorités en 2016 dans le cadre d'une campagne généralisée de persécution économique.
- En mai, le gouvernement a diffusé dans les médias un véritable déferlement de condamnations des bahá'ís après que la fille d'un ancien président iranien eut rendu visite à une prisonnière bahá'ie pendant la permission de cinq jours qui lui avait été accordée. Les bahá'ís y étaient notamment présentés comme des « déviants » à isoler. Ces propos sont venus s'ajouter à la longue liste de plus de 20 000 articles de propagande anti-bahá'ie diffusée depuis le début de l'année 2014.



Photos de certains des 24 bahá'ís de la province de Gorgan condamnés à une peine collective de 193 années de prison début 2016 (collage réalisé par HRANA)

« Il faut les renvoyer de l'université... »



L'EXCLUSION DU SYSTÈME ÉDUCATIF

L'exclusion du système éducatif

Ou comment les « dossiers incomplets », les expulsions post-inscription et d'autres méthodes ont privé toute une génération de l'accès à l'enseignement supérieur.

L'une des caractéristiques du programme engagé par l'Iran pour bloquer le progrès et le développement de la communauté bahá'íe est d'empêcher les jeunes bahá'ís dans tout le pays d'accéder aux études supérieures. Cette politique a connu plusieurs phases mais elle a toujours donné le même résultat : des milliers de jeunes bahá'ís n'ont pas pu accéder à un niveau d'étude universitaire.

Comme beaucoup de jeunes où qu'ils vivent dans le monde, Shohreh Rowhani a grandi avec l'espoir d'aller à l'université. Elle a beaucoup travaillé et, en 2011, elle a passé l'examen national d'entrée à l'université – un rite de passage pour ceux qui souhaitent suivre des études supérieures en Iran.

Elle s'est avérée être l'une des meilleures et des plus brillantes, avec de très bonnes notes dans les matières qu'elle avait choisies – les langues – au point qu'elle était classée 151^{ème} au niveau national. Ce résultat l'a placée parmi les un pour cent d'étudiants ayant les meilleurs résultats cette année-là.

Encouragée par cet excellent classement, Mme Rowhani, qui venait de Nowshahr, au nord du pays, a commencé à choisir ses cours en ligne. Elle a alors réalisé que son inscription à l'université avait été rejetée. D'après le message affiché sur l'écran de son ordinateur, son dossier était « incomplet ».

Cette phrase est bien connue des jeunes bahá'ís iraniens. Cela fait maintenant plusieurs années que ce motif est avancé, au même titre d'autres méthodes, pour les empêcher de s'inscrire même s'ils réussissent l'examen national d'entrée à l'université.

Il existe aussi une autre méthode pour empêcher les bahá'ís de suivre un cursus universitaire : ils sont exclus dès lors que leur religion est connue. D'après les chiffres de la Communauté internationale bahá'íe, au moins 240 étudiants ont été exclus en raison de leur conviction religieuse depuis 2005. On ne sait pas en revanche combien d'entre eux ont été empêchés de s'inscrire au motif que leur dossier était « incomplet », mais on suppose qu'ils se comptent par plusieurs milliers.

En plus de ces mesures, le gouvernement n'a pas non plus cessé de contrer les tentatives de la communauté bahá'íe de proposer son propre système d'études supérieures. À la fin des années 1980, les bahá'ís d'Iran ont mis en place de façon *ad*

hoc l'Institut d'enseignement supérieur (IBES). Cet institut cherche à offrir une formation universitaire aux milliers de jeunes bahá'ís qui, sans cela, n'aurait aucun accès aux études supérieures. Mais le gouvernement ne cesse d'y effectuer des descentes et de procéder à des arrestations. Pire, en 2011, les principaux professeurs et personnels ont été condamnés à de longues peines de prison. [Voir page 34]

Comme indiqué plus haut, les responsables iraniens nient fermement que les bahá'ís soient empêchés d'aller à l'université. Mais les faits et les chiffres montrent bien ce qu'il en est dans la réalité : une politique nationale de discrimination systématique des bahá'ís est à l'œuvre.

Historique de l'exclusion

Peu après la Révolution islamique de 1979, de nombreux enfants et jeunes bahá'ís ont été exclus de leurs écoles. Ces expulsions n'étaient pas systématiques, elles visaient les enfants qui étaient facilement identifiés comme des bahá'ís, mais elles les touchaient à tous les niveaux du système scolaire, primaire et secondaire, d'où ils étaient presque toujours exclus.

Dans les années 1980, en partie en réponse à la pression internationale, les enfants du primaire et du secondaire ont été autorisés à se réinscrire. Mais, jusqu'en 2004, le gouvernement a maintenu l'interdiction frappant les jeunes bahá'ís pour rentrer dans les lycées publics et privés ainsi que les universités.

Jusqu'alors, le gouvernement utilisait un moyen simple pour exclure les bahá'ís de l'enseignement supérieur : il exigeait de tout étudiant passant l'examen national d'entrée à l'université qu'il déclare sa religion. Les candidats qui indiquaient une religion autre que l'une des quatre religions officiellement reconnues en Iran – l'islam, le christianisme, le judaïsme et le zoroastrisme – étaient exclus.



Shadan Shirazi, un élève bahá'í classé 113ème au classement national après avoir passé l'examen national de mathématiques en 2014. Il a néanmoins été empêché d'entrer à l'Université de Chalus.

L'Institut bahá'í d'enseignement supérieur : histoire d'une résilience constructive

Le fait d'être privé d'accès aux études supérieures a eu un effet démoralisant sur la jeunesse bahá'ie. L'érosion du niveau d'éducation de la communauté vise clairement à accélérer son appauvrissement. La foi bahá'ie accorde une haute importance à la formation et les bahá'ís ont toujours été parmi les plus instruits en Iran.

À la fin des années 1980, les bahá'ís ont voulu atténuer les conséquences de la fermeture du système éducatif en mettant en place de façon ad hoc et informelle leur propre institut d'enseignement supérieur. Connu sous le nom d'Institut bahá'í d'enseignement supérieur (IBES), il proposait des cours chez les particuliers et par correspondance dans tout le pays, auxquels s'ajoutaient quelques salles de classes spécialisées, des laboratoires et des bibliothèques. À la fin des années 1990s, l'Institut accueillait plus de 900 étudiants par an.

Mais l'Institut a été provisoirement fermé en 1998 à la suite de plusieurs descentes des autorités, suivies de l'arrestation d'au moins 36 membres enseignants et personnels administratifs de l'IBES et la confiscation d'une grande partie de son matériel et de ses documents.

Peu à peu l'Institut a réussi à se construire en offrant des formations en ligne et en s'appuyant sur des formateurs bénévoles travaillant à l'extérieur du pays comme professeurs et consultants. A un certain moment, au cours des années 2000, il formait jusqu'à 1 000 étudiants à qui il proposait des programmes d'un niveau universitaire dans 17 disciplines.

Les étudiants de l'Institut Bahá'í d'Enseignement Supérieur se regroupent souvent chez des particuliers pour travailler ensemble.



Les étudiants de l'Institut Bahá'í d'Enseignement Supérieur se

L'excellence académique visée par l'Institut, ses collaborations internationales, ses méthodes d'enseignement et son environnement pédagogique innovants, sont de plus en plus reconnus. Nombreux sont d'ailleurs ses diplômés à avoir été admis dans des programmes de deuxième cycle universitaire à l'étranger.

En mai 2011, le gouvernement a de nouveau cherché à fermer l'Institut, cette fois en arrêtant une douzaine d'enseignants et d'administrateurs qui soutenaient son fonctionnement sur le terrain, en Iran. Dans les semaines qui ont suivi, d'autres personnes ont été arrêtées, portant à 19 le nombre d'enseignants de l'IBES emprisonnés en 2011.

17 d'entre eux ont finalement été jugés et condamnés à des peines de quatre à cinq années de prison. On leur a reproché d'avoir « conspiré contre la sécurité nationale en mettant en place illégalement l'Institut bahá'í d'enseignement supérieur » ou d'appartenir à « la secte déviante bahaïste dans le bus de porter atteinte à la sécurité du pays ».

Le fait que l'Iran aille jusqu'à emprisonner 17 enseignants bahá'ís au seul motif qu'ils ont tenté d'apporter aux étudiants bahá'ís la formation qui leur était refusée par le gouvernement lui-même montre bien jusqu'où les responsables iraniens sont prêts à aller pour empêcher les bahá'ís d'accéder à des études supérieures.

Pour un bahá'í, il est inconcevable de se faire passer pour un musulman pour pouvoir rentrer à l'université, car les principes religieux bahá'ís leur interdisent de mentir ou de dissimuler leur conviction religieuse.

À la fin de l'année 2003, le gouvernement a annoncé que la mention de l'appartenance religieuse ne serait plus demandée dans la procédure d'inscription à l'examen national d'entrée à l'université. À l'époque, les jeunes bahá'ís ont pensé que cette décision leur permettrait de s'inscrire à cet examen et d'entrer à l'université.

Mais chaque année depuis lors, le gouvernement a utilisé divers stratagèmes pour empêcher des bahá'ís d'entrer à l'université. En 2004, dix étudiants bahá'ís qui remplissaient les conditions pour s'inscrire ont été admis, mais ont refusé leur inscription par solidarité avec les 790 bahá'ís qui, bien qu'éligibles, n'avaient pas été acceptés.

En 2006, environ 900 étudiants bahá'ís ont passé l'examen. Près de 500 l'ont réussi et ont été inscrits sur une liste des étudiants éligibles pour s'inscrire à l'université. Pourtant, sur les 200 qui ont finalement réussi à s'inscrire, la plupart ont progressivement été exclus au cours de l'année dès l'instant où leur identité bahá'íe était connue des responsables de l'université.

En 2007, année pour laquelle la Communauté internationale bahá'íe dispose de données exhaustives, 1 037 personnes se sont inscrites aux examens. Mais la stratégie d'évincement de l'enseignement supérieur a continué : 800 d'entre eux ont été informés que leur dossier était « incomplet » et que, dès lors, ils ne pouvaient pas s'inscrire. Sur les 237 étudiants qui ont reçu leurs résultats, seuls 121 ont été admis à l'université. Au cours de l'an-

Les bahá'ís « doivent être exclus des universités, soit lors de la procédure d'admission, soit pendant leur cursus, dès lors que l'on sait qu'ils sont bahá'ís ».

née universitaire, plus de 100 d'entre eux ont été exclus et, au mois de mai, il ne restait que 17 inscrits. L'inscription de ces expulsions dans le cadre de la politique gouvernementale officielle a été confirmée par une lettre confidentielle envoyée en 2006 par le Ministère des sciences, de la recherche et de la technologie aux universités leur donnant l'instruction d'expulser tout étudiant reconnu comme bahá'í [voir page 98].

À côté de la mention factice « dossier incomplet », un autre stratagème a consisté à demander aux bahá'ís présumés de se présenter au bureau de l'institution nationale chargée des examens, où ils reçoivent une réponse orale négative, sans aucune trace écrite.

Toutes ces tactiques – qui sont toujours très utilisées – montrent que le mémorandum de 1991 sur la question bahá'íe reste en vigueur. Comme indiqué plus haut, le mémorandum indique que les bahá'ís « doivent être exclus des universités, soit lors de la procédure d'admission soit pendant leur cursus, dès lors que l'on sait qu'ils sont bahá'ís ».

Harcèlement et exclusion dans les écoles primaires et secondaires

Les mesures destinées à bloquer l'éducation et le développement de la communauté bahá'íe sont aussi appliquées aux élèves du primaire et du secondaire.

Comme indiqué plus haut, tous les élèves bahá'ís ont commencé par être renvoyés peu après la révolution de 1979, avant d'être progressivement autorisés à se réinscrire.

Ces dernières années, plusieurs cas de harcèlement, voire d'expulsion d'élèves bahá'ís des écoles primaires et secondaires ont été recensés.

Ainsi, en 2007, la Communauté internationale bahá'íe a été informée d'au moins 150 cas d'insultes, de mauvais traitements et même de violences physiques infligés par les responsables d'établissements scolaires aux enfants bahá'ís dans au moins 10 villes iraniennes au cours d'une période de 30 jours entre mi-janvier et mi-février 2007.

D'après ces informations, les élèves avaient reçu des pressions pour se convertir à l'islam, on les a obligés à écouter des enseignants religieux tenir des propos injurieux sur leur foi et on les a interrogés sur « l'histoire iranienne » à partir de textes qui dénigrent, déforment et dénaturent grossièrement la tradition religieuse bahá'íe. On leur a également répété maintes fois qu'il leur était interdit « d'enseigner » leur religion ou d'en discuter. Souvent, le seul fait d'avoir été identifié comme bahá'í a entraîné leur transfert dans une autre école plus éloignée de leur domicile.

Il semble que ces violences aient diminué après avoir fait l'objet d'une dénonciation internationale. On continue néanmoins de recenser des cas.

En octobre 2015, un élève scolarisé en troisième année dans une école privée de Karaj a été exclu par le directeur de l'école. Questionné, le directeur a indiqué que l'enfant avait été exclu à cause de sa religion.

Plusieurs défenseurs des droits de l'homme ont protesté et ont été jusqu'à porter l'affaire devant le ministre de l'éducation. Parmi eux, Mohammad Nourizad – autrefois impliqué dans la persécution des bahá'ís lorsqu'il exerçait des fonctions gouvernementales mais aujourd'hui ardent défenseur des droits des bahá'ís en Iran – était présent.

Mais des responsables du Ministère du renseignement sont intervenus en menaçant de faire déclarer le père incompetent et de le faire arrêter pour que l'enfant soit confié à des travailleurs sociaux. L'affaire s'est soldée par le transfert de l'enfant dans une autre école.

Dans tout le pays, les bahá'ís et leurs biens sont souvent la cible d'actes de violence

Les agressions vont du meurtre pur et simple aux actes de vandalisme. Mais leurs auteurs sont rarement, voire jamais, poursuivis. Une culture de l'impunité les protège.

Dans ses déclarations officielles, l'Iran affirme que la violence dirigée contre les bahá'ís est l'expression des préjugés de la société à leur encontre et que le gouvernement ne peut la contrôler. Pourtant, des faits établis montrent que la plupart des actes de violence dirigés contre les bahá'ís et contre leurs biens sont perpétrés avec la complicité des autorités.

En février 2014, la famille Moodi passait une soirée tranquille chez elle à Birjand, capitale provinciale de l'est du pays, lorsqu'un homme masqué a fait irruption.

Avant qu'ils n'aient le temps de réagir, l'homme les a attaqués, poignardant Ghodratollah Moodi, sa femme Toubá Sabzehjou et leur fille, Azam Moodi,

avant de s'enfuir rapidement.

M. Moodi a été gravement blessé à l'abdomen. Mme Sabzehjou a reçu une blessure au cou. Tous deux ont rapidement perdu conscience après avoir perdu beaucoup de sang.

Malgré ses graves blessures, leur fille a pu appeler à l'aide au téléphone et ils ont rapidement été emmenés tous les trois à l'hôpital. Après avoir passé quelque temps dans une situation critique, ils se sont rétablis.

L'auteur de cette agression n'a jamais été interpellé, pas plus que l'auteur du meurtre en forme d'assassinat de Ataollah Rezvani à Bandar Abbas en août 2013. M. Rezvani était un bahá'í connu dans la ville, très respecté comme une personne honnête et serviable. Mais des agents des services

La famille Moodi en convalescence chez elle après une agression au couteau le 3 février 2014. Le bras d'Azam Moodi est bandé. Personne n'a été jugé pour cet acte, qui a pourtant conduit les trois membres de la famille à l'hôpital.



La Communauté internationale bahá'íe a recensé plus de 68 agressions physiques contre des bahá'ís depuis 2005. Aucun des auteurs de ces actes n'a fait l'objet de poursuites.

de renseignement ont réussi à le faire renvoyer de son travail et l'ont poussé à quitter la ville. Peu avant sa mort, il avait commencé à recevoir des menaces téléphoniques anonymes. De plus, sa mort est intervenue peu de temps après que des responsables religieux de la ville eurent monté la population contre les bahá'ís de la ville.

Ces deux affaires montrent à quel point les crimes de haine contre les bahá'ís ont augmenté ces dernières années sans que, dans le même temps, les autorités n'enquêtent réellement ou qu'elles ne poursuivent les auteurs en justice.

Parmi les 68 cas d'actes de violences perpétrés contre des bahá'ís et qui n'ont pas fait l'objet de poursuites, on compte au moins neuf affaires d'homicide ou de décès dans des conditions parfois douteuses. Outre le cas de M. Rezvani évoqué plus haut, voici d'autres exemples :

- Le meurtre de deux femmes bahá'íes âgées à leur domicile en février 2007. Le 16 février 2008, une habitante d'Abbas Abad dans la Province Fars, âgée de 85 ans, a été retrouvée morte chez elle, bâillonnée et les pieds et poings liés. Le jour suivant, dans la ville de Mohammadiéh, dans la province d'Ispahan, une bahá'íe âgée de 77 ans a été violemment attaquée chez elle par un individu masqué. Elle avait été entraînée hors de chez elle au milieu de la nuit avant d'être sauvagement attaquée avec un râteau. Ses cris ont fait fuir l'intrus masqué et elle a pu ramper jusqu'à ses voisins pour demander de l'aide. Malgré les soins médicaux, ses blessures se sont avérées fatales et la femme est décédée le 7 mars 2007.
- En 2008, à Mashhad, trois bahá'ís ont reçu des menaces téléphoniques et ont ensuite été



Un magasin de Rafsanjan appartenant à un bahá'í. Elle compte parmi la douzaine de magasins frappés par des incendies criminels à la fin de l'année 2010. Ces agressions sont concomitantes avec la distribution d'une lettre anonyme mettant en garde les bahá'ís qui auraient des contacts avec des musulmans..

renversés intentionnellement par une voiture dont le chauffeur a pris la fuite. Deux d'entre eux ont été tués et le troisième, gravement blessé, a été conduit à l'hôpital. On ne dispose pas d'informations supplémentaires sur cet accident, mais personne ne semble avoir été poursuivi depuis lors.

- À Yazd en février 2009, un homme de 82 ans a disparu après avoir quitté son domicile pour aller dîner dans un restaurant du quartier. Sa fille a demandé de l'aide aux autorités pour le retrouver, mais elle s'est finalement entendu dire que cette disparition était liée aux propos de son père sur la foi bahá'íe, qui avaient suscité l'hostilité du voisinage. Elle s'est rendue à la morgue où elle a pu l'identifier.

Les bahá'ís sont également la cible de menaces de mort. En 2008 par exemple, plusieurs familles bahá'íes de Rafsanjan dans la province de Kerman ont reçu pendant deux semaines des appels téléphoniques menaçants d'un homme qui les appelait depuis différentes cabines téléphoniques. La plupart du temps, il indiquait détenir diverses informations sur chaque famille. Voici des exemples des appels reçus :

- L'auteur de l'appel a dit à un des bahá'ís qu'il serait battu et que son fils ainsi qu'un autre bahá'í de la ville allaient être assassinés.
- Il a appelé un musulman qui avait participé à des réunions bahá'íes et l'a menacé de mettre le feu à son magasin et de le tuer s'il refusait de donner des informations sur certaines familles bahá'íes de Rafsanjan.
- Un autre bahá'í a été menacé que sa fille soit brûlée vive.
- Une jeune femme non mariée a été menacée de recevoir de l'acide.



Une maison à Semnan marquée par des graffitis injurieux : « À bas ces païens de bahá'ís. À bas l'Amérique et la Grande-Bretagne »

L'affaire de Rafsanjan en 2008 — à laquelle il faut ajouter deux douzaines de cas de harcèlement ou de menaces proférées contre des bahá'ís — est intervenue après que l'imam du vendredi et le représentant local du Guide suprême eurent dit à leurs fidèles que la foi bahá'íe était liée à un complot américain et que les « enseignants » bahá'ís étaient des espions sionistes.

En tout, 250 menaces directes contre des bahá'ís iraniens ont été recensées depuis 2005. Il s'agit de lettres de menaces, d'appels téléphoniques anonymes et d'intimidations verbales directes.

On pense que beaucoup d'autres incidents de ce type ont eu lieu sans pour autant pouvoir être recensés. Dans n'importe quel autre pays, ces menaces auraient déclenché une enquête policière. Mais aucune enquête n'a été recensée sur ces affaires en Iran.

suite p. 45

Des décennies de violence contre les cimetières bahá'ís

Outre les agressions évoquées plus haut, le gouvernement poursuit depuis longtemps une campagne de vandalisme et de destructions des cimetières bahá'ís, ou donne son aval à ces agissements.

Peu après la révolution de 1979, le gouvernement et ses alliés ont commencé à saisir, détruire ou profaner les cimetières bahá'ís dans tout le pays.

Ainsi, en 1981, le beau cimetière paysagé bahá'í de Téhéran, principal cimetière des bahá'ís, a été confisqué. Le gouvernement a ensuite nivelé le terrain, qui abritait plus de 15 000 tombes, il a enlevé les pierres tombales et vendu celles qui avaient de la valeur.

Dans les années 1990, le terrain a été de nouveau profané : les corps ont été exhumés et chargés de façon abjecte sur des camions. Des bulldozers ont alors nettoyé le terrain pour permettre la construction du « centre culturel Khavaran ». Dans d'autres villes comme Yazd et Shiraz, les dépouilles bahá'ies ont été exhumées par des vandales et les autorités ont empêché les familles de ré-enterrer leurs défunts.

La plupart de ces agressions sont le fait d'inconnus, qui agissent souvent la nuit. Mais le fait que, dans de nombreux cas, ils utilisent des bulldozers et d'autres engins de chantier, montre qu'ils ont agi à tout le moins avec l'accord tacite du gouvernement, dans la mesure où il n'est pas possible d'utiliser des engins de terrassement sans une forme d'accord officiel, au moins de la part des autorités locales.



En 2015, des vandales ont coupé au moins 120 arbres au cimetière bahá'í d'Orumiyyeh. Bien qu'ils soient venus plusieurs fois, les responsables locaux n'ont pas fait grand chose pour faire cesser les actes de vandalisme ou pour arrêter leurs auteurs.

En 2007, des engins de chantier ont été utilisés pour charrier de la terre sur les tombes et les plaques commémoratives du cimetière bahá'í de Yazd.

Les cimetières bahá'ís ont aussi été abîmés par le feu et les graffitis. Ainsi, en février 2009, le cimetière bahá'í de Semnan a été saccagé par des vandales qui y ont mis le feu. Environ

50 tombes ont été démolies et le funérarium, situé dans l'enceinte du cimetière, a été incendié. De plus des graffitis anti-bahá'ís ont été dessinés sur de grands barils et réservoirs d'eau en acier dans le cimetière. Les graffitis menaçaient de mort les



Le cimetière bahá'í de Semnan après qu'il a été vandalisé en février 2009. Environ 50 tombes ont été démolies et le funérarium a été incendié.

Les agressions contre les cimetières bahá'ís ont continué ces dernières années. Ainsi, de 2005 à 2015, on a compte plus de 55 cas d'incendie, actes de vandalisme ou d'autres formes de profanation de cimetières bahá'ís.

« bahá'ís impurs et infidèles » et mentionnaient Israël et l'Angleterre.

Les bahá'ís ont contacté les autorités locales à plusieurs reprises pour leur demander de protéger leurs cimetières et de poursuivre les vandales. En général, ces demandes n'ont suscité que l'inaction des autorités. Le 21 août 2015, le cimetière bahá'í d'Oroumiyeh a été vandalisé.

Environ 120 beaux qui y poussaient depuis 15 ans ont été abattus. Pendant près de deux semaines, les bahá'ís se sont adressés aux autorités pour demander justice et exiger que ces intrusions cessent.

Le second cimetière bahá'í de Yazd en Iran a été détruit en juillet 2007. Les traces laissées par l'intervention et l'étendue des dégâts montrent que des engins de chantier ont été utilisés.



Profanation du cimetière bahá'í historique de Shiraz

En 2014, les gardiens de la révolution se sont attaqués au cimetière historique bahá'í de Shiraz, selon des modalités qui rappelaient la profanation du cimetière central bahá'í de Téhéran en 1981.

Cette fois encore, des camions ont été utilisés pour enlever de la terre et les dépouilles, en vue cette fois de la construction d'un nouveau centre « sportif et culturel ».

Environ 950 bahá'ís reposent dans ce cimetière. Plusieurs d'entre eux sont de grandes figures de la communauté bahá'íe en Iran. C'est le cas notamment de dix femmes bahá'íes dont la pendaison cruelle par le gouvernement en 1983 est devenu l'un des symboles de la persécution des bahá'ís jusqu'à la mort. [Voir page 66]

En 2014, les gardiens de la révolution ont commencé à creuser dans le cimetière historique de Shiraz, à enlever les pierres tombales et les restes humains pour faire de la place au futur centre « culturel et sportif ». Le centre est aujourd'hui achevé, comme on le voit sur la photo en médaillon, prise en septembre 2016.

Bien que le site ait été confisqué par le gouvernement en 1983, il est resté en grande partie à l'abandon jusqu'au mois d'avril 2014, date à laquelle des camions et des engins de chantiers sont arrivés sur le terrain et ont commencé à creuser pour poser les fondations du futur bâtiment.

Malgré les protestations internationales contre cette profanation, dont un appel lancé par trois experts de haut niveau des Nations Unies sur les droits de l'homme en septembre 2014 pour mettre fin à la démolition du terrain, les gardiens ont continué la construction du bâtiment. Des photos prises à partir de septembre 2016 montrent que le nouveau complexe est presque terminé.



RAYES DE LA CARTE

INCENDIÉS

Agressions dirigées contre les biens des bahá'ís

Depuis la révolution islamique de 1979, les lieux saints des bahá'ís, leurs terrains et leurs commerces en Iran ont été la cible d'innombrables agressions. Auparavant, ces agressions étaient perpétrées ouvertement par des gardiens de la Révolution ou par d'autres groupes de militants liés au gouvernement. Ces attaques finissaient souvent par la saisie du terrain.

Mais dans la période récente, la plupart des agressions contre les biens des bahá'ís ont été perpétrées de façon anonyme, pendant la nuit.

Il est toujours très difficile de recueillir des informations sur les violations des droits de l'homme et de les vérifier. La Communauté internationale bahá'íe a tout de même réussi à recenser les données suivantes pour la période allant de 2005 à août 2016 :

- On compte au moins 49 cas d'incendies ou de bombes incendiaires visant directement des bahá'ís ou leurs biens dans l'ensemble du pays. La plupart de ces actes visent les entreprises des bahá'ís, mais on a également recensé des cas d'utilisation ou de menace d'utilisation de liquides inflammables contre des individus.
- On compte au moins 55 cas où des cimetières bahá'ís ont été vandalisés ou profanés. Ces événements se sont produits pratiquement dans toutes les régions du pays, souvent de nuit, et ils étaient presque systématiquement le fait d'inconnus. Certains cimetières ont été profanés à plusieurs reprises. Ces incidents sont particulièrement préoccupants dans un pays où le respect des morts fait partie des normes culturelles.

Le gouvernement n'a rien fait pour enquêter sur ces affaires, sans parler de poursuivre ou de condamner les auteurs de ces actes. Les circonstances de ces affaires montrent qu'elles se sont produites au mieux dans l'ignorance complice des autorités et au pire avec leur approbation et leurs encouragements. Ainsi, plusieurs agressions ont fait intervenir des engins de chantier. Or il est très improbable que des citoyens lambda puissent utiliser librement des bulldozers ou d'autres engins de ce type sans la complicité du gouvernement.

Saisie et destruction des lieux saints et d'autres propriétés appartenant à des bahá'ís

À Shiraz le 9 septembre 1979, à peu près six mois après la révolution islamique, une foule de plus de 150 hommes est entrée sur le terrain abritant la maison du Báb, l'un des lieux les plus saints au monde pour les bahá'ís.

Épaulée par une douzaine d'hommes armés, la foule a commencé à démolir la maison qui avait vu naître la foi bahá'íe en 1844.

La saisie et la démolition de la maison est intervenue après des mois de querelle entre le nouveau gouvernement et la communauté bahá'íe sur la question de savoir à qui appartenait le terrain.

La profanation et la destruction de la maison du Báb, désignée comme un lieu de pèlerinage pour tous les bahá'ís, est l'un des premiers événements de ce type, suivi par d'autres confiscations et destructions de lieux saints et d'autres propriétés après l'arrivée au pouvoir du régime islamique.

La démolition à Téhéran, en juin 2004, de la maison historique qui avait appartenue à Mirza Abbas Nuri, le père de Bahá'u'lláh et qu'il avait lui-même dessinée, est un autre exemple. Non seulement cette maison était importante pour les bahá'ís, mais elle était aussi considérée comme un remarquable exemple de l'architecture de cette période.



La maison du Báb à Shiraz, l'un des lieux les plus saints dans le monde bahá'í, a été détruite par les gardiens de la révolution en 1979 puis rasée par le gouvernement, comme on le voit ci-dessous.



De la même façon, en avril 2004, un autre lieu bahá'í historique a été confisqué et détruit. Le tombeau de Quddus, l'un des premiers disciples de la foi bahá'íe, a été démantelé discrètement en quelques jours jusqu'à ce que la structure soit entièrement démolie.



Intérieur de la maison de Mirza Abbas Nuri, un élément du patrimoine architectural à Téhéran, pendant sa démolition en juin 2004.

À Babol, le tombeau de Quddus, figure historique de la foie bahá'íe, au cours de sa démolition discrète en avril 2004.



La confiscation des propriétés bahá'ies

Outre les lieux saints, beaucoup d'autres biens appartenant à des bahá'ís ont été confisqués ou détruits en Iran depuis la révolution. C'est le cas du Centre national bahá'í de Téhéran et de nombreux autres centres ou sites locaux ou régionaux, ainsi que de centaines de maisons ou bâtiments privés appartenant à des bahá'ís.

Ainsi, en 1995, on a recensé plus de 150 biens confisqués à Yazd. Parmi les personnes expulsées de chez elles à ce moment-là, il y avait une femme aveugle. Les autorités ont confisqué ses biens et pris possession de sa maison malgré les protestations des voisins.

En 2006, Miloon Kothari, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le logement convenable, a dit qu'au moins 640 propriétés bahá'ies avaient été saisies en Iran depuis 1980. « Parmi les propriétés citées, il y avait des maisons, des terrains agricoles, mais aussi des lieux sacrés bahá'ís, dont des cimetières et des sanctuaires », a dit M. Kothari.

La saisie des propriétés a continué. En juin 2010, environ 50 maisons inoccupées appartenant à des bahá'ís ont été démolies par des individus inconnus dans le village agricole éloigné d'Ivel, dans la Province de Mazandaran, dans le cadre d'une vaste campagne destinée à éloigner les bahá'ís de la région.

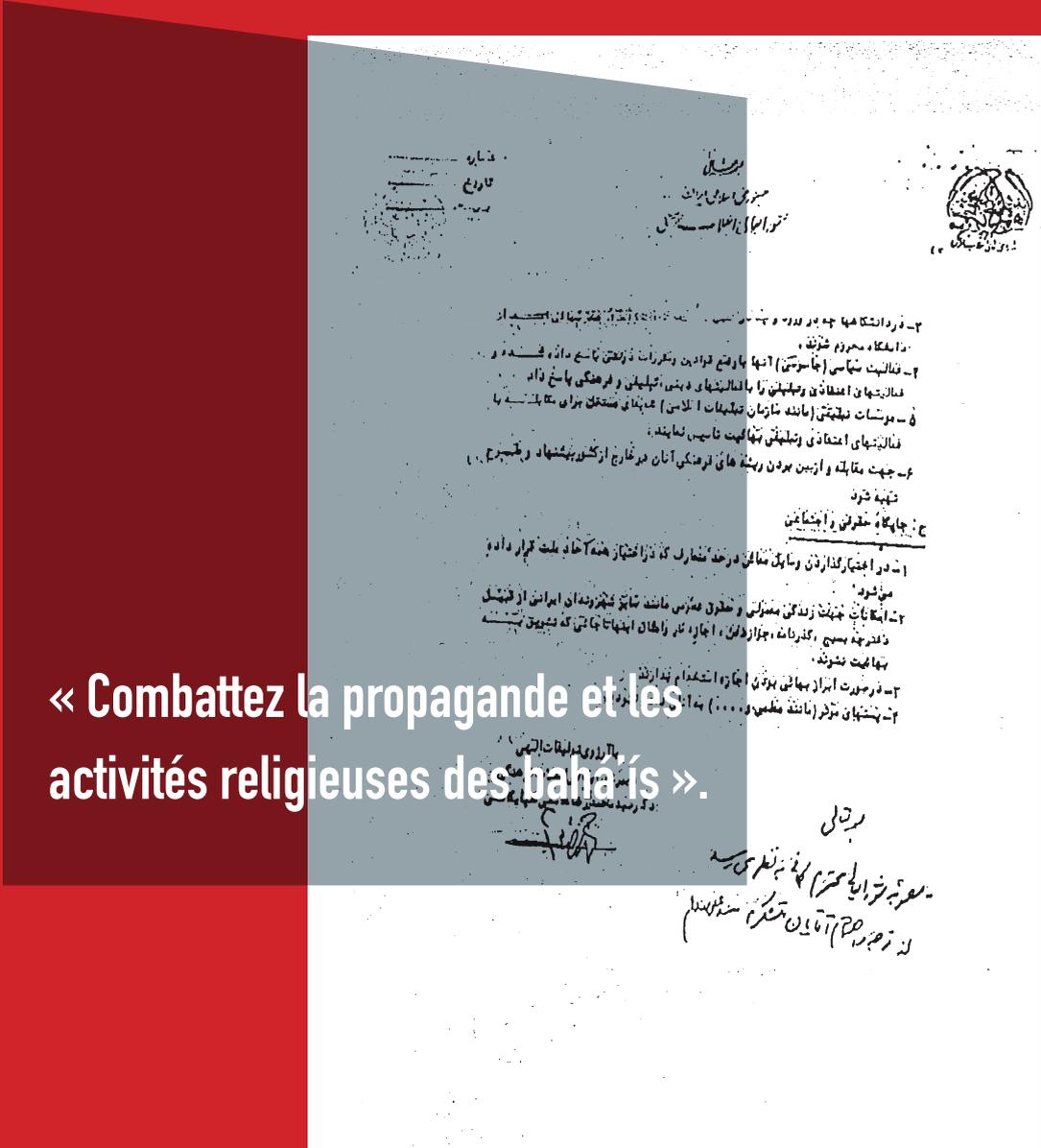
L'accès au village a été fermé et au moins quatre chargeurs frontaux ont démoli les maisons. Les décombres ont ensuite été brûlés.

Ces maisons avaient été confisquées en 1983, quelques années après la révolution, après que leurs habitants eurent été installés dans des bus et expulsés. Les bahá'ís d'Ivel ont malgré tout essayé d'obtenir justice, mais en vain et, dans un acte de résilience, ils sont revenus chaque année cultiver leurs terres et faire leurs récoltes.

A l'heure de l'écriture de ce rapport, aucune des propriétés bahá'ies confisquées en Iran n'a été rendue.



Droite : photos de la destruction d'environ 50 maisons bahá'ies dans le village d'Ivel en 2010. Elles ont été prises avec un téléphone portable. On voit des incendies et des maisons réduites à l'état de gravas par l'utilisation d'engins de chantier.



جمهوری اسلامی ایران
مجلس شورای اسلامی ایران
شماره: ۱۱۱۱
تاریخ: ۱۳۸۸

۱- در دانشکاهها چه در دوره و چه در دوره...
۲- فعالیت سیاسی (جاسوسی) آنها با وضع قوانین و مقررات ذریعتهای دانه...
۳- در صورت بروز اینها بهای بی پرویی انجامه...
۴- در صورت بروز اینها بهای بی پرویی انجامه...

ج: چاپخانه و حقوقی و اجتناب

۱- در اجتناب از افغان و سابق متعلق در حد متعارف که در اختیار همه آزاد ملت قرار داد...
۲- در صورت بروز اینها بهای بی پرویی انجامه...
۳- در صورت بروز اینها بهای بی پرویی انجامه...

الاروی در مقامات الهی
در درجه نخست در مقامات الهی
در درجه نخست در مقامات الهی

برکتی
معاونت شرعی
در درجه نخست در مقامات الهی

« Combattez la propagande et les activités religieuses des bahá'ís ».

L'INCITATION À LA HAINE

L'incitation à la haine

L'augmentation spectaculaire de la propagande anti-bahá'ie dans les médias officiel est l'un des exemples les plus révélateurs de l'évolution de la stratégie de persécution des bahá'ís par l'Iran.

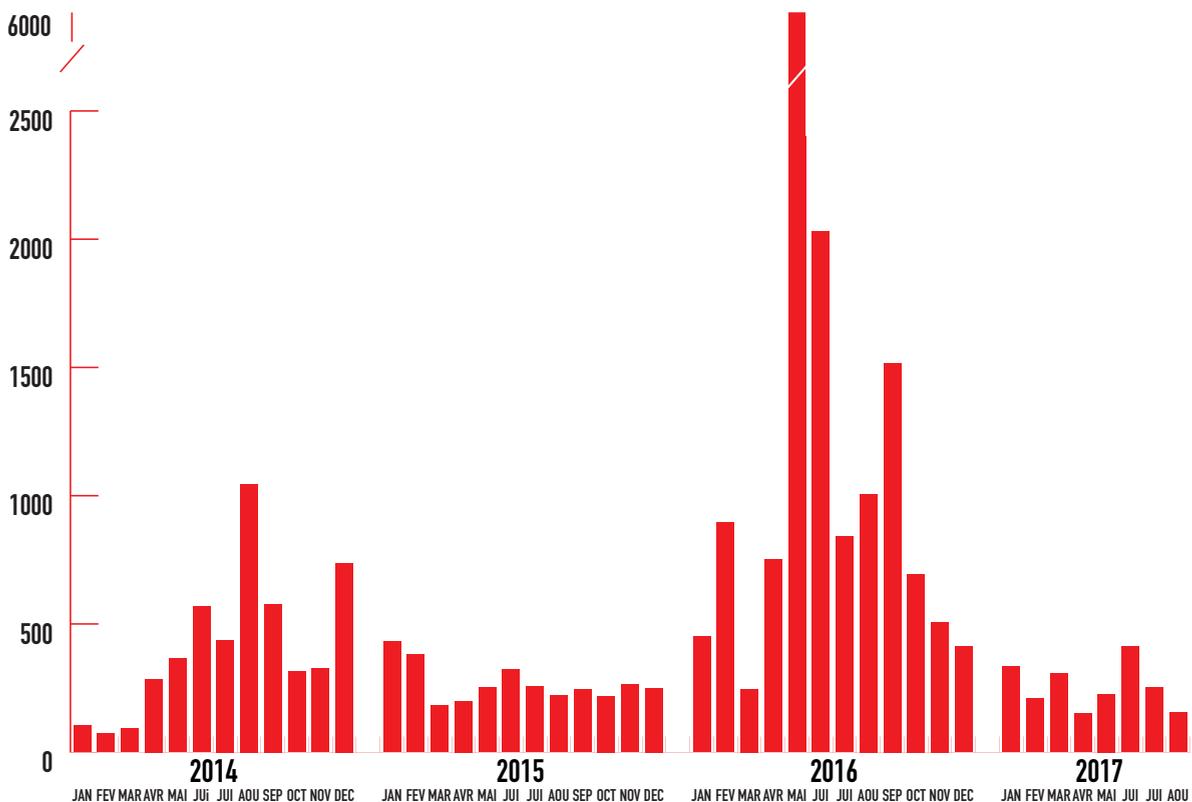
Depuis la révolution de 1979, la campagne gouvernementale de propagande anti-bahá'ie dans les médias n'a jamais cessé. Cette campagne s'est poursuivie et intensifiée ces dernières années, avec plus de 20 000 articles publiés ou diffusés depuis le début de l'année 2014.

La foi bahá'ie est connue dans le monde comme une religion indépendante. « La foi bahá'ie est une religion indépendante, au même titre que le christianisme, l'islam et les autres religions reconnues » comme l'a dit l'historien Arnold Toynbee en 1959.

Ses enseignements prônent des idéaux progressistes comme l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle insiste sur l'obéissance au gouvernement, sur la non-implication dans la politique partisane, et sur l'investissement de chacun pour l'amélioration de la société. Son code moral appelle en outre ses adeptes à respecter les principes de chasteté, d'honnêteté et de loyauté.



Les articles anti-bahá'ís utilisent souvent les symboles juifs ou sionistes, comme on le voit sur ce montage d'un drapeau israélien et du mot « Bahá'isme » en persan, paru en 2010 dans le Javan Daily, qui affirme que les bahá'ís attirent des gens en utilisant des boissons alcoolisées et des symboles sataniques. Les bahá'ís ne boivent pas d'alcool et, bien sûr, ils ne sont pas satanistes.



Nombre d'articles anti-bahá'ís recensés dans les médias iraniens entre 2014 et août 2017

Et pourtant, les médias iraniens véhiculent d'eux l'image de « satanistes » « malavisés » ou « déviants » dont le seul objectif est de renverser le gouvernement en s'appuyant sur des méthodes telles que la « corruption » de la jeunesse ou la diffusion de « propagande contre le régime ».

Bien que la foi bahá'íe trouve son origine en Perse, on dit aux Iraniens qu'il s'agit d'une création politique inventée par la Grande-Bretagne ou d'autres puissances coloniales pour pervertir le nationalisme iranien et qu'aujourd'hui elle aurait le soutien de l'État sioniste Israël.

Des accusations aussi mensongères semblent destinées à attiser les susceptibilités d'une opinion religieuse conservatrice. Par exemple, on affirme avec malveillance que les pratiques sexuelles des bahá'ís sont fondées sur l'amour libre et même les orgies, et qu'ils ont souvent des relations avec de proches parents.

La création et l'entretien de cette image grotesque de la plus grande minorité religieuse non-musulmane en Iran, dont on estime qu'elle compte 300 000 personnes, est un élément de la stratégie du gouvernement, qui a supervisé ou encouragé la création et la diffusion de dizaines de milliers d'articles de propagande anti-bahá'íe ces dernières années.

Ces initiatives sont totalement en contradiction avec le droit international. Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel l'Iran est partie, dispose que « tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence est interdit par la loi ».

Mais cela n'empêche pas les responsables gouvernementaux de débiter des propos haineux contre les bahá'ís, ni les médias contrôlés par le gouvernement de diffuser les déclarations haineuses de responsables religieux ou d'autres personnes contre les bahá'ís.

Au moment de l'écriture de ce rapport, le pic le plus récent de propagande anti-bahá'ie s'est manifesté en mai 2016 en réponse à une rencontre entre la responsable bahá'ie Fariba Kamalabadi et Faezeh Hashemi, fille de l'ancien président Akbar Hashemi Rafsanjani, qui avaient été emprisonnées ensemble pendant trois mois. Cette rencontre entre deux amies qui ont partagé la même cellule en prison a déclenché une avalanche de rhétorique et de discours de haine anti-bahá'is de la part des responsables politiques et religieux. [Voir page 56]

Mais ce déferlement de propagande anti-bahá'ie ce mois-ci n'était pas pour autant anormal. Depuis 2014, on a recensé plus de 20 000 articles, pages internet et émissions anti-bahá'is, dans les médias officiels ou semi-officiels, qui dénigrent, dénaturent ou attaquent la foi bahá'ie et ses adeptes.

C'est le gouvernement au plus haut niveau qui donne le ton de cette propagande. Dans un discours d'octobre 2010 diffusé dans tout le pays, le Guide Suprême Ali Khamenei a parlé des bahá'is comme des « ennemis de la révolution islamique ». Et en 2013, une série de fatwas ou de décrets religieux d'Ali Khamenei déclarant que tout contact avec les bahá'is était illégal ont été publiés.

L'intensité croissante de cette propagande anti-bahá'ie est l'une des manifestations les plus évidentes de l'évolution de la stratégie de persécution de l'Iran, autrefois ouverte et devenue moins visible, sans jamais perdre de vue son objectif ultime, à savoir la neutralisation de la communauté bahá'ie comme une force viable de la société iranienne.

L'examen minutieux réalisé par la Communauté internationale bahá'ie de plus de 400 exemples de propagande anti-bahá'ie publiée par le gouvernement ou par des médias contrôlés par le gouvernement entre décembre 2009 et mai 2011 fait ressortir plusieurs thèmes récurrents¹, parmi lesquels :

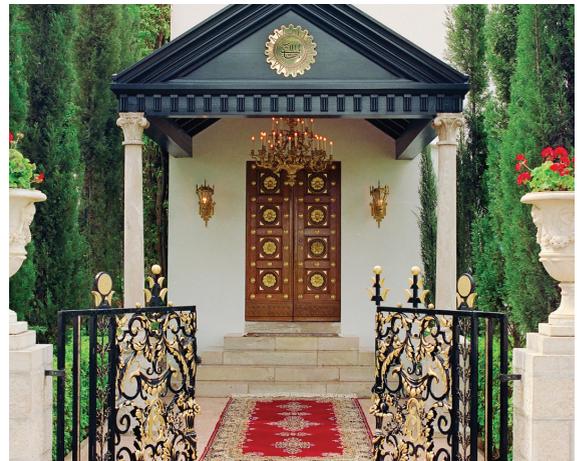
- L'idée que les bahá'is sont contre l'islam et qu'ils s'emploient activement à nuire à l'islam ;
- L'idée que la foi bahá'í est une « secte égarée » ou qu'elle est liée à d'autres pratiques « déviantes » ou « sectaire » comme le satanisme ;
- L'idée que les bahá'is sont les agents du sionisme ou des espions à la solde d'Israël et des États occidentaux ;
- L'idée que les bahá'is sont moralement corrompus et qu'ils ont des pratiques condamnables ;
- L'idée que la foi bahá'ie a été créée par les puissances impérialistes, en particulier la Grande-Bretagne ou la Russie, ou qu'elle est historiquement liée à elles ;
- L'idée que les bahá'is avaient de l'influence sur le gouvernement du Shah ;
- L'idée que les bahá'is sont les instigateurs de l'opposition montante contre le gouvernement ;

¹ Pour une étude plus exhaustive des thèmes de propagande anti-bahá'ie en Iran, voir *L'incitation à la haine : la campagne médiatique de diabolisation des bahá'is en Iran*, un rapport spécial de la Communauté bahá'ie internationale, octobre 2011, www.bic.org/inciting-hatred

- L'idée que la foi bahá'íe procède au lavage de cerveau pour détourner les musulmans de leur foi ;
- L'idée que les bahá'ís font appel à de belles jeunes femmes pour tromper les convertis.

Quiconque est doté ne serait-ce que d'une vague culture de la culture iranienne voit bien comment ces thèmes sont soigneusement choisis pour créer, chez l'Iranien moyen, la croyance ou le sentiment que les bahá'ís sont des étrangers dans leur propre pays, qu'il est normal qu'ils soient discriminés, voire victimes de violences. [Voir les réponses à ces allégations sur les deux pages suivantes.]

Le PIDCP, auquel l'Iran est partie, dispose que « Tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence est interdit par la loi ».



L'image ci-dessus à gauche a circulé sur des sites internet anti-bahá'ís. On y voit un fidèle se prosterner devant des pierres tombales enflammées et superposées devant une image à l'entrée du tombeau de Bahá'u'lláh présenté à droite, l'un des lieux les plus saints pour les bahá'ís, reconnu en 2008 par l'UNESCO comme faisant partie du patrimoine mondial doté d'une « valeur universelle exceptionnelle ».

Les accusations courantes contre les bahá'ís en Iran

Même avant la révolution de 1979, les responsables religieux chi'ites et les groupes anti-bahá'ís répandaient des fausses accusations contre les bahá'ís pour justifier les persécutions à leur encontre. Ces mythes continuent de nourrir la propagande anti-bahá'íe diffusée par le gouvernement aujourd'hui, et ils sont souvent invoqués à l'appui des fausses allégations des responsables iraniens qui affirment que la foi bahá'íe n'est pas une religion mais un groupe politique à visée anti-gouvernementale.

LES ALLÉGATIONS : *Les bahá'ís ont soutenu le régime Pahlavi et le Shah d'Iran. Ils ont collaboré avec la SAVAK, la police secrète. Et la foi bahá'íe est une organisation politique opposée au gouvernement iranien actuel, qui représente une menace pour la sécurité.*

LA RÉALITÉ : En vertu des principes de leur foi, les bahá'ís sont tenus de faire preuve de loyauté et d'obéissance au gouvernement du pays dans lequel ils vivent. La communauté bahá'íe en Iran ne s'est donc pas opposée au régime Pahlavi et elle ne s'oppose pas non plus au gouvernement actuel de la République islamique d'Iran. De fait, les membres de la communauté ont obéi au gouvernement actuel, y compris à son ordre de démanteler toutes les institutions administratives bahá'íes.

Les principes bahá'ís interdisent également toute forme d'implication dans la politique partisane. C'est pourquoi les bahá'ís d'Iran n'ont pas accepté de postes officiels ou de fonctions politiques sous le régime Pahlavi. Ils n'ont pas collaboré avec la SAVAK. Au contraire, le régime Pahlavi n'a cessé de persécuter la foi bahá'íe et s'est principalement la SAVAK qui a orchestré cette persécution.

Loin de constituer une menace pour la sécurité, les bahá'ís iraniens ont un grand attachement à leur pays et sont réellement engagés pour son développement. Ce sentiment est largement démontré par le fait que la grande majorité des bahá'ís sont restés en Iran malgré les fortes persécutions, le fait que les étudiants privés d'accès à l'éducation en Iran et obligés de partir étudier à l'étranger sont revenus dans leur pays pour aider à son développement, ou encore par les actions des bahá'ís de Shiraz pour permettre aux enfants défavorisés d'aller à l'école.

LES ALLÉGATIONS : *Les bahá'ís sont des hérétiques, des apostats, ou des ennemis de l'islam.*

LA RÉALITÉ : La foi bahá'íe est largement reconnue comme une religion indépendante dans le monde — même par des théologiens de l'islam. En 1925, une cour d'appel sunnite en Egypte a reconnu que la foi bahá'íe était une religion indépendante du monde et déclaré que « la foi bahá'íe est une nouvelle religion, elle est entièrement indépendante.

Par conséquent, aucun bahá'í ne peut être considéré comme un musulman et réciproquement, de la même façon qu'aucun bouddhiste, brahmane ou chrétien ne peut être considéré comme un musulman ».

De plus, les bahá'ís vénèrent Mahomet et son livre, le Coran, de même que Jésus, Bouddha et les fondateurs des autres grandes religions. Les bahá'ís sont d'ailleurs les seuls parmi les principales autres religions indépendantes dans le monde à reconnaître Mahomet comme un prophète de Dieu.

LES ALLÉGATIONS : *Les bahá'ís sont des agents du sionisme.*

LA RÉALITÉ : Les accusations qui relient les bahá'ís au sionisme reposent sur un détournement de l'histoire. Le siège de la foi bahá'ie est situé en Israël parce que Bahá'u'lláh a été envoyé en Terre Sainte en tant que prisonnier au milieu des années 1800 par deux autorités de l'islam : la Turquie ottomane et la Perse Kadjar.

Si le gouvernement iranien continue de véhiculer ces accusations, c'est pour exciter l'animosité de la population envers les bahá'ís. Ce n'est que l'expression la plus récente d'une longue histoire marquée par diverses tentatives d'attiser la haine en présentant les bahá'ís comme des agents des puissances coloniales ou étrangères, qu'il s'agisse de la Russie, du Royaume-Uni ou des Etats-Unis – et désormais d'Israël.

LES ALLÉGATIONS : *Les bahá'ís sont impliqués dans la prostitution, l'adultère et l'immoralité.*

LA RÉALITÉ : Les bahá'ís suivent un code moral strict et ils attachent beaucoup d'importance au comportement moral ainsi qu'à l'institution

du mariage. Pourtant, le mariage bahá'í n'est pas reconnu en Iran, où il n'existe pas de cérémonie de mariage civil. Les bahá'ís doivent donc choisir entre renier leur foi pour pouvoir se marier selon les coutumes de l'une des religions reconnues en Iran, ou se marier en suivant les coutumes liées à leur foi. Ils ont toujours choisi de se marier conformément à la loi bahá'ie. Le gouvernement ne reconnaît pas ces mariages et dénonce donc les épouses bahá'ies comme des prostituées. Les accusations d'adultère et d'immoralité lancées contre les bahá'ís sont fondées sur le fait que, conformément au principe bahá'í d'égalité entre les hommes et les femmes, il n'y a pas de ségrégation entre les sexes lors des rassemblements bahá'ís.



La propagande iranienne déforme souvent certains épisodes de l'histoire bahá'ie pour servir son objectif. On voit ici la couverture d'un supplément anti-bahá'í de 64 pages au journal JameJam, un quotidien iranien, publié le 27 août 2007, qui comporte des articles erronés et incendiaires sur l'histoire de la foi bahá'ie. Souvent, ces articles affirment qu'il s'agit d'une création coloniale. En réalité, Abdu'l-Bahá, le fils de Bahá'u'lláh, que l'on voit sur la photo, s'est vu décerner le titre de chevalier par les Britanniques pour le travail et l'aide qu'il a apportés pour nourrir les

Une manifestation courageuse de solidarité ou « un acte hideux et obscène » ?

Plusieurs affaires récentes sont très révélatrices de la déconnection entre le visage de l'Iran à l'extérieur du pays et sa politique intérieure vis-à-vis des bahá'ís. C'est ce que montre par exemple une rencontre récente entre deux amies, une prisonnière bahá'íe en permission et une musulmane bien connue.

Cette rencontre a provoqué un déferlement de critiques de la foi bahá'íe dans les médias iraniens, dans des proportions telles que le New York Times, la BBC, et d'autres médias internationaux de premier plan s'en sont fait l'écho.

L'un des principaux responsables du gouvernement iranien, le porte-parole du Ministère de la Justice Gholamhossein Mohseni Eje, a qualifié cette rencontre « d'acte hideux et obscène ». Plusieurs responsables religieux se sont joints à lui, affirmant que « collaborer avec des bahá'ís et entretenir une relation amicale avec eux entre en contradiction avec les enseignements de l'islam » et que les bahá'ís sont « déviants » et doivent être « isolés ».

Les deux femmes qui étaient au centre de cette tempête médiatique se sont connues en prison. Il s'agissait de Fariba Kamalabadi, l'une des sept responsables bahá'ís au niveau national emprisonnés. Pour la première fois depuis huit ans, elle bénéficiait d'une permission de sortie de cinq jours.

L'autre femme était Faezeh Hashemi, la fille de l'ancien Président iranien Akbar Hashemi Rafsanjani, elle-même emprisonnée pour avoir contesté les résultats de l'élection présidentielle de 2009.

Mme Hashemi est venue le 13 mai 2016 chez Mme Kamalabadi à Téhéran pour témoigner de son soutien. Plusieurs photos ont été prises pendant la rencontre, et certaines ont été diffusées sur les réseaux sociaux.

Quelques jours plus tard, des responsables gouvernementaux et religieux ont dénoncé cette rencontre avec virulence et leur propos ont été reproduits dans des milliers d'articles et d'émissions diffusés dans les médias officiels et les médias cautionnés par l'État. [Voir la page suivante.]



Ci-dessus : La rencontre entre Faezeh Hashemi, qui porte le tchador noir, et Fariba Kamalabadi, assise à sa droite, a déclenché une avalanche de critiques contre les bahá'ís dans les médias officiels.

Ci-dessous : Dans le cadre de la campagne gouvernementale anti-bahá'íe, des manifestants à Rafsanjan signent une pétition pour dénoncer la rencontre comme une trahison.



Les déclarations anti-bahá'ies publiées dans les médias iraniens

Déclarations publiées peu après la rencontre Kamalabadi-Hashemi :

« Si l'on n'empêche pas les mauvaises actions, certaines personnes se croient autorisées à encourager le bahaïsme. Il faut réagir, car il s'agit de trahison contre l'opinion et contre les martyrs, et quiconque se rapproche du bahaïsme devient un bahá'í ». – Général Muhammad-Reza Naqdi, Directeur de la Fondation Basij pour les nécessiteux, 16 mai 2016, Basij Press

« Il faut que l'on se demande pourquoi la Maison universelle de Justice ou le quartier général du bahaïsme se trouvent en Israël, et si le fait de collaborer avec ce réseau représente une menace pour la sécurité de notre pays ». – Ayatollah Sadeq Amuli Larijani, 16 mai 2016, Fars News

« La longue période de colonisation britannique a engendré trois sectes impies parmi les musulmans – le bahaïsme chez les chi'ites, le wahhabisme chez les sunnites et le sionisme en Palestine et au Moyen-Orient – afin de susciter hostilité et séparatisme parmi les musulmans et de créer de l'insécurité dans la région ». – Secrétaire Général du Conseil de discernement, 17 mai 2016, Mashregh News

« Le bahaïsme n'est ni un groupe ni une secte. Ce sont en fait des espions sionistes, dont la mission ne poursuit qu'un seul but, à savoir l'espionnage au profit des sionistes, et c'est pourquoi ils se regroupent. Le bahaïsme n'adhère même pas aux principes de leur propre religion et, selon moi, la seule raison pour laquelle ils sont apparus est l'espionnage pour le compte du sionisme, des Etats-Unis et du Royaume-Uni ». – Ayatollah Hassan Mamdui, membre de l'Assemblée des experts, 21 mai 2016, Tasnim News

Autres déclarations anti-bahá'ies récentes dans les médias :

« Il y a des juifs dans la ville, mais ils sont différents des bahá'ís. Les bahá'ís sont impurs, comme le disent les décisions officielles (fatwas) ». – Imam Jom'eh, responsable de la prière du vendredi à Rafsanjan, cité dans un article de Fars News en 2014.

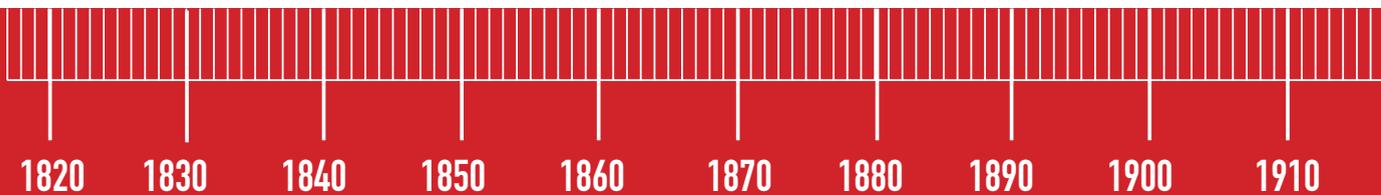
« L'usurpateur Israël a pénétré davantage en Iran avec la secte déviante bahaïste. Le bahaïsme faisait le lien entre le Shah et Israël et il a accru son influence en Iran avant la révolution ». – Propos attribués à Hojjatoleslam Jadeed Benab dans un article du 10 mars 2010 de Rasa News.

« Il faut éviter toute relation avec eux, à moins qu'il y ait un espoir de les remettre dans le droit chemin [de l'islam] ». – Propos issus d'un article paru en 2010 sur le site internet Alef qui donne le point de vue de responsables religieux en général sur les bahá'ís et prodigue des conseils sur la façon d'agir avec les eux, notamment sur la question de savoir si l'on peut faire les courses dans leurs magasins.

« Le bahaïsme essaye aujourd'hui de dissimuler son mauvais visage... il faut que nous éclairions notre jeunesse sur les buts sataniques de ces ennemis de l'islam ». – Propos attribués à Hojjatoleslam Mohammad Kamalvand, identifié comme un professeur au séminaire et à l'université de Tabriz, dans un article du 17 décembre 2009 publié par Rasa News, une agence de presse conservatrice gérée par des religieux à Qom.

- 12 novembre 1817 Naissance de Bahá'u'lláh, le prophète-fondateur de la foi bahá'íe à Téhéran.
- 20 octobre 1819 Naissance du Báb, le messager de la foi bahá'íe, à Shiraz.
- 23 mai 1844 Le Báb annonce Sa mission en tant que prophète-messager d'une nouvelle religion.
- 9 juillet 1850 Le Báb est exécuté par un peloton d'exécution à Tabriz. On estime que 20 000 adeptes ont aussi été tués.
- Août 1853 Bahá'u'lláh est emprisonné pendant quatre mois puis exilé vers Bagdad.
- Avril 1863 Bahá'u'lláh proclame qu'il est le messager d'une nouvelle révélation de Dieu.
- 31 août 1868 Bahá'u'lláh et sa famille sont incarcérés dans la prison de la ville d'Akka, alors située en Palestine.
- 29 mai 1892 Bahá'u'lláh meurt pendant son séjour à Bahji, près d'Akka.
- Juin 1903 Plus de 100 bahá'ís sont tués par la foule lors d'un soulèvement populaire dirigé contre eux à Yazd, un événement qui s'est souvent reproduit.
- Années 1920 Les écoles bahá'íes se développent et accueillent environ 10 pour cent des élèves en Iran.
- Décembre 1934 Le Shah ordonne la fermeture des écoles bahá'íes en Iran.
- Mai 1944 Des troubles anti-bahá'ís conduisent une foule d'environ 4 000 personnes à piller et détruire un centre bahá'í à Abadih.
- Mai 1955 Dans tout le pays, les bahá'ís sont attaqués après que le gouvernement a autorisé un religieux de Téhéran à diffuser de la propagande anti-bahá'íe à la radio nationale.
- Décembre 1978 Au moins cinq bahá'ís sont tués par la foule alors que la ferveur révolutionnaire enflamme le pays.

CHRONOLOGIE



AVANT 1979

- 1 février 1979 Ayatollah Khomeini rentre d'exile en Iran.
- 1 avril 1979 Par référendum national, l'Iran décide de devenir une République islamique.
- 9 septembre 1979 The House of the Báb, one of the most holy sites in the Bahá'í world, is demolished.
- 21 août 1980 Les neuf membres de l'Assemblée nationale spirituelle (ANS), le conseil dirigeant national élu pour les bahá'ís d'Iran, sont enlevés et tués.
- 10 septembre 1980 La sous-commission pour la prévention de la discrimination et la protection des minorités exprime sa « profonde préoccupation » à propos de la persécution des bahá'ís en Iran, c'est la première résolution d'un organe de l'ONU.
- 7 décembre 1981 L'expulsion de tous les bahá'ís de toutes les fonctions gouvernementales devient la politique officielle.
- 13 décembre 1981 Huit des neuf nouveau membres de l'ANS sont arrêtés et exécutés deux semaines plus tard.
- 18 juin 1983 Dix femmes bahá'íes de Shiraz sont pendues pour avoir dispensé des cours de religion à des enfants bahá'ís.
- 29 août 1983 annonce l'interdiction des toutes les activités administrative et. communautaires bahá'íes
- 13 décembre 1985 L'Assemblée générale de l'ONU adopte une résolution dans laquelle elle exprime sa « profonde préoccupation » au sujet des violations des droits de l'homme en Iran et dans laquelle elle mentionne spécifiquement les bahá'ís. C'est la première d'une série de 28 mentions similaires de l'Assemblée générale jusqu'à 2015.
- 1987 La communauté bahá'íe en Iran crée l'Institut bahá'í pour l'enseignement supérieur (IBES) pour former les jeunes bahá'ís exclus de l'université.
- 25 juillet 1989 Ali Akbar Hashemi Rafsanjani devient président d'Iran.
- 25 février 1991 Le mémorandum sur la « question bahá'íe » est signé par le Guide suprême Ali Khamenei. Il présente une stratégie destinée à bloquer le développement économique, éducatif et social de la communauté bahá'íe.
- 29 septembre 1998 Le gouvernement annonce l'interdiction des toutes les activités administrative et. communautaires bahá'íes
- 3 août 2005 Mahmoud Ahmadinejad devient président d'Iran. Peu après, les arrestations et les incarcérations de bahá'ís augmentent, de même que les actes de violence à leur rencontre.
- Juin 2004 Les autorités démolissent une maison historique à Téhéran, qui appartenait à Mirza Abbas Nuri, le père de Bahá'u'lláh, qui l'avait conçue lui-même.
- 29 octobre 2005 Publication d'une lettre de l'Etat-major iranien qui ordonne à la police d'identifier et de contrôler les bahá'ís dans le pays.
- 2006 Lettre du Ministère des sciences, de la recherche et de la technologie qui ordonne à 81 universités iraniennes d'exclure tout étudiant dont on découvre qu'il est bahá'í.
- 19 mai 2006 54 jeunes bahá'ís sont arrêtés pour avoir dispensé des cours d'alphabétisations et d'autres cours à des enfants pauvres à Shiraz et dans ses environs.
- 5 mars 2008 Mahvash Sabet, un membre du conseil dirigeant national bahá'í connu sous le nom « les amis » est arrêté à Mashhad.
- 14 mai 2008 Six autres membres du conseil dirigeant national des Amis sont arrêtés. Il s'agit de Fariba Kamalabadi, Jamaloddin Khanjani, Afif Naeimi, Saeid Rezaie, Behrouz Tavakkoli et Vahid
- 14 juin 2010 Fin du procès des sept responsables bahá'ís emprisonnés, qui sont condamnés à 20 ans de prison.
- 21 mai 2011 Plus de douze éducateurs et membres du personnel de l'IBES sont arrêtés. Ils seront finalement 17 à être écartés et envoyés en prison, simplement pour avoir tenté de former la jeunesse bahá'íe.
- 4 août 2013 Hassan Rouhani devient président d'Iran, il promet de mettre fin à l'intolérance religieuse, une promesse restée lettre morte.
- 25 octobre 2014 Environ 80 magasins appartenant à des bahá'ís sont fermées par les autorités de Kerman, Rafsanjan et Jiroft ; c'est l'une des plus importantes manifestations de la campagne dirigée contre les petits commerçants.



1920 1930 1940 1950 1960 1970 1980 1990 2000 2010

APRÈS LA
REVOLUTION DE 1979

En 1968, année de la signature du Pacte international relatif aux droits civils et politiques par l'Iran, le pays a accueilli la première Conférence internationale sur les droits de l'homme organisée sous les auspices des Nations Unies (Photo ONU)



Les obligations de l'Iran en vertu du droit international

Le gouvernement iranien est clairement tenu de protéger ses citoyens de toute discrimination ou persécution, et de poursuivre ceux qui ne respectent pas la loi. Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), dont l'Iran est signataire, définit clairement ces obligations :

- Non-discrimination. Le PIDCP énonce l'obligation de « respecter et [à] garantir à tous les individus se trouvant sur leur territoire » les droits reconnus dans le PIDCP « sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation ». [Article 2]
- Protection contre le meurtre. Le PIDCP garantit le « droit inhérent à la vie », qui doit être « protégé par la loi ». « Nul ne peut être arbitrairement privé de la vie ». [Article 6]
- Protection contre la torture ou les traitements dégradants. « Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ». [Article 7]
- Protection contre les arrestations arbitraires. Le PIDCP dispose que « [t]out individu a droit à la liberté et à la sécurité de sa personne. Nul ne peut faire l'objet d'une arrestation ou d'une détention arbitraire ». [Article 9]
- Garantie d'une procédure équitable. « [t]out individu arrêté sera informé, au moment de son arrestation, des raisons de cette arrestation » et « sera traduit dans le plus court délai devant un juge ou une autre autorité habilitée par la loi à exercer des fonctions judiciaires ». [Article 9]
- Droit à un procès équitable. Il implique que « [t]ous sont égaux devant les tribunaux et les cours de justice », que toute personne a « du temps et des facilités nécessaires à la préparation de sa défense et à communiquer avec le conseil de son choix », ne saurait « être forcée de témoigner contre elle-même » et a le droit à « être jugée sans retard excessif » [Article 14]
- Liberté religieuse. Le PIDCP dispose que « [t]oute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté d'avoir ou d'adopter une religion ou une conviction de son choix, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, individuellement ou en commun, tant en public qu'en privé, par le culte et l'accomplissement des rites, les pratiques et l'enseignement ». [Article 18]
- Absence de contrainte en matière religieuse. La liberté religieuse implique que « Nul ne subira de contrainte pouvant porter atteinte à sa liberté d'avoir ou d'adopter une religion ou une conviction de son choix ». [Article 18]
- Protection contre l'incitation. Le ICCPR impose aux gouvernements l'obligation positive de garantir que « tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence est interdit par la loi ». [Article 20]
- Protection des minorités. Les minorités religieuses « ne peuvent être privées du droit, en commun avec les autres membres de leur groupe, de professer et de pratiquer leur propre religion ». [Article 27]

« Ces questions ont été bien étudiées et ont fait l'objet de décisions ».



LES ORIGINES DE LA PERSÉCUTION

Les origines de la persécution

Pourquoi l'Iran persiste à opprimer les bahá'ís ?

Depuis l'apparition de la foi bahá'ie en Iran en 1844, l'establishment religieux iranien s'y est vivement opposé, allant jusqu'à inciter à la violence contre les adeptes de cette nouvelle religion. De leur point de vue, la foi bahá'ie est une hérésie complète. Il est évident que ses principes progressistes en faveur de l'égalité pour les femmes, des méthodes scientifiques et de la recherche indépendante de la vérité représentent une menace directe pour leur vision du monde. Plus encore, l'idée même qu'il puisse exister une religion divine après l'islam est un anathème, ce qui justifie que cette foi soit qualifiée de mouvement politique illicite à éradiquer.

Pour comprendre l'animosité des leaders religieux iraniens envers les bahá'ís, il faut se pencher sur l'histoire de la foi bahá'ie. Elle commence par la proclamation de l'envoi d'un nouveau messenger de Dieu pour apporter une nouvelle révélation. L'idée même qu'il puisse exister une nouvelle religion divine va contre la position de nombreux leaders musulmans chi'ites, qui croient que l'islam est la « dernière » religion de Dieu et qu'elle s'épanouira pleinement lorsque le douzième imam sera réapparu (sorti de l'occultation) pour porter les principes avancés par Mahomet dans le Coran.

La foi bahá'ie croit que cette promesse s'est déjà réalisée. Le premier message de la foi bahá'ie a été délivré par un marchand de Shiraz âgé de 25 ans, appelé « le Báb », ce qui signifie « porte » en arabe. Et le 23 mai 1844, il a annoncé à un jeune en quête qu'il était le Promis annoncé dans les saintes écritures de l'islam. La nouvelle de cette proclamation s'est répandue à travers l'Iran et a attiré des milliers de personnes.

Mais les enseignements du Báb sont allés plus loin que ce que de nombreux chi'ites attendaient. Le Báb a commencé à révéler de nouvelles écritures qui se substituaient au Coran et il s'est prononcé en faveur des droits des femmes.

Il n'est donc pas étonnant que l'establishment religieux iranien ait perçu ces nouvelles idées – et leur attrait pour la population – comme une menace dirigée contre leur puissance et leur autorité. Parmi les premiers fidèles du Báb, des milliers de personnes ont été exécutées par le gouvernement en 1850.

Un noble iranien dénommé Bahá'u'lláh a pris la succession du Báb et fait connaître ses enseignements progressistes. Son principal message est qu'il n'existe qu'un seul Dieu et que toutes les religions du monde sont l'expression de la volonté du Créateur, et que l'humanité ne forme qu'une seule race. Le temps est venu pour l'humanité, explique-t-Il, de s'unifier et de créer une « civilisation en constante évolution ».

L'orthodoxie religieuse iranienne lui a répondu par une détermination renouvelée pour anéantir la nouvelle religion et obliger ses adeptes à rejoindre l'islam. Bahá'u'lláh a été exilé, envoyé en prison dans la ville d'Akka, qui faisait alors partie de la Palestine ottomane, et pendant ce temps ses adeptes en Iran ont continués d'être la cible de vagues de persécution. Ainsi, en 1903, 101 bahá'ís ont été tués dans la ville de Yazd après que des mollahs hostiles aux bahá'ís eurent incité la population contre eux.

Ces accès de violence ont souvent coïncidé avec des périodes pendant lesquelles les gouvernements en place avaient besoin d'un soutien renforcé de la part de certains responsables religieux islamiques iraniens.

Dans les années 1930, le gouvernement de Reza Shah a exigé des écoles bahá'íes que leurs jours de fermeture corresponde aux jours fériés définis par le gouvernement. Les communautés bahá'íes,



Funérailles de Hashim Farnush, arrêté le 5 novembre 1980, exécuté le 23 juin 1981. On voit ici sa femme sur sa tombe à Téhéran.

que leur foi oblige à fermer également pour les jours saints bahá'ís, ont refusé de se plier à cette injonction. En réponse, des responsables iraniens ont fermé toutes les écoles du pays gérées par les bahá'ís, c'est-à-dire plus de 50 écoles à l'époque, et ont réinscrits leurs élèves ailleurs.

En 1955, le régime Pahlavi a autorisé la diffusion sur les ondes d'une série de sermons incendiaires prononcés contre les bahá'ís par un prêcheur chi'ite renommée de Téhéran, Sheikh Muhammad Taqi Falsafi, visiblement afin d'ériger les bahá'ís en boucs émissaires et de détourner l'attention de l'opinion à la suite de politiques gouvernementales impopulaires. Le ministre de la défense du Shah s'est joint au Sheikh Falsafi pour démolir le dôme du siège national des bahá'ís à coups de pioche. Une vague de violence anti-bahá'íe a alors envahi le pays, qui ne s'est arrêté qu'après avoir suscité un tollé international. [Voir page 67]

La révolution de 1979

Après la mise en place de la République islamique d'Iran en 1979, les attaques contre les bahá'ís ont atteint un niveau inégalé : elles sont devenues une politique d'État. Alors qu'elles intervenaient auparavant de façon épisodique et qu'elles étaient soutenues par les autorités en fonction l'opportunisme politique, les religieux arrivés au pouvoir au cours de la révolution iranienne ont apporté avec eux des préjugés profondément enracinés contre les bahá'ís.

Même avant que l'Ayatollah Khomeini ne rentre d'exil pour prendre le pouvoir cette année-là, une augmentation des agressions contre les bahá'ís a fait présager l'ampleur des persécutions à venir. En 1978, au moins sept bahá'ís ont été tués, pour la plupart dans un contexte de violence populaire.

Lorsque la nouvelle constitution de la République a été élaborée en avril 1979, certains droits ont été spécialement mentionnés et protégés pour les minorités chrétienne, juive et zoroastrienne. Mais le texte ne faisait aucune mention des droits de la communauté bahá'íe, la plus grande minorité religieuse du pays.

Étant donné la conception iranienne d'un gouvernement islamique, il s'est avéré que cette exclusion des bahá'ís signifiait qu'ils n'avaient aucun droit et qu'ils pouvaient être attaqués et persécutés en toute impunité. Les tribunaux de la République ont refusé aux bahá'ís le droit à la réparation et à la protection face aux agressions, aux assassi-

nats et aux diverses formes de persécution — et ils ont rendu des jugements affirmant que les citoyens iraniens qui tuaient ou blessaient des bahá'ís n'étaient pas responsables parce que les victimes étaient des « infidèles sans protection ».

Privées de ses droits civils, la communauté bahá'íe a vite vu son statut dans la société iranienne se dégrader. La maison du Báb, le tombeau le plus saint d'Iran, a été détruit en septembre 1979 [voir page 46]. Puis, en novembre 1979, un décret du Ministère de l'éducation a exigé non seulement le renvoi de tous les enseignants bahá'ís mais aussi le remboursement de tous les salaires qu'ils avaient reçus précédemment.

Au moins sept bahá'ís ont été tués en 1979. Deux ont été exécutés par le gouvernement et l'un a été pendu en prison. Les autres ont été battus à mort ou tués lors d'incidents locaux.

Le gouvernement a ensuite commencé à emprisonner et exécuter de façon systématique les responsables élus et nommés de la communauté bahá'íe iranienne.

Le 21 août 1980, les neuf membres du conseil dirigeant national bahá'í, l'Assemblée spirituelle nationale des bahá'ís d'Iran, ont été enlevés et ont disparu sans laisser de trace. Il est presque certain qu'ils ont été exécutés. Au cours de cette année-là, au moins 24 bahá'ís ont été tués. Vingt ont été exécutés par le gouvernement et les autres ont été lapidés, assassinés ou brûlés.

En 1981, au moins 48 bahá'ís ont été tués en Iran. Parmi eux, on compte les membres de la « seconde » Assemblée spirituelle nationale, qui avait été reconstituée pour remplacer la première. Huit de ses membres ont été exécutés le 27 décembre 1981.

Au moins 32 bahá'ís ont été exécutés ou tués en 1982, 29 en 1983 et 30 en 1984. Là encore, ce sont souvent les membres des conseils dirigeants bahá'ís qui ont été visés. Quatre membres de la « troisième » Assemblée spirituelle nationale, qui avait courageusement été reconstituée une nouvelle fois, ont été exécutés en 1984. Pourtant, à ce moment-là, l'institution avait été démantelée conformément à un décret gouvernemental et ses membres n'occupaient aucune fonction officielle dans la communauté bahá'ie.

Juin 1983 a été marqué par l'un des événements les plus terribles : dix femmes iraniennes bahá'ies, parmi lesquelles deux adolescentes, ont été pendues. Le motif principal d'accusation : donner des cours à des enfants bahá'ís. [Voir page 66]

Ces femmes ont été gravement maltraitées, physiquement et mentalement, pour les forcer à renoncer à leur foi – une méthode qui est presque systématiquement utilisée pour les prisonniers bahá'ís. Mais, comme la plupart des bahá'ís arrêtés en Iran, elles ont refusé d'abjurer leurs croyances. Quoiqu'il en soit, le fait que les bahá'ís se voient si souvent proposer de renoncer à leur foi en échange d'une promesse de libération est bien la preuve la plus solide que les persécutions ne sont fondées que sur les convictions religieuses.

En juin 1983 a eu lieu l'un des épisodes les plus dramatiques, avec la pendaison de dix femmes bahá'ies, dont deux adolescentes. La principale accusation portée contre elles : donner des cours à des enfants bahá'ís.

Au fur et à mesure que ces horreurs ont été connues dans le monde, un vent de protestation s'est levé dans les médias internationaux, aux Nations Unies, de la part de certains gouvernements et des organisations de défense des droits de l'homme.

En réponse, l'Iran a mis fin à ces vagues d'exécutions et diminué le nombre de bahá'ís emprisonnés. En revanche, comme le démontre le mémorandum de 1991 sur la question bahá'ie, l'Iran a réorienté sa politique pour mettre l'accent sur des restrictions économiques, éducatives et culturelles dont l'objectif est de bloquer le développement de la communauté bahá'ie. Cette politique est toujours à l'œuvre aujourd'hui.

Pendues pour avoir donné des cours de religion



Rares sont les événements aussi choquants ou aussi révélateur de l'origine religieuse des persécutions orchestrées contre les bahá'ís ainsi que du courage avec lequel ils y font face, que la pendaison collective de dix femmes bahá'íes à Shiraz le 18 juin 1983.

Leur crime : avoir donné des cours d'éducation religieuse à de jeunes bahá'ís, l'équivalent de « l'école du dimanche » dans les pays occidentaux.

Âgées de 17 à 57 ans, les dix femmes bahá'íes ont été conduites à l'échafaud l'une après l'autre. Apparemment, les autorités espéraient que chacune renoncerait à sa foi en voyant les autres mourir lentement étranglées.

Mais des témoins ont raconté que les femmes avaient avancé vers leur destin en chantant, comme si elles se promenaient tranquillement.

Un homme qui assistait à l'exécution a confié ce témoignage à un bahá'í : « nous avons essayé de leur sauver la vie jusqu'au dernier moment, mais une à une, d'abord les plus âgées, puis les jeunes, ont été pendues pendant que les plus jeunes étaient forcées de regarder parce qu'on espérait que cela les amènerait à renier leur foi. On leur a même demandé de dire qu'elles n'étaient pas bahá'íes, mais aucune n'a accepté de le dire ; elles ont préféré être exécutées ».

Toutes les femmes avaient été interrogées et torturées pendant les mois précédant leur exécution. Certaines d'entre elles en portaient d'ailleurs les marques sur leur corps, à la morgue, après l'exécution.

La plus jeune d'entre elle était Mona Mahmudnizhad, une lycéenne de 17 ans qui,

en raison de sa jeunesse et de son innocence évidente, est devenue un symbole du groupe. En prison, elle avait été fouettée sur la plante des pieds avec un câble et forcée de marcher sur ses pieds ensanglantés.

Malgré ces traitements, elle n'a jamais renoncé à sa foi et elle est même allée jusqu'à embrasser les mains de son bourreau, puis la corde, avant de la placer autour de son propre cou.

Une autre jeune femme, Zarrin Muqimi-Abyanih, âgée de 28 ans, a dit ceci aux personnes qui l'interrogeaient dans le but de la faire abjurer sa foi : « Que vous l'acceptiez ou non, je suis bahá'íe. Vous ne pouvez pas m'enlever ma foi. Je suis bahá'íe au plus profond de mon être et de tout mon cœur ».

Lors du procès d'une des autres femmes, Ruya Ishraqi, âgée de 23 ans et étudiante vétérinaire, le juge lui a dit : « Vous vous infligez ce calvaire juste pour un mot : il suffit de dire que vous n'êtes pas bahá'íe et vous serez libérée ». Ruya Ishraqi lui a répondu : « Je n'échangerai pas ma foi en échange en monde entier ».

Les autres femmes pendues le 18 juin 1983 s'appelaient : Shahin Dalvand, 25 ans, sociologue ; Izzat Janami Ishraqi, 57 ans, femme au foyer ; Mahshid Nirumand, 28 ans, qui avait réussi un diplôme de physiques qui lui avait pourtant été refusée parce qu'elle était bahá'íe ; Simin Sabiri, 25 ans ; Tahirih Arjumandi Siyavushi, 30 ans, infirmière ; Akhtar Thabit, 25 ans, également infirmière ; Nusrat Ghufrani Yalda'i, 47 ans, mère et membre de l'Assemblée spirituelle locale bahá'íe.

Toutes considéraient que l'éducation religieuse des bahá'ís faisait partie de leur devoir, en particulier depuis que le gouvernement avait interdit aux enfants bahá'ís d'aller à l'école.

Une flambée de haine dans les années 50 et la réponse internationale

En 1955, pendant le mois de Ramadan, le gouvernement a décidé de diffuser sur les ondes de la radio nationale une série de discours haineux prononcés par un religieux, Shaykh Muhammad Taqi Falsafi. Il vociférait contre les bahá'ís, les accusant d'être des ennemis de l'islam. Entre autres choses, il disait que la foi bahá'íe était « une fausse religion ».

Ses déclarations ont mobilisé beaucoup d'auditeurs. Le 17 mai, le ministre de l'intérieur a annoncé que l'ordre avait été donné de supprimer la « secte bahá'íe ». Peu après, les bahá'ís ont été la cible d'une vague de meurtres, de viols, de pillage et de destructions dans tout le pays.

Les lieux saints des bahá'ís ont été profanés, les magasins et les fermes appartenant aux bahá'ís ont été saccagés, les corps des bahá'ís ont été déterrés des cimetières et mutilés, les maisons ont été saccagées et pillées, des jeunes femmes bahá'íes ont été enlevées et forcées d'épouser des musulmans.

Les bahá'ís en dehors d'Iran ont lancé une campagne aux Nations Unies et dans les médias internationaux pour demander au Shah et à son gouvernement de mettre fin à ces violences et pour que la justice soit rendue. Progressivement, l'ordre a été rétabli, les propriétés et les lieux saints ont été rendus à la communauté bahá'íe.

Cet épisode est révélateur de l'histoire de la persécution des bahá'ís en Iran. D'abord, il démontre la haine profonde de certains membres du clergé iranien contre les bahá'ís. Ensuite, il montre à quel point le gouvernement peut, lorsqu'il le souhaite, soit alimenter cette haine soit la contenir. Enfin, il montre l'importance de la pression et du contrôle international pour la protection des bahá'ís.



En 1955, des leaders musulmans et des membres de l'armée du Shah ont détruit le Centre national bahá'í à Téhéran.



La maison d'adoration bahá'ie à Santiago, Chili

La foi bahá'ie : une communauté mondiale

Fondée en Iran en 1844, la foi bahá'ie est aujourd'hui l'une des religions du monde qui connaît la croissance la plus rapide. Avec plus de cinq millions d'adeptes répartis dans presque tous les pays du monde, il s'agit de la deuxième religion la plus répandue dans le monde qui, du point de vue de son champ géographique, dépasse toutes les autres sauf le christianisme. Les bahá'ís vivent dans plus de 100 000 localités dans le monde ; cette expansion reflète leur engagement pour l'idéal qu'est la citoyenneté mondiale.

L'étendue de la foi bahá'ie se reflète dans la diversité des origines de ses adeptes. Les bahá'ís forment un groupe transversal de l'humanité, avec des origines ethniques, nationales, culturelles, professionnelles, sociales ou économiques diverses. Plus de 2 100 groupes ethniques et tribaux y sont représentés.

Bahá'u'lláh est le fondateur de la foi bahá'ie. C'était un noble persan de Téhéran qui, au milieu du dix-neuvième siècle, a quitté une vie princière faite de confort et de sécurité et qui, confronté à des persécutions et privations intenses, a apporté à l'humanité un vibrant message de paix et d'unité.

Bahá'u'llá a affirmé qu'il n'était rien moins qu'un message de Dieu, nouveau et indépendant. Sa vie, son œuvre et son influence s'apparentent à celles d'Abraham, de Krishna, de Moïse, de Zoroastre, de Bouddha, du Christ et de Mahomet. Pour les bahá'ís, Bahá'u'lláh est le plus récent de tous ces messagers divins.

Le principe de l'unité est le principal message de Bahá'u'lláh. Il a enseigné qu'il n'y avait qu'un seul Dieu, qu'une seule race humaine et que chacune des religions du monde représentait une étape de la révélation de la volonté divine et du but de l'humanité. Aujourd'hui, dit Bahá'u'lláh, l'humanité est au seuil de sa maturité collective. Comme les autres écritures du monde l'ont dit avant lui, le temps de l'unification de tous les peuples en une seule société pacifique et mondiale est venu. « La terre n'est qu'un seul pays dont tous les hommes sont les citoyens », a-t-il écrit.

Pour qu'une société mondiale s'épanouisse, a dit Bahá'u'lláh, elle doit reposer sur certains principes fondamentaux. Parmi ces principes, citons l'élimination des tous les préjugés, l'égalité entière entre les sexes, la reconnaissance de l'unicité essentielle des grandes religions du monde, l'élimination des formes extrêmes de pauvreté et de richesse ; l'éducation universelle, l'harmonie entre la science et la religion ; un équilibre durable entre la nature et la technologie ; et l'établissement

d'un système fédéral mondial fondé sur la sécurité collective et l'unicité de l'humanité.

Aujourd'hui dans le monde, les bahá'ís cherchent à contribuer à l'amélioration du monde par des projets de développement économique et social, des actions communautaires, notamment des réunions de prières ouvertes à toutes les religions, des programmes éducatifs pour les enfants et les jeunes et des cercles d'études destinés aux adultes. Ils s'emploient aussi à contribuer à la naissance d'idées nouvelles et de solutions concrètes aux défis mondiaux auxquels l'humanité est confrontée en s'impliquant aux côtés de citoyens engagés activement de cette direction.

La foi bahá'ie est présente dans pratiquement tous les pays du monde. Ses adeptes ont toutes les origines ethnique, nationales, raciales et religieuses. L'image ci-dessous représente les membres de l'Assemblée spirituelle nationale des bahá'ís du Kazakhstan en 2016, l'organe dirigeant qui s'occupe de la vie des bahá'ís dans tous les pays, sauf en Iran où ces organes sont interdits.





« Leur progrès et leur développement sont bloqués »

LES RÉPONSES AUX PERSECUTIONS

Les réponses aux persécutions

Tout au long des presque quatre décennies de persécutions systématiques contre les bahá'ís en Iran, la réponse et l'indignation internationales ont joué un rôle décisif pour limiter la montée de la violence.

Ce ne sont pas seulement les Nations Unies et ses différents organes compétents sur les droits de l'homme qui ont exprimé leur préoccupation pour la situation des bahá'ís mais aussi divers gouvernements, parlements et organisations intergouvernementales, de même que des médias internationaux et des organisations non-gouvernementales de défense des droits de l'homme.

L'indignation face au traitement des bahá'ís par l'Iran a commencé à s'exprimer au début des années 1980 lorsque les exécutions, les emprisonnements et la torture des bahá'ís ont commencé à être connus. C'est en 1980 que l'ONU a pour la première fois exprimé sa préoccupation, par la voix de la Sous-commission pour la prévention de la discrimination et la protection des minorités, qui a exprimé sa « profonde préoccupation » pour la sécurité des bahá'ís.

Ces déclarations ont rapidement été reprises plus haut dans la hiérarchie des organes de l'ONU, jusqu'à l'Assemblée générale qui, depuis 1985, a adopté 28 résolutions exprimant sa préoccupation face aux violations des droits de l'homme en Iran avec une référence particulière à la situ-

Les résolutions des Nations Unies exprimant leur préoccupation face aux violations des droits de l'homme perpétrées contre les bahá'ís ont apporté une réelle protection aux bahá'ís d'Iran.

(Photo ONU /Andrea Brizzi)

ation des bahá'ís iraniens. Avant qu'elle ne soit remplacée par le Conseil des droits de l'homme, la Commission des droits de l'homme de l'ONU a également adopté plus de 20 résolutions mentionnant explicitement la persécution des bahá'ís.

Ces références à une communauté religieuse particulière étaient inhabituelles au début, l'ONU se bornant traditionnellement à l'expression diplomatique d'une préoccupation générale vis-à-vis d'accusations de violations des droits de l'homme et de discriminations.

Il faut souligner aussi que toutes ces résolutions appellent l'Iran à respecter les différents instruments internationaux sur les droits de l'homme





En mai 2014, des Iraniens influents, des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes et des figures importantes du clergé se sont réunis à Téhéran chez l'un des sept responsables bahá'ís emprisonnés pour commémorer le sixième anniversaire de leur arrestation. Cette réunion est une manifestation sans précédent de solidarité, elle montre l'appel grandissant à l'intérieur du pays pour mettre fin à la persécution des bahá'ís iraniens.

que le gouvernement a librement signés. Les résolutions de l'ONU appellent aussi explicitement à l'émancipation des bahá'ís d'Iran.

En outre, au fil des ans, les organes de l'ONU ont nommé plusieurs enquêteurs spéciaux – connus sous le nom de « rapporteurs spéciaux » – pour surveiller la situation des droits de l'homme et enquêter sur les allégations de violations en Iran et ailleurs. Dans leurs rapports, ces rapporteurs spéciaux ont toujours rejeté les dénégations de l'Iran et confirmé que l'oppression des bahá'ís était organisée à une grande échelle, de façon systématique et constituait une persécution religieuse.

A côté de l'action des Nations Unies ainsi que des organes subsidiaires et des agences qui y sont rattachés, d'autres institutions et organes

régionaux se sont exprimés contre le mauvais traitement de la communauté bahá'ie par l'Iran. Le Conseil européen, le Parlement européen, les assemblées législatives d'Australie, du Brésil, du Canada, d'Espagne, du Royaume-Uni et des Etats-Unis, entre autres, ont exprimé leur préoccupation. De nombreux chefs d'État et de gouvernement ont aussi exprimé leur consternation face au traitement réservé aux bahá'ís d'Iran.

Des organisations non-gouvernementales internationales et nationales se sont aussi élevées pour la défense des bahá'ís d'Iran. Amnesty International, la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) et Human Rights Watch, et d'autres organisations internationales de défense des droits de l'homme ont publié des rapports exhaustifs et appelé à ce qu'il soit

mis fin à la persécution des bahá'ís iraniens. Au niveau national, plusieurs groupes et individus connus ont également condamné la persécution des bahá'ís par l'Iran. En 2016, ces inquiétudes ont été relayées par des sources très diverses, qu'il s'agisse d'un groupe d'une douzaine d'avocats au Bangladesh ou de Ghaleb Bencheikh en France, un théologien très respecté.

Des défenseurs des droits de l'homme et d'autres grandes figures, comme la lauréate du Prix Nobel Shirin Ebadi, le journaliste Akbar Ganji ou le responsable étudiant Ahmad Batebi, ont également exprimé leur préoccupation ces dernières années sur le traitement des bahá'ís.

Plus récemment, à l'intérieur même du pays, des militants ont aussi commencé à s'exprimer en faveur des bahá'ís, en prenant des risques personnels. Parmi eux, Nasrin Sotoudeh, avocate défenseuse des droits de l'homme, Narges

Mohammadi, célèbre défenseuse des droits des femmes, Mohammad Nourizad, journaliste et cinéaste, Muhammad Maleki, premier doyen de l'université de Téhéran après la révolution islamique, Masumeh Dehghan, un militant, la femme de Abdolfatah Soltani, un avocat connu qui a représenté les sept bahá'ís membres du conseil dirigeant et qui se trouve lui-même en prison aujourd'hui, ainsi que Jila Baniyaghoob et Issa Saharkhiz, deux journalistes de renom qui ont connu la prison. Et en mai 2016, cinq figures académiques et religieuses reconnues — Abdolali Bazargan, Hasan Fereshtian, Mohsen Kadivar, Sedigheh Vasmaghi et Hasan Yousefi-Eshkevari — ont publié une déclaration dans laquelle ils disaient que « les adeptes de la religion bahá'íe sont opprimés depuis des décennies à cause de leur religion et de leurs convictions ».

La campagne « L'éducation n'est pas un crime » a utilisé l'art de la rue pour attirer l'attention de l'opinion publique sur l'exclusion des bahá'ís des études supérieures en Iran. La photo ci-dessous représente un mur à Harlem, à New York. Des artistes se sont mobilisés dans d'autres villes, comme Delhi, Johannesburg, Londres, Rio de Janeiro, Sao Paulo et Sydney.



La réponse insuffisante de l'Iran à l'examen périodique universel

La création de la procédure d'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme en 2005 devait permettre un examen objectif de la situation des droits de l'homme dans tous les pays du monde sur un pied d'égalité.

Lors des deux examens dont il a fait l'objet jusqu'à présent, en 2010 et en 2014, l'Iran a presque entièrement ignoré les questions et les commentaires que lui ont adressés les autres pays sur le traitement des bahá'ís, et il n'a pas mis en œuvre les rares recommandations qu'il a acceptées.

En 2010, au moins 21 pays ont spécifiquement mentionné la situation des bahá'ís d'Iran. Ils ont été nombreux à lancer un appel pour qu'il soit mis fin à la discrimination religieuse contre les bahá'ís et les autres minorités, et certains ont mentionné en particulier leur préoccupation au sujet de la détention des sept responsables bahá'ís.

En l'Iran a plusieurs fois promis qu'il respecterait la liberté religieuse et améliorerait le traitement des bahá'ís iraniens. Mais il ressort de l'analyse réalisée en 2014 par la communauté internationale bahá'íe que l'Iran n'a tenu aucune de ces promesses¹.

Par exemple, l'Iran a accepté une recommandation du Luxembourg selon laquelle il devrait « [r]especter pleinement les droits des bahá'ís et poursuivre en justice ceux qui incitent à la haine contre les membres de cette communauté dans les enceintes religieuses, dans les médias et sur l'Internet ».

¹ *Unfulfilled Promises: Iran's failure to act after its 2010 Universal Periodic Review*, un rapport spécial de la Communauté internationale bahá'íe, septembre 2014.



La délégation iranienne, dirigée par Mohammad Javid Larijani, en costume gris, lors de la séance du 31 octobre 2014 du Conseil des droits de l'homme, répondant aux questions des autres gouvernements pendant l'examen périodique universel de l'Iran.

Comme le montre la hausse des statistiques sur le nombre d'articles de propagande anti-bahá'íe dans les médias, l'Iran a complètement renié cette promesse.

En tout, l'analyse révèle que l'Iran n'a mis en œuvre aucune des 34 recommandations qu'il a acceptées en 2010 au sujet des violations des droits de l'homme visant les bahá'ís, y compris celles qui ne visaient pas la liberté religieuses mais des questions telles que le droit à une procédure équitable et l'accès à l'enseignement supérieur.

Lors de l'examen périodique universel de l'Iran en 2014, de nombreux pays ont de nouveau appelé l'Iran à respecter les droits des bahá'ís. En réponse, l'Iran n'a accepté que deux des dix recommandations portant sur le traitement des bahá'ís et a dit clairement qu'il n'avait aucune intention de prendre en compte l'appel de la communauté internationale pour un changement de la situation.

Beaucoup de ces militants se sont liés d'amitié avec des bahá'ís en prison, à l'instar de Faezeh Hashemi, dont l'audacieuse rencontre avec Fariba Kamalabadi a déclenché une vague de propagande anti-bahá'íe. [Voir page 56] Ils se sont rendus compte qu'ils n'étaient pas les démons décrits par la propagande anti-bahá'íe mais plutôt des êtres humains remplis de compassion qui ne désirent rien de plus que la liberté de pratiquer la religion qu'ils ont choisie et le droit de participer à la préparation d'un avenir meilleur pour l'Iran.

Cela fait longtemps que les médias internationaux rendent compte de la persécution de la communauté bahá'íe iranienne. D'importants articles ou éditoriaux détaillant, confirmant et condamnant les persécutions sont parus dans Le Monde, le Times of London, le New York Times, le Washington Post, et le Times of India, et dans des journaux régionaux comme Folha de Sao Paulo au Brésil, Today's Zaman à Ankara, en Turquie, et la Tribune à Chandigarh, en Inde. Les principales agences de presse, comme Associated Press, Agence France-Presse, Deutsche Presse-Agentur et Reuters ont également publié de nombreuses dépêches sur les persécutions, de même que les chaînes de radio et de télévision internationales comme Al Jazeera, la British Broadcasting Corporation (BBC), CNN et Voice of America.

De plus, un certain nombre de journalistes et éditorialistes iraniens connus, tant en Iran qu'à l'extérieur du pays, ont récemment écrit des articles défendant leur concitoyens bahá'ís. C'est le cas par exemple de Faraj Sarkouhi, Ahmad Zeidabadi et de Parvin Ardalan, la lauréate du prix Olof Palme, ou encore du célèbre blogueur Arash Sigarchi. « Nous sommes tous des bahá'ís iraniens », a écrit Ali Keshtgar, un célèbre penseur iranien, en août 2008.



*Lauréate du Nobel et avocate iranienne défenseuse des droits de l'homme Shirin Ebadi s'est souvent exprimée en faveur de la défense des bahá'ís d'Iran.
(Photo ONU /Eskinder Debebe)*

À de nombreux égards, la situation des bahá'ís est exemplaire de la façon dont les mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme, associés au soutien des militants de la société civile et à une bonne couverture médiatique, peuvent être utilisés pour protéger une minorité opprimée. Grâce au soutien international dont les bahá'ís ont bénéficié, ainsi qu'au soutien croissant qui leur est adressé en Iran même et parmi les Iraniens expatriés, l'anéantissement de la communauté bahá'íe en Iran a, jusqu'à maintenant, été évité.

Un haut dignitaire religieux appelle à la « coexistence religieuse » avec les bahá'ís

Parmi les manifestations de soutien les plus remarquables envers les bahá'ís en Iran, il faut citer le manuscrit de calligraphies enluminées reproduisant une citation tirée des écritures bahá'íes et réalisé par un religieux musulman connu, qui l'a offert aux bahá'ís du monde en 2014.

L'ayatollah Abdol-Hamid Masoumi-Tehrani explique sur son site qu'il a réalisé cette calligraphie « pour rappeler qu'il est important de valoriser les êtres humains, la coexistence pacifique, la coopération et le soutien mutuel, et d'éviter la haine, l'hostilité et les préjugés religieux aveugles ».

En 2015, l'ayatollah Masoumi-Tehrani a réalisé lui aussi une calligraphie montrant un autre extraits des écritures bahá'íes. Il a dit son espoir de voir son geste « éveiller la conscience de [s]es concitoyens pour qu'ils pensent à respecter davantage la dignité humaine plutôt que de porter leur attention sur les différences ethniques, linguistiques et religieuses ».

L'ayatollah Abdol-Hamid Masoumi-Tehrani terminant une calligraphie enluminée. Les textes représentés dans cette œuvre sont tirés des écrits de Bahá'u'lláh.



Nous avons honte !

In 2009, à l'extérieur du pays, un groupe qui réunissait des universitaires, des écrivains, des journalistes, des artistes et des militants iraniens connus ont rédigé et signé une lettre ouverte dans laquelle ils proclamaient leur dégoût face aux mauvais traitements infligés aux bahá'ís au fil des ans dans leur pays.

« En tant qu'être humains iraniens, nous avons honte de ce qui a été infligé aux bahá'ís depuis un siècle et demi en Iran », dit la lettre, qui a reçu 267 signatures au total.

« Nous croyons avec force que tous les Iraniens, sans aucune distinction telle que celles fondées sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, la politique ou toute autre opinion, mais

« Nous ne nous tairons plus lorsque vous serez victimes d'injustice »

aussi quelles que soient leur origine sociale, leur niveau de vie, leur naissance etc., a le droit de jouir de tous les droits et libertés énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Mais depuis la création de la foi bahá'íe, les adeptes de cette religion en Iran ont été privés de nombreux droits de l'homme uniquement en raison de leurs convictions religieuses »

La lettre se conclut par une demande aux bahá'ís de les excuser collectivement pour les torts commis envers la communauté bahá'íe. « Nous ne nous tairons plus lorsque vous serez victimes d'injustice », disent les signataires.



En 2015, à l'occasion du septième anniversaire de l'arrestation et de l'emprisonnement des sept responsables iraniens [voir page 20], l'avocate des droits de l'homme Nasrin Sotoudeh a courageusement enregistré un message vidé appelant à leur libération. « Leurs peines sont injustes », a-t-elle déclaré. « C'est clairement en raison de leurs convictions qu'ils sont emprisonnés ». Mme Sotoudeh a elle-même été emprisonnée et, pendant quelque temps, elle a partagé sa cellule avec deux des responsables bahá'ís. Elle a été libérée en 2013, peu après la visite du président iranien Hassan Rohani à l'ONU cette même année.



جمهوری اسلامی ایران
شورای عالی انقلاب فرهنگی

استحضار

حضرت حجت الاسلام جناب آقای محمدی گیلانی
ریاست محترم دفتر مقام معظم رهبری

سلام علیکم

بمدافعان حجت و عطف پرتابه شماره ۱۷۸۲ س مورخ ۱۰/۱۰/۹۷ و اثر به ابلاغ اواخر مقام معظم رهبری به ریاست محترم جمهوری در ۱۰/۱۰/۹۷ به جایگاه به استحضار می‌رساند. حسب ارجاع ریاست محترم جمهوری رئیس شورای عالی انقلاب فرهنگی موضوع جهت طرح و بررسی در ۵ خرداد ۱۳۸۵ مورخ ۱۱/۱۱/۹۷ و ۱۱/۱۱/۹۷ مورخ ۱۱/۱۱/۹۷ شورای عالی انقلاب فرهنگی قرار گرفت و در تعیین مذاکرات وراثتی که در جلسه ۱۱۲ مورخ ۱۱/۵/۹۷ شورای عالی انقلاب فرهنگی به ریاست مقام معظم رهبری (رئیس و عضو شورای عالی) در این خصوص به‌مناسبت آمده بود، مذاکرات و اواخر اخیر مقام معظم رهبری در رابطه با مسائل بهائیان به استحضار شورای عالی رسید و با عنایت به نگاه قانون اساسی جمهوری اسلامی ایران و مسائل شرعی و قانونی و سیاست‌های عمومی کشور، مورد مذاکره و مذاقه و اعلام نظر واقع گردید و در راستای تعیین و پیشنهاد سیاست صحیح و دستورالعمل در مورد بائیات مذکور، با عنایت توجه خاص به اواخر مقام معظم رهبری و شورای عالی ایران در این رابطه سیاست گذاری درستی صورت گرفته و تاکنون چه گریز به پیش می‌باشد. با حاصل مذاکرات و پیشنهادات و شرح زیر جمع بندی کرده به ریاست محترم جمهوری (رئیس شورای عالی انقلاب فرهنگی) متن مناسب و همچنین نتیجه مذاکرات و پیشنهادات مطرح فرمودند. مراتب به استحضار مقام معظم رهبری رسانده شود تا ضمن اوفادای لازم به ترتیب که صلاح بدین نظر باشد عمل شود.

جمع بندی نتایج مذاکرات و پیشنهادات

الف: جایگاه کلی بهائیان در نظام سیاسی

- ۱- به یون جهت آنان از مسکنت اخراج نمی‌شوند
 - ۲- به دلیل آنان دستگیر، زندانی و با مجازات نمی‌شوند
 - ۳- نیز حضور نظام با آنان باید خوری باشد که راه ترکش و توسعه آنان مسدود شود.
- ب: جایگاه فرهنگی
- ۱- در دوره اول و چنانچه اظهار نکرده بهائیانند ثبت نام نکرده
 - ۲- حتی‌الغیر در مدارس که کادر فوری و مسلط بر مسائل عقیده‌تی دارند ثبت نام شوند

« Refuser leur toute position d'influence »

LA RÉSILIENCE COMMUNAUTAIRE

La résilience communautaire

La réponse des bahá'ís iraniens n'a été ni la colère ni la violence mais la résilience constructive.

Malgré près de quatre décennies de persécutions au cours desquelles ils ont vu leurs responsables décimés, leurs amis et leurs proches emprisonnés, leurs lieux saints et leurs cimetières confisqués, leurs perspectives économiques bouchées et leur jeunesse privée de formation, les bahá'ís n'ont répondu ni par la violence ni par la protestation, mais par des actions communautaires autour de projets de développement égalitaires, sociaux et économiques destinés à aider leurs concitoyens iraniens.

Les bahá'ís de Yazd en sont à leur troisième cimetière. Le premier, un jardin arboré dans le centre ville, a été confisqué puis détruit en 1979.

Un autre terrain a été donné aux bahá'ís dans une région désertique en dehors de la ville. Malgré sa situation éloignée, les bahá'ís y ont travaillé dur pour en faire un bel endroit en y plantant des arbres..

En 2007, une partie de ces arbres et de nombreuses pierres tombales ont été rasés au bulldozer, après quoi une digue a été construite pour empêcher les bahá'ís d'utiliser les lieux.

En 2013, un troisième terrain a été alloué aux bahá'ís, situé en plein désert entre deux dunes

de sables et sans accès à la route sauf à travers une décharge. Les bahá'ís ont malgré tout commencé à embellir l'endroit et, en juin 2015, l'enterrement d'un bahá'í de Yazd y a été organisé.

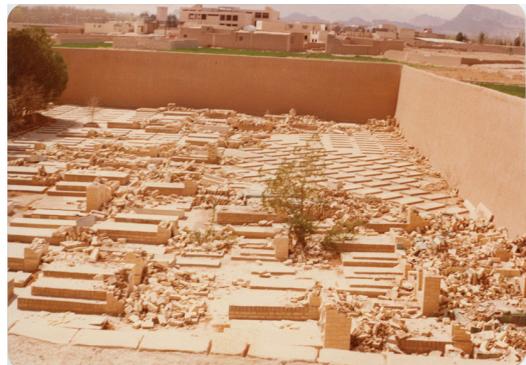
L'histoire en dit long sur la résilience de la communauté bahá'ie iranienne, qui n'a répondu à l'oppression ni par la violence ni par la protestation, mais avec une « résilience constructive », pour citer une expression vulgarisée par l'universitaire Michael Karlberg.

La Communauté bahá'ie d'Iran, dit le Dr. Karlberg, « a clairement suivi une approche non-accusatoire de l'évolution sociale dans des conditions d'oppression violente ». Cette approche, écrit-il, repose sur l'idée que « les stratégies destinées à



Ci-dessus : le deuxième cimetière de Yazd. Ce site éloigné a été alloué après que le cimetière d'origine eut été attaqué et fermé à tout nouvel enterrement. La photo montre également les digues de terres installées pour empêcher l'usage du cimetière.

A droite : le cimetière bahá'í d'origine à Yazd était situé dans le centre urbain. Cette photo date de 1979, après sa destruction par des agents du gouvernement.



conduire à un changement social durable – y compris les stratégies de lutte contre l'oppression violente – doivent prendre en compte à la fois les dimensions matérielle et spirituelle du changement, ce qui comprend la transformation des cœurs tant chez les oppresseurs que chez les opprimés ».

« De ce point de vue, des stratégies d'opposition qui dressent un groupe contre un autre, que ce soit en recourant à la violence ou pas, ne sauraient conduire à une transformation spirituelle et à un changement durable. C'est pourquoi les bahá'ís se gardent d'entreprendre des actions sociales susceptibles de diviser, y compris en s'impliquant dans l'opposition politique partisane »².

L'exemple qui illustre le mieux ce type de réponse constructive, écrit le Dr. Karlberg, c'est la création de l'Institut bahá'í d'enseignement supérieur (IBES), une université alternative créée par les bahá'ís pour que les jeunes puissent avoir une formation supérieure. [Voir page 34]

Le bahá'ís démontrent aussi leur résilience constructive en se présentant courageusement devant les autorités pour protester dans des termes choisis

contre des actes de violences donnés, même s'ils ont peu d'espoir de trouver une oreille attentive. De la même façon, les bahá'ís essaient toujours de passer par la justice iranienne pour résoudre les problèmes tels que la confiscation de leurs biens, la fermeture de leurs entreprises ou le refus du droit à l'éducation.

Dans le village d'Ivel, par exemple, des paysans bahá'ís dont les maisons ont été brûlées ou démolies continuent de cultiver leurs terres, même si l'activité n'est pas rentable, juste pour montrer que les actions dirigées contre eux ne sont pas efficaces.



En 2013, un site a été attribué aux bahá'ís pour le troisième cimetière de Yazd, encore plus éloigné de la ville, dans une zone désertique, après que le second cimetière eut été condamné.

²Constructive Resilience: The Bahá'í Response to Oppression, by Michael Karlberg, *Peace & Change*, Vol. 35, n° 2, avril 2010, pp. 222-257.

Travailler pour le progrès de l'Iran

Bien qu'ils soient persécutés, les bahá'ís iraniens ont aussi essayé, avec des moyens limités, de contribuer au développement de leur société. Ils ont notamment entrepris des petits projets de développement social et économique, par exemple pour renforcer l'alphabétisation ou travailler sur d'autres enjeux sociaux. Ces actions pourtant louables ont souvent été contrées par le gouvernement, qui semble craindre toutes les activités qui risqueraient de montrer les bahá'ís sous un jour favorable.

En voici quelques exemples :

- Un groupe de jeunes bahá'ís de Shiraz, au début des années 2000, s'est mobilisé pour donner des cours d'alphabétisation à des jeunes défavorisés des quartiers pauvres de la ville. Leur travail a valu l'arrestation et la détention de 54 personnes. Trois responsables du groupe ont été condamnés à quatre ans d'emprisonnement [Voir page 84]
- Un groupe de bahá'ís s'est impliqué dans l'enseignement de jeunes enfants de classe

maternelle après un tremblement de terre qui a détruit une grande partie du système scolaire de la ville de Bam en 2003. Cette action a conduit à l'arrestation d'au moins quatre bahá'ís en 2011. Le gouvernement a prétendu que les bahá'ís « profitaient » du fait que le tremblement de terre avait créé des besoins culturels, sociaux et éducatifs pour promouvoir leurs propres programmes.

- De l'aide humanitaire a été fournie en août 2012 après un tremblement de terre à l'Est de la province de l'Azerbaïdjan. Cette fois encore, au moins trois bahá'ís ont été arrêtés pour avoir aidé leurs concitoyens iraniens. D'autres bahá'ís ont été mis en garde contre les risques qu'ils couraient en se livrant à ce genre d'activité.

C'est ainsi que les bahá'ís d'Iran se mobilisent, comme leurs coreligionnaires partout dans le monde, parce qu'ils cherchent à construire à monde nouveau et équilibré, où la fin est en cohérence avec les moyens. Pour eux, il n'est pas concevable de faire avancer leurs propres intérêts par des actions qui pourraient contribuer

Parmi les différents services communautaires dans lesquels ils s'investissent, les bahá'ís accueillent parfois les familles des prisonniers avec du thé et des confiseries à la sortie de la prison d'Evin. Ils le font pour les familles des prisonniers bahá'ís, mais aussi pour toutes les autres.



Les larmes aux yeux, il a donné des confiseries aux bahá'ís

Certains prisonniers de la prison de Gowhardasht peuvent recevoir la visite de leurs proches une fois par semaine. C'est une possibilité utilisée assidûment par les bahá'ís qui ont de la famille en prison.

Un mercredi d'avril 2016, des visiteurs ont été accueillis par un homme et sa femme alors qu'ils sortaient de la prison. Le couple accueillait tous les bahá'ís qui sortaient avec une boîte de confiseries.

C'était là une initiative risqué pour cet homme qui était lui-même encore détenu à la prison de Gowhardasht une semaine auparavant pour avoir agi « contre la sécurité nationale » – une accusation liée à son action d'avocat des droits de l'homme.

Mais pendant sa période de détention, Mohammad Seifzadeh avait rencontré beaucoup de bahá'ís et avait été touché par leur gentillesse et leur conduite.

Des témoins racontent que c'est donc avec des larmes de joies, que le Dr. Seifzadeh et sa femme accueillait les bahá'ís devant la prison ce jour-là.

Les rapports à l'ONU de l'Iran contiennent des déclarations absurdes, où la foi bahá'ie est comparée au nazisme

Dans sa réponse officielle au rapport présenté en mars 2016 au Conseil des droits de l'homme par le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Iran, l'Iran a adopté un ton inquiétant, comparant la foi bahá'ie au nazisme.

Cette réponse est révélatrice de l'attitude des responsables iraniens vis-à-vis de la communauté bahá'ie.

Selon Ahmed Shaheed, le Rapporteur spécial,

« le 16 octobre 2015, M. Haghigharpour, député membre de la commission parlementaire de la sécurité nationale, a qualifié la religion bahá'ie de « secte rebelle créée par les Britanniques » et a comparé les bahá'ís aux Wahhabites, qui, selon lui, cherchent à exacerber les tensions entre Chiites et Sunnites dans la région ». Dans sa réponse à une question sur ce point, le Dr. Shaheed écrit que « le Gouvernement indique qu'étant donné la collaboration centenaire de la secte bahá'ie avec le régime du Shah et ses services de renseignement, il est impossible de passer sous silence ces faits historiques, de même que « l'on ne peut pas arrêter de critiquer le nazisme en Allemagne ».

Injustement emprisonnés pour avoir aidé des enfants défavorisés

C'est souvent loin des projecteurs que les bahá'ís iraniens se mobilisent pour aider leurs concitoyens. Mais un projet a braqué les regards du monde entier après l'arrestation en masse de ses auteurs pour avoir aidé des enfants pauvres.

En mai 2006, 54 bahá'ís et 10 collaborateurs musulmans ont fait l'objet d'une vague d'arrestations spectaculaire dans six endroits différents à Shiraz et dans ses environs. La plupart d'entre eux ont fini par être relâchés, mais trois responsables ont été condamnés à quatre années de prison.

Haleh Rouhi, 29 ans, Raha Sabet, 33 ans et Sasan Taqva, 32 ans, ont été accusés de « propagande contre le régime » pour avoir aidé à monter un projet de service social destiné à combattre l'analphabétisme et d'autres problèmes touchant les enfants pauvres de la ville et de ses environs.

Au début, les membres du groupe retrouvaient les enfants tous les vendredis matin pendant quatre heures. Les formateurs – parmi lesquels de jeunes musulmans – installaient des tapis devant la maison des parents pour que les familles puissent vérifier que leur seule intention était d'aider les enfants et de les installer confortablement. Les mères s'installaient à proximité pour observer les cours et les exercices donnés par les formateurs.

Le groupe a commencé avec un groupe de 20 enfants, qui sont rapidement passés à 120. A la fin du trimestre, les parents de ces enfants ont demandé si les activités pourraient continuer. Le groupe a décidé d'élargir les actions proposées et de proposer de l'aide aux enfants pour qu'ils acquièrent aussi des compétences sociales et morales et deviennent à leur tour des acteurs de progrès dans leur propre vie et dans la société.

À l'été 2005, le nombre d'enfants participant au programme avait tant augmenté qu'il fallu les diviser en deux groupes. Chaque groupe comptait 100 élèves et 30 professeurs. D'autres projets similaires ont été lancés à Sahlabad et à Shiraz même, avec une centaine d'enfants.



A Bahá'í-sponsored literacy class for disadvantaged youth near Shiraz. For this effort, 54 were arrested.

Ce dernier projet a été mis en œuvre dans le cadre du programme intitulé « Protection des droits de l'enfant » à Shiraz, qui est agréé par le Ministère de l'intérieur. Le groupe a également organisé des cours d'arts pour les enfants atteints de cancer dans un hôpital de Shiraz ainsi que des visites régulières dans des orphelinats et des institutions accueillant des enfants en situation de handicap physique ou mental.

Ces actions ont continué pendant une année jusqu'à ce que, le 19 mai 2006, des professeurs et des responsables du projet soient arrêtés par la police au même moment dans six endroits différents. Les musulmans et un bahá'í ont été immédiatement relâchés. Les 53 autres bahá'ís ont été relâchés au cours des jours et des semaines suivantes. Mme Rouhi, Mme Sabet et M. Taqva ont été détenus pendant près d'un mois puis emprisonnés après avoir été condamnés pour des « infractions liées à la sécurité de l'État ».



Haleh Rouhi, Sasan Taqva and Raha Sabet.

Conclusion : Comment agir ?

La communauté internationale doit demander des actes plutôt que des mots.

L'histoire montre que la pression internationale est la meilleure méthode – sinon la seule – pour empêcher les dirigeants théocratiques iraniens de mettre en œuvre leurs préjugés profondément ancrés contre les bahá'ís.

Dans le discours qu'il a prononcé aux Nations Unies en septembre 2015, le Président Iranien Hassan Rohani a évoqué l'ouverture d'un «nouveau chapitre» des relations entre l'Iran et le monde.

La communauté internationale a salué le ton nouveau de ce discours, mais de nombreux acteurs se sont interrogés sur la sincérité de ces propos emprunts de modération et de tolérance.

En effet, des rapports de l'ONU et d'autres institutions indiquent que l'Iran continue de violer les droits de ses citoyens. Et l'oppression systématique des citoyens bahá'ís, qui forment la minorité religieuse la plus importante du pays, en est l'exemple le plus frappant.

Malgré les dénégations des responsables gouvernementaux, toutes les informations recueillies

– qu'il s'agisse de statistiques sur les violations des droits de l'homme ou de documents de politique intérieure de l'Iran – montrent que l'Iran n'a pas cessé de se mobiliser pour mettre en œuvre sur une large échelle une politique décidée au niveau central pour « bloquer le développement » de la communauté iranienne bahá'íe.

Au moment de la publication de ce rapport, 81 bahá'ís sont en prison en raison de leurs convictions religieuses. Ils sont des centaines à avoir été libérés sous caution ou à attendre d'être jugés sur la base d'accusation fabriquées telles que « propagande contre le régime » et ce bien que le gouvernement sache que les enseignements de la foi bahá'íe exigent de ses adeptes qu'ils s'abstiennent de toute activité politique partisane, qu'ils renoncent à toute forme de violence et qu'ils marquent obéissance et respect envers le gouvernement.

Depuis l'entrée en fonction du Président Rohani en août 2013, plus de 151 bahá'ís ont été arrêtés, au moins 388 magasins et entreprises appartenant à des bahá'ís ont été menacés, fermés ou frappés par d'autres mesures de discrimination économique, et au moins 28 jeunes bahá'ís ont été exclus de l'université, tandis que des centaines d'autres ont été empêchés de s'inscrire.

De plus, les mesures gouvernementales d'incitation à la haine contre les bahá'ís ont non seulement continué mais elles se sont étendues. Depuis 2014, les médias contrôlés par les autorités ont diffusé plus de 20 000 articles de propagande anti-bahá'íe.

Malgré tout cela, les Iraniens sont de plus en plus nombreux à rejeter les informations mensongères propagées par le gouvernement contre les bahá'ís. Des Iraniens de diverses origines religieuses se mobilisent pour les droits des bahá'ís ou leur témoignent de la solidarité par des gestes simples et quotidiens, comme le fait de faire leurs courses dans les magasins bahá'ís ou d'embaucher des bahá'ís, affichant ainsi leur espoir d'une plus grande tolérance religieuse de la part du gouvernement.

Ces comportements expriment clairement un refus du discours gouvernemental qui justifie l'oppression des bahá'ís au motif qu'ils font du tort aux citoyens iraniens et menacent l'ordre public.

Les trois dernières décennies ont montré que les autorités iraniennes étaient bien conscientes de

l'opinion internationale et que les pressions qui leur sont adressées pour qu'elles respectent les obligations qui leur incombent en vertu du droit international peuvent avoir de l'effet.

Ce fut le cas en 1955, lorsque le Shah a répondu aux demandes de l'ONU de mettre fin au déferlement de violence qui s'est abattue contre les bahá'ís après la diffusion d'émissions haineuses à la radio. Et dans les années 1980, il y a peu de doute que la pression internationale de l'ONU, les gouvernements et des médias a contribué à limiter le nombre d'assassinats de bahá'ís et qu'elle a incité le régime à changer de stratégie en ciblant la répression sur les domaines social, économique et éducatif.

Il ne fait donc aucun doute qu'une pression internationale constante est nécessaire. La persécution systématique des bahá'ís a traversé trois générations. Aujourd'hui, elle touche les enfants des enfants qui ont été emprisonnés ou tués dans les années 1980. La question suivante est posée : la communauté internationale peut-elle empêchée qu'elle ne touche encore une génération ?

En ce qui concerne l'Iran, si ses dirigeants entendent réellement ouvrir un nouveau chapitre des relations internationales, le meilleur indicateur de leur sincérité serait de mettre immédiatement un terme à la persécution, depuis des décennies, de sa minorité bahá'íe, qui ne constitue aucune menace pour le gouvernement.

D'autres signes de cette évolution pourraient être l'annonce au monde par le Président Rohani

de l'abrogation du mémorandum de 1991 sur la question bahá'íe ainsi qu'un appel à cesser toute incitation à la haine contre les bahá'ís. Un autre indicateur serait de voir les diplomates iraniens répondre concrètement quand on les interroge sur les discriminations dont leurs concitoyens bahá'ís sont victimes, plutôt que de nier le phénomène ou de refuser d'en discuter.

Les bahá'ís ne demandent aucun privilège et ils n'ont aucune aspirations politiques. Leur unique souhait est d'être libres de pratiquer la religion qu'ils ont choisie et de contribuer à l'amélioration de la société dans leur pays natal.

ANNEXES

محمد ارجاع و ریاست محترم جمهوری

و بررسی در دستور جلسه ۱۲۸ مورخ ۱۱/۱۱

فرهنگی قرار گرفت و در تعریف مذاکرات

انقلاب فرهنگی به ریاست مقام معظم و

آمد بود نظرات و ارایه انجمن مقام

جمهوری عالی رسید و با عنایت به مذاکرات

موضوعی و سیاستهای عمومی کشور مورد

تعمیر و پیشنهادت است صحیح و منظور

ارایه مقام عظیم الشان رهبری جمهوری

گفاری در سخن پشود تا همه بفهمند چه

بشرح زیر جمع بندی کرده و ریاست

مسئله دانشی نتیجه مذاکرات و پیشنهاد

Annexe I — Documents d'Iran

Les documents suivants, en version originale persane suivie d'une traduction anglaise, montrent bien que la persécution des bahá'ís en Iran est une politique officielle du gouvernement. Pour la plupart confidentiels, ces documents ont pu être obtenus et publiés par les Nations Unies ou par des organisations de défense des droits de l'homme. Les documents suivants sont reproduits ci-après :

- Le mémorandum de 1991 « La question bahá'íe ». Obtenu et publié en 1993 par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'Iran, ce mémorandum confidentiel a été signé par le Guide Suprême Ali Khamenei. Il présente le plan mis au point par la République islamique pour bloquer le progrès et le développement des bahá'ís iraniens.
- Une lettre du 29 octobre 2005 de l'état-major iranien aux forces de police du pays les appelant à identifier et surveiller les bahá'ís.
- Une lettre de 2006 du Ministère des sciences, de la recherche et de la technologie à 81 universités iraniennes leur enjoignant d'expulser tout étudiant identifié comme bahá'í.
- Une lettre du 9 avril 2007 aux commandants de police de la région de Téhéran les appelant à restreindre étroitement les activités économiques des bahá'ís.
- Une lettre du 15 mars 2009 adressée par le Bureau de surveillance des lieux publics de la province de Kerman aux commandants de police de Rafsanjan leur donnant pour instruction de restreindre les achats immobiliers des bahá'ís.
- Une note du 30 août 2009 adressée à une entreprise bahá'íe de Semnan et annulant la licence professionnelle du propriétaire.
- Un jugement rendu le 23 juin 2011 par un tribunal de Laljin acquittant un Musulman du délit d'usure parce que le demandeur était bahá'í.
- Une lettre du 7 août 2011 du Bureau du procureur d'Arak à la compagnie d'assurance iranienne affirmant qu'il est illégal de signer un contrat avec des bahá'ís.
- Une lettre du 23 mai 2011 du Ministère du bien-être et de la sécurité sociale refusant le virement des allocations de retraite au motif que l'employé retraité est bahá'í.
- Une lettre du 5 août 2007 de la Société nationale iranienne du pétrole à un bahá'í indiquant que « en raison de votre appartenance à la secte bahaïste », cette allocation ne peut être renouvelée.
- Une lettre du 18 février 2010 du Bureau de surveillance des lieux publics au président de l'association des affaires syndicales demandant des informations sur les bahá'ís de Karaj.
- Une lettre du 15 juin 2009 de la fédération des fournisseurs de pièces détachées automobiles au directeur des affaires syndicales de Karaj, demandant à ce que les activités des bahá'ís soient empêchées.
- Une liste de fatwas et de décret publiés par les autorités religieuses à propos des bahá'ís et de leurs activités commerciales.

شماره ۱۳۲۷ / ۱
تاریخ ۱۹ / ۱۲ / ۶۵
پروت

جمهوری اسلامی ایران
شورای عالی انقلاب فرهنگی



استحضار

حضرت حجت الاسلام جناب آقای محمدی گیارگان
ریاست محترم دفتر نظام معظم رهبری

سلام علیکم

بعد از صحبت و عطف به نامه شماره ۱/۷۸۲/۱۰ مورخ ۶۹/۱۰/۱۰ و اثر به ابلاغ اوامر مقام معظم رهبری به ریاست محترم جمهوری در رابطه با ... بهائیان به استحضار می‌رساند. حسب ارجاع ریاست محترم جمهوری رئیس شورای عالی انقلاب فرهنگی موضوع جهت طرح و بررسی در دستور جلسه ۱۲۸ مورخ ۶۹/۱۱/۱۶ و ۱۱۹ مورخ ۶۹/۱۱/۲۰ شورای عالی انقلاب فرهنگی قرار گرفت و در نتیجه مذاکرات و مباحثات که در جلسه ۱۱۴ مورخ ۶۶/۵/۲۰ شورای عالی انقلاب فرهنگی به ریاست مقام معظم رهبری (رئیس و عضو شورای عالی) در این خصوص بعمل آمده بود مذاکرات و اوامر اخیر مقام معظم رهبری در رابطه با مسائل بهائیان به استحضار می‌رساند و با عنایت به مذاکره با قانون اساسی جمهوری اسلامی ایران و مسائل شرعی و قانونی و سیاستهای عمومی کشور مورد مذاکره و مذاکره و اعلام نظر واقع گردید و در راستای تعیین و پیشنهاد سیاست صحیح و مطلوب در مورد مسائل مذکور و با عطف توجه خاص به اوامر مقام معظم ایشان رهبری جمهوری اسلامی ایران دائر بر آنکه "در این رابطه سیاست گذاری روشن شود تا همه بتوانند چه کار باید بشود بمانند" ما حاصل مذاکرات و پیشنهادات مطرح زیر جمع بندی گردید ریاست محترم جمهوری رئیس شورای عالی انقلاب فرهنگی ضمن مساعدت دانستن نتیجه مذاکرات و پیشنهادات مطرح فرمودند مراتب به استحضار مقام معظم رهبری رسانده شود تا ضمن اتخاذ اقدامات لازم به ترتیب که صلاح دید می‌فرمایند عمل شود.

جمع بندی نتایج مذاکرات و پیشنهادات

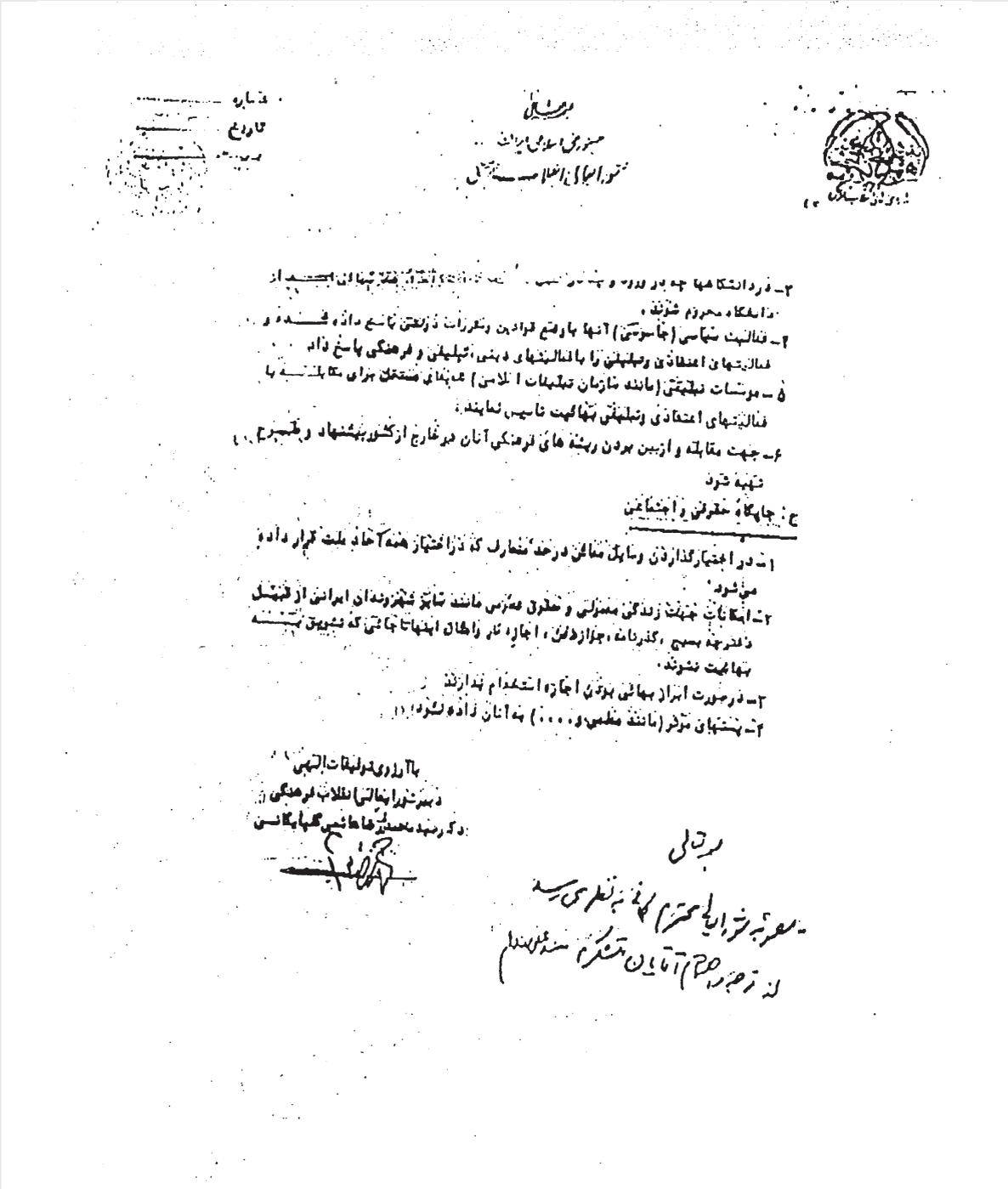
الف: جایگاه کلی بهائیان در نظام سلطنتی

- ۱- بدون جهت آنان از سلطنت اخراج نمی‌شوند
- ۲- در دلیل آنان دستگیر، زندانی و با مجازات نمی‌شوند
- ۳- نیز برخورد نظام با آنان باید طوری باشد که راه ترک و رستگاری آنان مسدود نشود.

ب: جایگاه فرهنگی

- ۱- در مدارس چنانچه اظهار نگرند بهائیانند ثبت نام شوند
- ۲- حتی التذوق در مدارس که کادر فنی و مسلط بر مسائل عقیدتی دارند ثبت نام شوند

Seconde page de l'original en persan du mémorandum de 1991 sur « La question bahá'íe »,
présentant le plan mis au point par la République islamique pour bloquer le progrès et le développement des bahá'ís iraniens.



Traduction du mémorandum de 1991 sur « La question bahá'íe », présentant le plan mis au point par la République islamique pour bloquer le progrès et le développement des bahá'ís iraniens.

[TRANSLATION FROM PERSIAN]

[Text in square brackets added by translator]

In the Name of God!

The Islamic Republic of Iran

The Supreme Revolutionary Cultural Council

Number: 1327/....

Date: 6/12/69 [25 February 1991]

Enclosure: None

CONFIDENTIAL

Dr. Seyyed Mohammad Golpaygani

Head of the Office of the Esteemed Leader [Khamenei]

Greetings!

After greetings, with reference to the letter #1/783 dated 10/10/69 [31 December 1990], concerning the instructions of the Esteemed Leader which had been conveyed to the Respected President regarding the Bahá'í question, we inform you that, since the respected President and the Head of the Supreme Revolutionary Cultural Council had referred this question to this Council for consideration and study, it was placed on the Council's agenda of session #128 on 16/11/69 [5 February 1991] and session #119 of 2/11/69 [22 January 1991]. In addition to the above, and further to the [results of the] discussions held in this regard in session #112 of 2/5/66 [24 July 1987] presided over by the Esteemed Leader (head and member of the Supreme Council), the recent views and directives given by the Esteemed Leader regarding the Bahá'í question were conveyed to the Supreme Council. In consideration of the contents of the Constitution of the Islamic Republic of Iran, as well as the religious and civil laws and general policies of the country, these matters were carefully studied and decisions pronounced.

In arriving at the decisions and proposing reasonable ways to counter the above question, due consideration was given to the wishes of the Esteemed Leadership of the Islamic Republic of Iran [Khamenei], namely, that "in this regard a specific policy should be devised in such a way that everyone will understand what should or should not be done." Consequently, the following proposals and recommendations resulted from these discussions.

The respected President of the Islamic Republic of Iran, as well as the Head of the Supreme Revolutionary Cultural Council, while approving these recommendations, instructed us to convey them to the Esteemed Leader [Khamenei] so that appropriate action may be taken according to his guidance.

Continued next page

SUMMARY OF THE RESULTS OF THE DISCUSSIONS AND RECOMMENDATION

A. General status of the Bahá'ís within the country's system

1. They will not be expelled from the country without reason.
2. They will not be arrested, imprisoned, or penalized without reason.
3. The government's dealings with them must be in such a way that their progress and development are blocked.

B. Educational and cultural status

1. They can be enrolled in schools provided they have not identified themselves as Bahá'ís.
2. Preferably, they should be enrolled in schools which have a strong and imposing religious ideology.
3. They must be expelled from universities, either in the admission process or during the course of their studies, once it becomes known that they are Bahá'ís.
4. Their political (espionage) activities must be dealt with according to appropriate government laws and policies, and their religious and propaganda activities should be answered by giving them religious and cultural responses, as well as propaganda.
5. Propaganda institutions (such as the Islamic Propaganda Organization) must establish an independent section to counter the propaganda and religious activities of the Bahá'ís.
6. A plan must be devised to confront and destroy their cultural roots outside the country.

C. Legal and social status

1. Permit them a modest livelihood as is available to the general population.
2. To the extent that it does not encourage them to be Bahá'ís, it is permissible to provide them the means for ordinary living in accordance with the general rights given to every Iranian citizen, such as ration booklets, passports, burial certificates, work permits, etc.
3. Deny them employment if they identify themselves as Bahá'ís.
4. Deny them any position of influence, such as in the educational sector, etc.

Wishing you divine confirmations,

Secretary of the Supreme Revolutionary Cultural Council

Dr. Seyyed Mohammad Golpaygani

[Signature]

[Note in the handwriting of Mr. Khamenei]

In the Name of God!

The decision of the Supreme Revolutionary Cultural Council seems sufficient.

I thank you gentlemen for your attention and efforts.

[signed:] Ali Khamenei

Original en persan d'une lettre du 29 octobre 2005 de l'état-major iranien aux forces de police du pays les appelant à identifier et surveiller les bahá'ís.



Traduction d'une lettre du 29 octobre 2005 de l'état-major iranien aux forces de police du pays les appelant à identifier et surveiller les bahá'ís.

Traduction du Persan

Urgent / Immédiat (Tampon)

Logo de l'état-major

Bureau du Commandant en chef

Logo de l'IRI

Commandement du Siège de l'état-major

Hautement confidentiel (Tampon)

De : Commandement du Siège de l'état-major

Numéro : A/3/2/47/15

A: Destinataires listés ci-dessous

Date: 7/8/1384 (29/10/2005)

Sujet: Identification d'individus des sectes du Baháisme et Babiste

Pièces jointes : Salamati Rahbar

Avec des salutations et gloire à Mahomet et ses descendants (S) (que la bénédiction de Dieu soit sur lui et sur ses descendants), nous exprimons notre sympathie la plus profonde à l'occasion du martyr du Dieu des croyants unis et Commandant de la foi (MPUH) (que la paix soit avec lui) et souhaitant l'acceptation de (nos) devoirs et dévotions, suite aux rapports reçus concernant les activités secrètes et réunions des sectes égarées du Bahaïsme et Babisme à Téhéran et d'autres villes du pays et conformément aux instructions du Guide Suprême, sa Sainteté Ayatollah Khamenei (que son ombre exaltée soit étendue), le commandement du Siège de l'état-major a reçu la mission d'établir un rapport complet et global sur toutes les activités de ces sectes (y compris politiques, économiques, sociales et culturelles) dans le but d'identifier tous les individus de ces sectes. Nous demandons donc que vous transmettiez aux autorités pertinentes, de manière hautement confidentielle, qu'elles doivent recueillir toutes les informations sur les activités de ces individus et en faire le rapport aux siège du commandement.

Ceux-ci (soit les informations, soit les rapports à recevoir) seront soumis à la bénédiction du Guide Suprême, commandant en chef de l'état-major (que son ombre exaltée soit étendue).

Signé : Directeur du commandement du siège de l'état-major
Général major Basij Dr. Seyyed Hossein Firuzahadi

Destinataires

- Ministère de l'information de la République islamiste d'Iran
- L'organisation de croyance-politique du bureau du commandant en chef



تاریخ

شماره: ۹۱۳/۹۳۷۵
تاریخ: ۱۳۸۵/۰۵/۲۴



معرفانه

مدیریت محترم حراست:

- ۱- دانشگاه اراک
- ۲- دانشگاه ارومیه
- ۳- دانشگاه اصفهان
- ۴- دانشگاه ایلام
- ۵- دانشگاه آزاد (مر)
- ۶- دانشگاه بوعلی سینا
- ۷- دانشگاه تبریز
- ۸- دانشگاه تهران
- ۹- دانشگاه تبریز
- ۱۰- دانشگاه تربیت مدرس
- ۱۱- دانشگاه تهران
- ۱۲- دانشگاه تهران
- ۱۳- دانشگاه تربیت مدرس
- ۱۴- دانشگاه تبریز
- ۱۵- دانشگاه تهران
- ۱۶- دانشگاه خواجه نصیر
- ۱۷- دانشگاه رازی
- ۱۸- دانشگاه زابل
- ۱۹- دانشگاه زنجان
- ۲۰- دانشگاه صنعتی اصفهان
- ۲۱- دانشگاه سیستان و بلوچستان
- ۲۲- دانشگاه شهید کرد
- ۲۳- دانشگاه شاهد
- ۲۴- دانشگاه شهید باهنر کرمان
- ۲۵- دانشگاه شهید بهشتی
- ۲۶- دانشگاه شهید چمران اهواز
- ۲۷- دانشگاه شیراز
- ۲۸- دانشگاه صنعتی اصفهان
- ۲۹- دانشگاه صنعتی امیرکبیر
- ۳۰- دانشگاه صنعتی شاهرود
- ۳۱- دانشگاه صنعتی خواجه نصیرالدین طوسی
- ۳۲- دانشگاه صنعتی سهند تبریز
- ۳۳- دانشگاه صنعتی شریف
- ۳۴- دانشگاه علامه طباطبائی
- ۳۵- دانشگاه علم و صنعت ایران
- ۳۶- دانشگاه علوم کشاورزی و منابع طبیعی گرگان
- ۳۷- دانشگاه فردوسی مشهد
- ۳۸- دانشگاه گتاشن
- ۳۹- دانشگاه کرمانشاه
- ۴۰- دانشگاه گیلان
- ۴۱- دانشگاه لرستان
- ۴۲- دانشگاه محقق اردبیلی
- ۴۳- دانشگاه نماز ندران
- ۴۴- دانشگاه تربیت مدرس
- ۴۵- دانشگاه ولیعصر رفسنجان (صج)
- ۴۶- دانشگاه هرمزگان
- ۴۷- دانشگاه هنر
- ۴۸- دانشگاه جامع علمی - کاربردی
- ۴۹- دانشگاه بزد
- ۵۰- دانشگاه علوم پایه دامغان
- ۵۱- دانشگاه پارس
- ۵۲- دانشگاه هنر اصفهان
- ۵۳- دانشگاه علوم و فنون دریایی خرمشهر
- ۵۴- دانشگاه قم
- ۵۵- دانشگاه ملایر
- ۵۶- دانشگاه شمال
- ۵۷- دانشگاه علم و فرهنگ
- ۵۸- دانشگاه ارومیه
- ۵۹- دانشگاه خاتم
- ۶۰- دانشگاه تبریز
- ۶۱- دانشگاه بجنورد
- ۶۲- دانشکده فنی مهندسی گنبدگان
- ۶۳- دانشکده امور اقتصادی
- ۶۴- موسسه غیرانتفاعی خيام
- ۶۵- موسسه غیردولتی غیرانتفاعی سجاد مشهد
- ۶۶- موسسه غیردولتی غیرانتفاعی شهید اشرفی اصفهانی
- ۶۷- موسسه غیردولتی غیرانتفاعی علامه محمدتقی نوری
- ۶۸- موسسه غیردولتی غیرانتفاعی طبرستان
- ۶۹- موسسه غیرانتفاعی عمران و توسعه روستایی همدان
- ۷۰- مرکز آموزش عالی تربیت مدرس و علوم دریایی چابهار
- ۷۱- مجتمع آموزش عالی مراغه
- ۷۲- دانشگاه مازندران
- ۷۳- موسسه آموزش عالی جندی شاپور ذوقون
- ۷۴- دانشگاه صنعتی شهاب
- ۷۵- موسسه آموزش عالی سجاد مشهد
- ۷۶- دانشگاه همدان
- ۷۷- دانشگاه علوم کشاورزی و منابع طبیعی رامین
- ۷۸- موسسه آموزش عالی کار
- ۷۹- موسسه آموزش عالی نجف آباد
- ۸۰- موسسه آموزش عالی پژوهش صنایع ایران
- ۸۱- پژوهشگاه امام خمینی

موضوع: ممنوعیت تحصیل افراد بهائیان در دانشگاهها

باسلام

احتراماً، به آگاهی میرسانید، براساس مصوبه شماره ۱۲۳۷/ش مورخ ۶۹/۱۲/۶ شورای عالی انقلاب فرهنگی و اعلام مراجع ذیصلاح امنیتی، ناخواسته بهائیان چنانچه در حین ورود به دانشگاه و یا حین تحصیل مشخص گردند که بهائیان هستند، می بایست از دانشگاه اخراج گردند. لذا ضروری است نسبت به جلوگیری از ادامه تحصیل یا شدگان سرویس اقدام لازم بعمل آید. نتیجه را به این مرکز منعکس فرمائید

امیر ارشدی
مدیرکل حفاظت مرکزی
۱۳۸۵/۰۵/۲۴

[PROVISIONAL TRANSLATION FROM
PERSIAN]

[Translator's notes appear in square brackets [].]

Date: [?]/[?]/1385 [2006] [Emblem]
Number: [Illegible] In the Name of God
Islamic Republic of Iran
[Illegible]: M/2/3/9378
Ministry of Science, Research and Technology
[Unidentified emblem]

Confidential

The esteemed management of the Security Office,
[The 81 universities addressed in this letter are listed
below.]

Subject: Banning of the education of Bahá'ís in
universities

Greetings,

Respectfully, we inform you that in accordance
with decree number 1327/M/S, dated 6/12/69 [25
February 1991], issued by the Supreme Revolution-
ary Cultural Council and the notification of the
responsible authorities of the Intelligence [Office], if
Bahá'í individuals, at the time of enrolment at uni-
versity or in the course of their studies, are identified
as Bahá'ís, they must be expelled from university.
Therefore, it is necessary to take measures to prevent
the further studies of the aforementioned [individu-
als] and forward a follow-up report to this Office.
Asghar Zári'í [Asghar Zarei]

Director General of the Central Security Office
[Signature]

[The list of 81 universities]

1. University of Arák [Arak]
2. Urúmiyyih [Urmia] University
3. University of Isfahán [Isfahan]
4. Ílám [Ilam] University
5. Al-Zahrá [Alzahra] University
6. Bú-'Alí Síná [Bu Ali Sina] University
7. University of Bírjand [Birjand]
8. Imam Khomeini International University
9. Payám-i-Núr [Payame Noor] University
10. University of Tabríz [Tabriz]
11. Tarbiat Modares [Lecturer Training] University
12. Tarbiat Moallem [Teacher Training] University
of Tihrán [Tehran]
13. Ádharbáyján [Azerbaijan] Tarbíyat-i-Mu'allim
[Teacher Training] University
14. Sabzivár [Sabzevar] Teacher Training University
15. University of Tihrán [Tehran]
16. Persian Gulf University
17. Rázi [Razi] University
18. Zábul [Zabol] University
19. Zanján [Zanjan] University
20. Simnán University [Semnan]
21. University of Sístán and Balúchistán [Sistan and
Baluchestan]
22. Shahr-i-Kurd [Shahrekord] University
23. Sháhíid [Shahid] University
24. Sháhíid Bá-Hunar [Shahid Bahonar] University
of Kirmán [Kerman]
25. Sháhíid Bihishtí [Shahid Beheshti] University
26. Sháhíid Chamrán [Shahid Chamran] University
of Ahváz [Ahvaz]
27. Shíráz [Shiraz] University
28. Isfahán [Isfahan] University of Technology
29. Amírkabír [Amirkabir] University of Technolo-
gy
30. Sháhrúd [Shahrud] University of Technology
31. Khájiíh Nasiru'd-Dín-i-Túsi [Khajeh Nasir ad-
Din Toosi] University of Technology
32. Sahand [Sahand] University of Technology of
Tabríz [Tabriz]
33. Sharíf [Sharif] University of Technology
34. 'Allámiy-i-Tabátábá'í [Allameh Tabatabaei]
University
35. Iran University of Science and Technology
36. Gurgán [Gorgan] University of Agricultural
Sciences and Natural Resources

37. Firdawsí [Ferdowsi] University of Mashhad [Mashhad]
38. University of Káshán [Kashan]
39. University of Kurdistán [Kurdistan]
40. University of Gílán [Guilan]
41. Luristán [Lorestan] University
42. University of Muhaqqiq Ardabílí [Mohaghegh Ardebili]
43. University of Mázindarán [Mazandaran]
44. Shahíd Rajá'í [Shahid Rajaei] Teacher Training University
45. Valíyy-i-'Asr [Vali-e-Asr] University of Rafsanján [Rafsanjan]
46. Hurmuzgán [Hormozgan] University
47. University of Art
48. University of Applied Science and Technology
49. University of Yazd
50. Dámghán [Damghan] University of Basic Sciences
51. Yásúj [Yasuj] University
52. Isfáhán [Isfahan] University of Art
53. Khurramshahr [Khorramshahr] University of Nautical Sciences and Technology
54. University of Qum [Qom]
55. University of Maláyir [Malayer]
56. Shumál [Shomal] University
57. University of Science and Culture
58. Irshád [Irshad] University of Damávand [Damavand]
59. Khátam [Khatam] University
60. University of Tafrish [Tafrish]
61. University of Bujnúrd [Bojnurd]
62. Gulpáygán [Golpaygan] School of Engineering
63. School of Economic Affairs
64. Non-profit Khayyám [Khayyam] Institute
65. Non-governmental and non-profit Sajjád [Sadjad] Institute, Mashhad [Mashhad]
66. Non-governmental and non-profit Shahíd Ashrafí Isfahání [Shahid Ashrafi Isfahani] Institute
67. Non-governmental and non-profit 'Allamiy-i-Muhadath-i-Núrí [Allameh Mohadas Noori] Institute
68. Non-governmental and non-profit Institute of Tabaristán [Tabarestan]
69. Non-profit Institute for Development and Rural Advancement of Hamidán [Hamedan]
70. Nautical and Marine Science Centre of Higher Education of Cháhbahár [Chahbahar]
71. Institute of Higher Education of Marághih [Maragheh]
72. University of Islamic Sects
73. Jund-i-Shapúr [Jundishapur] Institute of Higher Education of Dizfúl [Dezful]
74. Shíráz [Shiraz] University of Technology
75. Sajjád [Sadjad] Institute of Higher Education, Mashhad [Mashhad]
76. Mufíd [Mofid] University of Qum [Qom]
77. Varámín [Varamin] University of Agricultural Sciences and Natural Resources
78. Institute of Higher Education for Occupation
79. Najafábád [Najafabad] Institute of Higher Education
80. Iran Institute of Higher Education for Technology Research
81. Imam Khomeini Research Center

شماره: ۱۳۱۶/۲۷/۸۷
 تاریخ: ۸/۴/۰۷
 یوست: وزارت

[1]

جمهوری اسلامی ایران



از پلیس اطلاعات و امنیت عمومی ف.ا.ا. تهران - اداره نظارت بر اماکن عمومی
 به: فرماندهان محترم انتظامی شهرستانهای تابعه - روسای پلیس اطلاعات و امنیت عمومی
 موضوع: بررسی صلاحیت افراد گروهکی و فرقه ضاله بهائیت
 سلام پاینده

شماره کسب
 ۱۳۱۶/۲۷/۸۷

باصوارات بر محمد و آل محمد (جس) و با احترام، به استناد دستورالعمل واحده از روایت محترم پلیس
 اطلاعات و امنیت عمومی ناجا - نظارت بر اماکن عمومی (بشماره ۱۴۳۰/۵/۲/۳۱، مورخه ۸۵/۱۲/۲۱) و
 با عنایت به افزایش مراجعات و ایستگان به فرقه ضاله بهائیت جهت اخذ پروانه کسب و حضور موجه و قانونی
 آنها در جامعه اصناف پس از اخذ پروانه، ضروری است بمنظور کنترل و نظارت مستمر بر فعالیت آنان و حتی
 المقدور جلوگیری از حضور وسیع آنان در سطح صنوف حساس و مهم و سازمانهای صنفی و همچنین افراد
 گروهکی متقاضی پروانه کسب ضمن مد نظر قرار دادن موارد ذیل برابر دستور العمل شماره ۱۴۳۰/۷/۱۰۰
 مورخه ۸۲/۲/۱۷ (کمیسیون بررسی نهایی) که نوع پرونده های قابل طرح در کمیسیون را مشخص می نماید

۱۳۱۶/۲۷/۸۷

اقدام گردد.
 الف) فرقه ضاله بهائیت:

- ۱) نسبت به شناسایی افراد بهائیت شاغل در صنوف و جمع آوری آمار به تفکیک (میزان پراکندگی، نوع رسته شغلی) اقدام نمایند.
- ۲) از فعالیت آنان مشاغل با درآمد زانی بالا جلوگیری و صرفاً با صدور مجوز یا پروانه کسب در رسته های شغلی که بتوانند در حد متعارف امرار معاش نمایند موافقت گردد.
- ۳) از صدور مجوز فعالیت برای افراد مذکور در رسته های شغلی حساس (فردنگی، تریانام، اقتصاد، نظیر جراید و نشریات، جواهر و طلا سازی و ساعت و چایخانه داران، و کسب ابزار سازان، موسسات توریستی و اتومبیل کرایه، ناشران کتابفروشان، مسافرخانه داران، هتلداران، آموزشگاههای خیاطی، عکاسی و فیلمبرداری، کیم نت، آلبانه، کافی نت) جلوگیری بعمل آید.
- ۴) در راستای اجرای احکام شرعی برای پیروان فرقه ضاله بهائیت جهت فعالیت در رسته های شغلی مشروط به طهارت (۱- تالارهای پذیرایی ۲- رستوران و سلف سرویس ۳- اغذیه فروشان و مواد غذایی ۴- چلوکباب و چلو خوری ۵- قهوه خانه ۶- فروشندگان مواد پروتئینی و سوپر مارکت ۷- بستنی و آه پیوه و نوشابه ۸- قنادی و شیرینی فروشی ۹- کافه) شایسته پرونده صادر نمیگردد.

تاریخ: ۸/۴/۰۷
 امضاء: [Handwritten Signature]

Traduction d'une lettre du 9 avril 2007 aux commandants de police de la région de Téhéran les appelant à restreindre étroitement les activités économiques des bahá'ís.

[TRADUCTION DU PERSAN]

Date: 19/1/1386 [9 avril 2007]

De: Renseignement et forces de sécurité, Téhéran - Bureau de supervision des lieux publics

À: Les commandants des forces de police du comté - Les chefs des renseignements et de la sécurité publique

Objet: Examen de l'éligibilité des personnes appartenant à de petits groupes et la secte perverse bahá'ie

Salutations,

Que la paix soit sur Mahomet et sa famille! Avec respect, et sur la base des instructions reçues du chef du renseignement et des forces de sécurité publique (NÁJÁ) - Bureau de surveillance des lieux publics (Numéro 31/2/5/30/14, en date du 21/12/85 [12 mars 2007]) et en accordant l'attention voulue à l'augmentation du nombre de demandes de la secte perverse bahá'ie pour obtenir des licences professionnelles et leur présence de droit et légale dans l'industrie artisanale une fois qu'ils ont acquis leur permis de travail ; Il est nécessaire, au profit de la surveillance continue et de la supervision de leurs activités et afin d'arrêter - autant que possible - l'extension de leur présence dans des organisations artisanales sensibles et importantes, ainsi que des individus de petits groupes demandant des licences professionnelles, les mesures à prendre en tenant compte des points ci-dessous. Sur la base du numéro d'instruction 100/7/30/14, en date du 17/2/82 [8 mai 2003] (Commission finale d'examen), qui détermine les cas qui vont devant la Commission.

a. Secte bahá'ie perverse

1. Prendre des mesures pour identifier les personnes bahá'ís travaillant dans les entreprises artisanales et élaborer des statistiques ventilées (répartition et type d'occupation).
2. Les activités à haut revenu doivent cesser et seuls les permis de travail permettant un mode de vie ordinaire peuvent être délivrés
3. La délivrance de permis [de travail] pour les activités des personnes mentionnées dans des commerces sensibles faisant partie des catégories suivantes devrait être évitée : culture, propagande, commerce, presse, joaillerie et horlogerie, cafés, gravure, location de voitures, hôtellerie et tourisme, industrie alimentaire, confection, instituts de formation, photographie et cinéma, [illisibles] , édition et activités liées à l'informatique et à internet.
4. Conformément aux canons religieux, les permis de travail ne seront pas délivrés aux adeptes de la Secte bahá'ie perverse dans les catégories commerciales liées à Tahárat [propreté] (1. la restauration lors de réceptions, 2. les buffets et les restaurants, 3. les épiceries, 4. les magasins de kebab, 5. les cafés, 6. les boucheries [volailles] et supermarchés, 7. les glaciers, magasins de jus de fruits et de boissons gazeuses, 8. les pâtisseries, 9. les cafés.

Original en persan d'une lettre du 15 mars 2009 adressée par le Bureau de surveillance des lieux publics de la province de Kerman aux commandants de police de Rafsanjan leur donnant pour instruction de restreindre les achats immobiliers des bahâ'îs.

بسمه تعالی



طبقه بندی محرمانه
 شماره: ۲۹۱۴، ۶، ۴۵
 تاریخ: ۱۷ - ۱۳۸۵
 پیوسته:

از: پلیس اطلاعات و امنیت عمومی ف. ا. استان کرمان (اداره نظارت بر اماکن عمومی)
 به: فرماندهی محترم انتظامی شهرستان رفسنجان - پارا
 موضوع: بهائیت
 سلام علیکم

بااحوالات بر محمد و آل محمد و با احترام ، در پاسخ به شماره ۲۹۰۵/۱۴/۳۷۰۳۸ مورخه ۸۷/۷/۸ همانطور که طی دستورالعملهای متعدد اعلام گردیده به منظور جلوگیری از حضور وسیع وابستگان فرقه ضاله بهائیت در سطح صنف و سازمانهای صنفی از فعالیت آنان در مشاغل با درآمد زایی بالا جلوگیری و صرفاً در رسته های شغلی که بتوانند در حد متعارف امرار معاش نمایند موافقت و توجه شود که تسلط و برتری در هر شغلی را پیدا نمایند تا عملاً "توان رقابت از سایر افراد مسلمان گرفته نشده و تصمیم سازی شغلی نشوند و تجمیع تعدادی از وابستگان این فرقه ضاله در یک محل تبعیض را برای جامعه اصناف در پی دارد لذا به رؤسای اتحادیه ها و سازمانهای صنفی و مبادی ذریعہ اطلاع رسانی کافی انجام تا از خرید املاک و مستغلات در یک مکان نزدیک به هم توسط آنان جلوگیری و از گسترش اعضای این فرقه در یک صنف و شغل و بازارچه معانت و در این راستا رؤسای اتحادیه ها توجه و از مساعدت امت حزب ا. و بسیج و سازمان تبلیغات اسلامی و سایر دستگاهها نیز استفاده گردد.

رئیس پلیس اطلاعات و امنیت عمومی ف. ا. استان کرمان
 سرهنگ پاسدار انزلی
 محمد علی...

Traduction anglaise d'une lettre du 15 mars 2009 adressée par le Bureau de surveillance des lieux publics de la province de Kerman aux commandants de police de Rafsanjan leur donnant pour instruction de restreindre les achats immobiliers des bahá'ís.

[PROVISIONAL TRANSLATION FROM PERSIAN]

[Translator's notes appear in square brackets [].]

Classification: Confidential	[Emblem]	In the Name of God
Number: 45/4/2914		
Date: 25/12/87 [15 March 2009]		

From: The Public Intelligence and National Security Force F.A.[A.] of Kerman Province
(Public Places Supervision Office)¹

To: Esteemed Commanders of Police Forces of Rafsanján [Rafsanjan]—PAVA [The Public
Intelligence and National Security Force]

Subject: Baháism

Greetings,

Peace be upon Muḥammad and His descendents! In response to [a letter] number 7038/3/14/2954, dated 8/7/87 [29 September 2008], as has been communicated through many instructions, in order to prevent the extensive presence of the adherents of the perverse Bahaist sect in trades and trade organizations, and their activities in high-income businesses, they should only be allowed to have enough income to survive, so that they do not obtain high positions in any business, take away competitive power from individual Muslims, and become the decision makers in a trade. The congregation of a number of the followers of this perverse sect in one area will have consequences for the trade business. Therefore, the heads of the unions and relevant trade organizations should be sufficiently informed to prevent them [Bahá'ís] from purchasing properties and real estate near each other in one location. The members of this sect should be prevented from having extensive presence in any one trade, business, or market place. The heads of the unions should be instructed on this matter and request assistance from Hizbu'lláh [Hezbollah], Basij [Basij], Society for the Promotion of Islam, and other organizations.

Head of Public Intelligence and Security Forces F.A.[A.] of Kerman Province
Colonel of Islamic Revolutionary Guards
[Signed] on behalf of Colonel Ḥamid Sulṭání [Hamid Soltani]
Dána'í [Danaie]

¹ ["Edare-ye Amaken": reportedly responsible for the enforcement of accepted moral codes in places of work and other offices.]

Original en persan d'une note du 30 août 2009 adressée à une entreprise bahá'ie de Semnan et annulant la licence professionnelle du propriétaire.

بسم تعالی

اتحادیه صنف یونیک شهرستان سمنان

تاریخ: ۳۰/۸/۸۸
شماره: [Redacted]
پیوست:

[Redacted]

با توجه به اینکه از طرف اداره نظارت بر اماکن عمومی نیروی انتظامی استان سمنان طی نامه ای به تاریخ ۸۸/۵/۲۴ پروانه کسبی شما را اسقاط صلاحیت اعلام نمودند و از اتحادیه صنف پوشاک سمنان خواسته شد که نسبت به ابطال پروانه کسب شما اقدام نمایند و هیئت رئیسه اتحادیه در تاریخ ۸۸/۵/۲۷ طی اخطار کتبی به شماره ۲۵۰ بابت پرداخت حق عضویت و در تاریخ ۸۸/۶/۱۳ طی نامه شماره ۲۵۹ از شما خواسته شد با در دست داشتن اصل پروانه و کارت عضویت به اتحادیه مراجعه نمایید و شفاهاً هم خدمتتان عرض کردیم ولی متأسفانه هیچگونه اقدامی جهت تحویل پروانه کسب به اتحادیه از طرف شما صورت نگرفت و اتحادیه بنا به وظیفه خود پروانه کسبی شما را ابطال نموده است و با توجه به اینکه پروانه کسبی شما باطل می باشد و هرگونه سوء استفاده از پروانه کسب از این تاریخ مورد پیگرد قانونی قرار خواهد گرفت لذا خواهشمندیم هرچه زودتر لاشه باطله پروانه کسب را به اتحادیه تحویل نمایید.

ابراهیم خدقین
رئیس اتحادیه صنف پوشاک شهرستان سمنان
۱۳۸۱/۸/۳۰

اتحادیه صنف پوشاک شهرستان سمنان
مجلس شورای اسلامی
شماره ۱۳۸۱/۸/۳۰

رونوشت:

- ریاست محترم اداره نظارت بر اماکن عمومی استان سمنان جهت استحضار و پیگیری
- ریاست محترم مجمع امور صنفی مشترک شهرستان سمنان جهت استحضار
- مدیریت محترم سازمان بازرگانی استان سمنان جهت استحضار

[Redacted]

Traduction anglaise d'une note du 30 août 2009 adressée à une entreprise bahá'íe de Semnan et annulant la licence professionnelle du propriétaire.

[PROVISIONAL TRANSLATION FROM PERSIAN]

[Translator's notes appear in square brackets [].]

Date: 8/6/88 [30 August
2009]

In the Name of God

Clothing Trade Union of
Semnan

Number: Number: [REDACTED]

In view of the fact that the Public Places Supervision Office of the Police¹ for the province of Semnan has notified you, through a letter dated 24/5/88 [15 August 2009], that it has invalidated your business permit; the fact that the Clothing Trade Union of Semnan has accordingly been asked to cancel your business permit; that, furthermore, the Board of Directors of the Union provided you with a letter of warning dated 27/5/88 [18 August 2009], reference 250, concerning your membership payment and sent you a subsequent letter dated 3/6/88 [25 August 2009], reference 259, asking you to report to the Union Office with your original business permit and your membership card; and that you have also been notified verbally; [but that regardless of the foregoing], however, you have made no efforts to return your business permit to the Union; the Union has now fulfilled its responsibility by cancelling your permit. Given that your business permit is no longer valid, any misuse of it is subject to legal prosecution. Please return the invalidated permit to the Union as soon as possible.

Ibráhím Jandaqíyán [Ebrahim Jandaghian]

Director of Clothing Trade Union of Semnan

[Signature] 8/6/88 [30 August 2009]

[Official stamp of the Union]

cc:

- Respected General Director of Public Places Supervision Office for the Police of the province of Semnan, for information and further action;
- Respected General Director of Association of Unions of Semnan, for information;
- Respected Director of the Bureau of Commerce of the province of Semnan, for information

Letter number: [REDACTED]

¹ ["Edare-ye Amaken": reportedly responsible for the enforcement of accepted moral codes in places of work and other offices.]

Original en persan d'un jugement rendu le 23 juin 2011 par un tribunal de Laljin acquittant un musulman du délit d'usure parce que le requérant était bahá'í.

شماره دادنامه: [REDACTED] شماره پرونده: [REDACTED] شماره بایگانی شعبه: [REDACTED] تاریخ تنظیم: [REDACTED] بیوست:	«فَلَا تَتَّبِعُوا الْبَيْتَ أَنْ تُفْسِدُوا»	دادگستری جمهوری اسلامی ایران شعبه ۱۰۱ دادگاه عمومی (جزایی) بخش لالجین
دادنامه		
<p>پرونده کلاس: [REDACTED] شعبه ۱۰۱ دادگاه عمومی (جزایی) بخش لالجین دادنامه شماره [REDACTED] شاکی: [REDACTED] با وکالت خانم شهلا زنگیوندی و آقای رضا نادری مقدم همگی به نشانی کرمانشاه، ترسیده به ۳ راه شریعی، نبش کوچه ۲۲۶، ساختمان ۲ طبقه نقره، طبقه ۲ متهمم: آقای [REDACTED] به نشانی حسین آباد، جنب کارخانه قند اتهام: کلاهبرداری</p>		
رای دادگاه		
<p>در خصوص اتهام [REDACTED] دائر بر رباخواری موضوع شکایت [REDACTED] با وکالت رضا نادری مقدم بدین شرح که شاکی با شکایت مطروحه مدعی شده است که در سال ۷۹ از حدود سه میلیون تومان وجه ربوی از وی دریافت که ماهیانه درصدی سود آن را محاسبه و در مواردی که سود آن را پرداخت نکرده است مبلغ سود به اصل پول اضافه و نهایتاً هفده میلیون تومان به وی پرداخت کرده است که پس از آخرین محاسبه به وی اعلام داشته است که هفتاد و شش میلیون تومان دیگر با بد به وی پرداخت کند که به منظور اثبات ادعای خود یک حلقه CD که حاکی از مذاکرات وی در رابطه با مطالب پرداختی است و یک لیست دست نوشته متهم را ارائه که پس از تحقیقات و احضار متهم بمنظور رسیدگی به پرونده متهم ابتدا منکر اخذ ربا گردید که پس از صدور قرار کارشناسی و استکتاب از دست نوشته وی نهایتاً کارشناس منتخب اعلام نموده است که اسناد و مدارک ارائه شده و متن چکهای صادره دلالت بر صحت ادعای شاکی دارد که در آخرین جلسه و مواجهه حضوری فی ما بین پس از آنکه نظریه کارشناسی متهم ضمن اقرار ضمنی به اخذ ربا اظهار میدارد که چون شاکی جزء بهائیت است لذا بزه ای مرتکب نشده است که در پاسخ به ادعای مطروحه از سوی متهم و تحقیق از شاکی با ارائه تصویر دادنامه شماره [REDACTED] ک صادره از شعبه ۱۲ محاکم عمومی همانان اظهار میدارد که جزء فرقه ضاله بهائیت است که پس از اظهارات شاکی با عنایت به سکوت قانون در رابطه با جواز اخذ ربا از شاکی یا شرایط اعلام شده مستنداً به اصل یکصد و شصت و هفتم قانون اساسی جمهوری اسلامی ایران و ماده ۲۱۲ قانون آئین دادرسی کیفری که آمده است قاضی مکلف است حکم هر قضیه را در قوانین مدون بیابد و اگر قانونی در خصوص مورد نباشد یا استناد به منابع فقهی معتبر و یا فتاوی معتبر حکم قضیه را صادر نماید. مراتب طی نامه شماره ۸۹۱۳۱۶ - ۹۰/۲۲۱ از دفتر استفتائات حضرت آیت اله خامنه ای استعلام و در پاسخ طی شماره ۱۴۸۶۵۱ مرقوم داشته اند که ربا گرفتن از اعضاء فرقه مصله فی نفسه اشکال ندارد بنابراین مستنداً به مواد فوق و استفتاء به عمل آمده و با استناد به اصل ۳۷ قانون اساسی جمهوری اسلامی ایران رای بر برائت متهم صادر و اعلام میگردد رای مطروحه حضوری است ظرف بیست روز پس از ابلاغ قابل اعتراض و تجدیدنظر خواهی در محاکم تجدیدنظر استان همانان است.</p>		
برادی - رئیس شعبه اول دادگاه بخش لالجین		
رونوشت برابر با اصل ادارت، مدیر دفتر دادگاه عمومی لالجین		
نشانی لالجین		

Traduction d'un jugement rendu le 23 juin 2011 par un tribunal de Laljin acquittant un musulman du délit d'usure parce que le requérant était bahá'í.

[TRADUCTION DU PERSAN]

Ordre du Tribunal No.:
Dossier No.:
Référence d'archive

**Ne suivez pas (vos) bas désirs,
ou vous dévierez
Branche 101 du Tribunal Public (Pénal)
de la division de Laljin**

[Emblème]
République islamiste d'Iran
Judiciaire

Date d'émission :
2/4/1390 [23 Juin 2011]
Décision du Tribunal
Pièces jointes:
Ref. A Branche 101 du Tribunal Public (Pénal) de la division de Laljin
Ordre du Tribunal No. Z
Plaignant: Mr. X représenté par Mme. Shahlá Zangbúndí [Shahla Zangboundi] et Mr. Riđá Nádírí Muqáddam [Reza Naderi Moghadam].
[Address]
Accusé: Mr. X [adresse]
Charge: Fraude [Usure]

Après avoir examiné et étudié les éléments de preuve et les documents du cas, le tribunal lève l'audience et rend la décision qui suit :

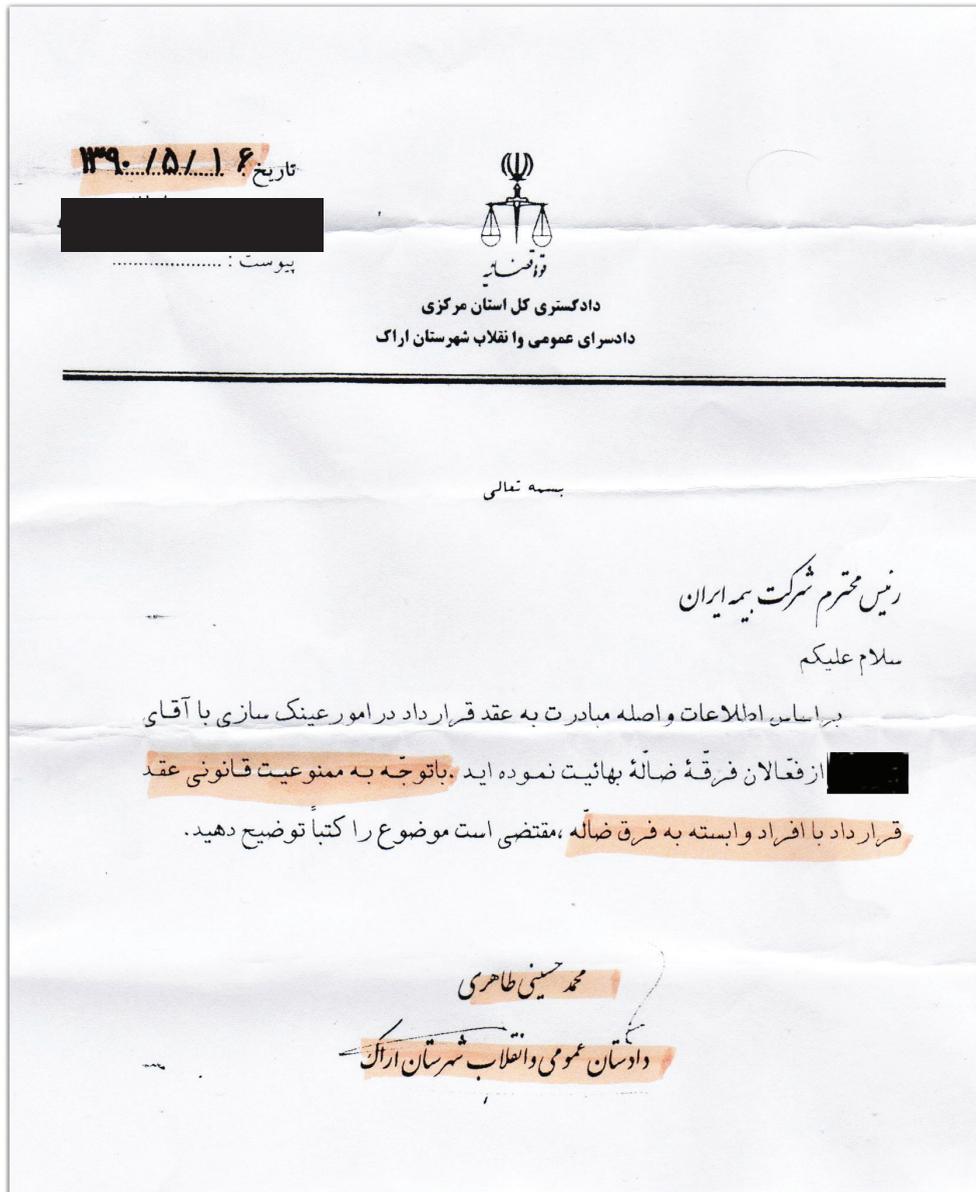
Décision du tribunal

Le défendeur, Yazdán Akbarí, fils de Karam, aurait commis une fraude prenant la forme de l'usure contre le demandeur, Khudábakhsh Khudáyári, fils d'Amírulláh, représenté par l'avocat Riđá Nádírí Muqáddam. Le demandeur prétend que en [13] 79 [2000/01], il a emprunté un montant de 3 000 000 de dollars avec intérêt de [le défendeur]. [Le demandeur] soutient qu'il a calculé l'intérêt mensuel, et que lorsque occasionnellement les intérêts n'ont pas été payés, ils ont été ajoutés au principal. En fin de compte, la somme de 17 millions de Tuman a été versée au défendeur, et après le calcul final, [le défendeur] a informé [le demandeur], qu'il restait 76 millions [Tuman] à lui payer [au défendeur]. Pour prouver sa demande, [le demandeur] a produit un disque compact contenant une conversation entre lui et le défendeur concernant les sommes payées. [Le demandeur] a également produit une liste manuscrite par le défendeur. À la suite des enquêtes et convocations du défendeur dans le but d'une enquête plus approfondie, le défendeur a d'abord nié l'acte d'usure; cependant, après que l'ordre d'enquête a été émis et des copies de ses notes manuscrites [du défendeur] ont été réalisées, l'enquêteur assigné à l'affaire a déterminé que les documents et les éléments de preuve fournis dans cette affaire, y compris les chèques émis, soutenaient la demande du demandeur. En outre, lors de la dernière audition, après un examen comparé des faits entre les parties et après l'examen des conclusions de l'enquêteur, le défendeur a admis indirectement l'usure, mais a ajouté que, puisque le demandeur est un bahá'í, il [le défendeur] n'a pas commis de crime. En réponse à cette affirmation [que le demandeur est un bahá'í] par le défendeur, une enquête a été effectuée sur le demandeur et, en référence à une copie de l'ordonnance judiciaire numéro K / 573/70 délivrée par la branche 12 des tribunaux publics à Hamadán, le demandeur a reconnu qu'il était membre de la secte perverse du Bahaïsme.

Suite à l'aveu du demandeur et compte tenu de l'absence de loi codifiée en matière du droit d'exercer l'usure dans les circonstances données, conformément à l'article 167 de la Constitution de la République islamiste d'Iran, et l'article 214 de la Loi sur les procédures d'audience en matière pénale, qui stipule que le juge doit s'efforcer de statuer sur chaque cas sur la base d'une loi codifiée, et en cas d'absence d'une telle loi, il doit rendre son jugement sur la base de sources islamiques autorisées et de fatwas authentiques, on a fait référence à la lettre numéro 891316-1 / 2/90 [21 avril 2011] du bureau de Sa Sainteté l'Ayatollah Khamenei, qui avait déclaré dans la lettre référence 148651 que l'usure ne porte pas à conséquence lorsqu'elle vise des membres de la secte perverse. Par conséquent, conformément aux articles mentionnés ci-dessus et aux conseils religieux, ainsi que l'article 37 de la Constitution de la République islamique d'Iran, le tribunal rend par la présente une ordonnance d'acquiescement pour le défendeur. Cette ordonnance du tribunal a été rendue en présence [des parties] et peut faire l'objet d'un recours dans les 20 jours de sa délivrance devant les tribunaux d'appel de la province de Hamadán.
Muráđi [Moradi] - Chef de la branche 1 de la Division du tribunal de Laljin [précédemment indiqué comme branche 101]

Copie certifiée - Secrétariat des tribunaux publics de Laljin [Laljin] 28/4/90 [19 juillet 2011]

Original en persan d'une lettre du 7 août 2011 du Bureau du procureur d'Arak à la compagnie d'assurance iranienne affirmant qu'il est illégal de signer un contrat avec des bahá'ís.



Traduction anglaise d'une lettre du 7 août 2011 du Bureau du procureur d'Arak à la compagnie d'assurance iranienne affirmant qu'il est illégal de signer un contrat avec des bahá'ís.

[TRANSLATION FROM PERSIAN]

[Translator's notes appear in square brackets [.].]

Date: 16/5/1390 [7 August 2011]

Number: [REDACTED]

Enclosure:

[REDACTED]

[Emblem]

Judiciary

Central Provincial Court of Administrative

Justice

Revolutionary Prosecutor's Office of the City

of Arák

In the Name of the Most High

Respected Director of Iran Insurance Company

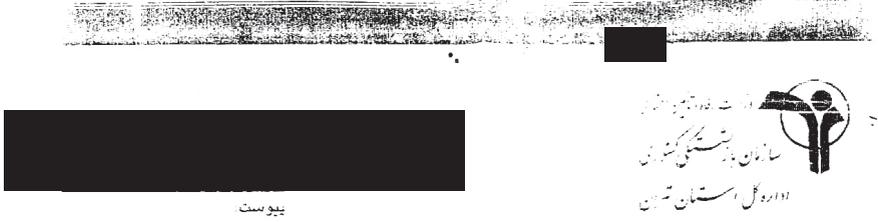
Peace be upon you!

Based on information received, you have signed a contract with [REDACTED] in relation to his optical business. He is one of the active members of the perverse sect of Bahaism. Bearing in mind that signing contracts with individuals belonging to the perverse sect is legally prohibited, you must therefore explain the situation in writing.

Muḥammad Ḥusaynī Ṭáhirí [Mohammad Hoseini Taheri]

Public and Revolutionary Prosecutor of the City of Arák

Original en persan d'une lettre du 23 mai 2011 du Ministère du bien-être et de la sécurité sociale refusant le virement des allocations de retraite au motif que l'employé retraité est bahá'í.



پیوست

مدیریت آموزش و پرورش منطقه ۱۷ تهران

موضوع: انتقال کسور بازنشستگی

با سلام و احترام

نظر به اینکه نامبرده طبق حکم شماره ۱۲۳۳۶۰/۱۵ مورخ ۶۲/۱۲/۱۷ لغو حکم استخدامی گردید و تابع مسلک بیانی بوده، لذا انتقال کسور نامبرده مجوزی ندارد.

مستوفی سید سلیمان
سرپرست نمایندگی مرکزی شهر تهران

وزیران آموزش و پرورش منطقه ۱۷
شماره ۱۷۴۸۴۰۶۶۴
تاریخ ۹۵/۳/۱۷

بنام خدا - مسئول محترم دبیرخانه
تلفاتی از ثبت در اتوماسیون
برسان می‌گردد این مستندات اقدام کرده
رویت
سازمان آموزش و پرورش منطقه ۱۷



Translation anglaise d'une lettre du 23 mai 2011 du Ministère du bien-être et de la sécurité sociale refusant le virement des allocations de retraite au motif que l'employé retraité est bahá'í.

[TRANSLATION FROM PERSIAN]

(Emblem)

Ministry of Welfare and Social Security
National Retirement Organization
Directorate General of Tehran Province
Date: 23 May 2011

Number [REDACTED]

Attachment: Management of the Board of Education District 17 of Tehran

Subject: the transfer of pension contributions of [REDACTED]

Greetings and Regards,

Whereas the employment of the person mentioned above is revoked under ruling number 123360/15 dated 62/12/17 (March 7, 1984). As she is a follower of The Baha'i sect, the transfer of her pension contributions is not permitted.

Mahmood Seil Sapoor (illegible)

Head of Central Agencies of Tehran

Stamps:

1-Secretariat of the board of Education- District 17
Number 17/54664/55
Date 28 May 2011

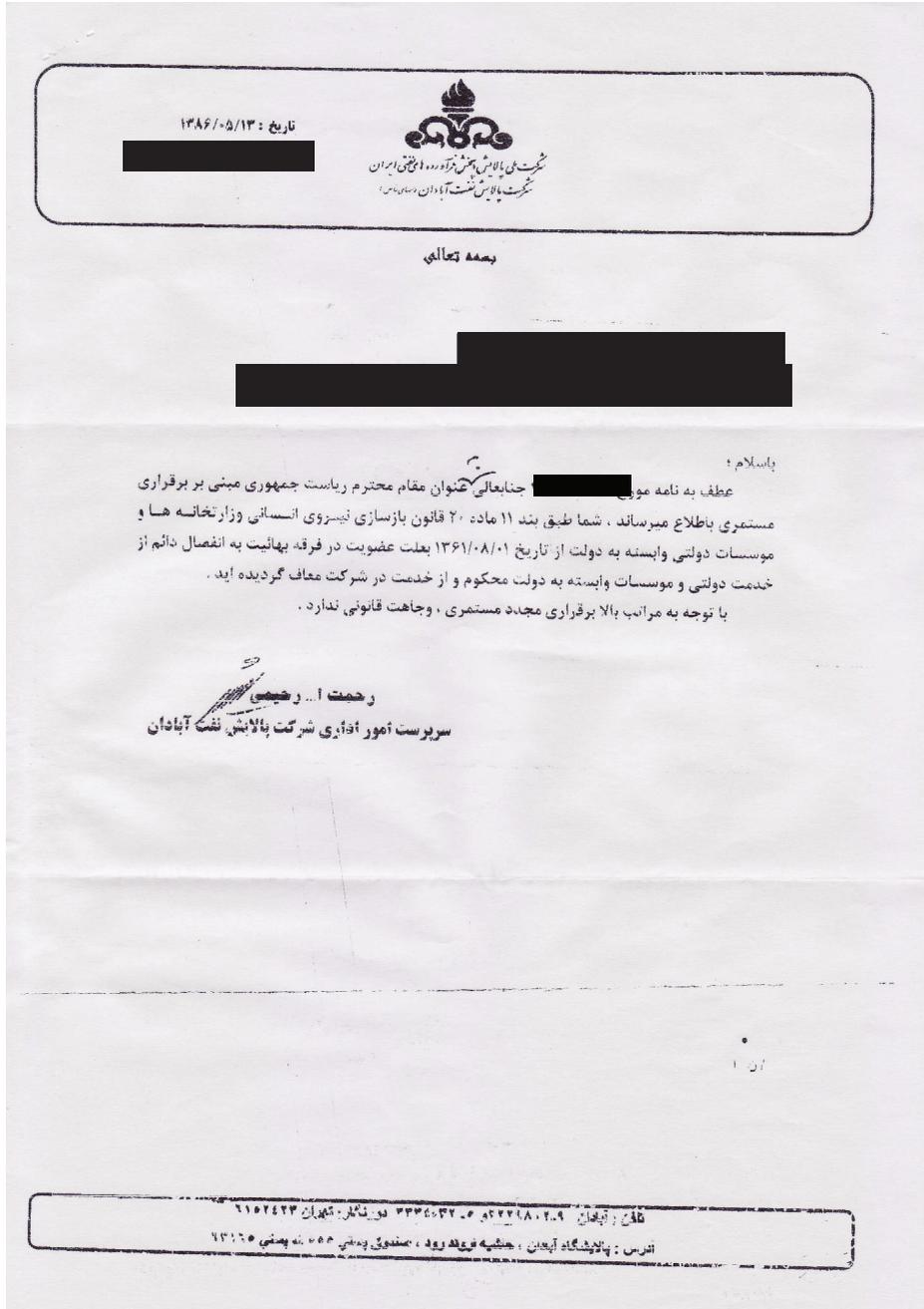
2- In the name of God - Supervisor of the office of Secretariat

Please be submitted after registration in "automation" so that (illegible) provisions would be applied

Copy

Head of the Board of Education District 17
28 May 2011

Original en persan d'une lettre du 5 août 2007 de la Société nationale iranienne du pétrole à un baba'i indiquant que « en raison de votre appartenance à la secte bahaïste », cette allocation ne peut être renouvelée.



Traduction anglaise d'une lettre du 5 août 2007 de la Société nationale iranienne du pétrole à un bahá'í indiquant que « en raison de votre appartenance à la secte bahaïste », cette allocation ne peut être renouvelée.

[PROVISIONAL TRANSLATION FROM PERSIAN]

[Translator's notes appear in square brackets [].]

Date: 13/05/1386 [5 August 2007]	[Emblem]
Number: [REDACTED]	National Iranian Oil Products Refining & Distribution Company Ábádán [Abadan] Oil Products Refining Company (Limited)

In the Name of God

Mr. [REDACTED] former employee, number [REDACTED]
Address: [provided]

Greetings,

With reference to your letter dated [REDACTED], addressed to the esteemed presidency of the Islamic Republic of Iran in connection with instituting your pension, it is hereby conveyed that, in accordance with Paragraph 11 of Article 20 of the Restructuring of Human Resources Act for government ministries and establishments associated with the government, from 01/08/1361 [24 October 1982], and owing to your membership of the Bahaist sect, you have been permanently removed from your government position and any establishment associated with the government and have been exempted from serving in the company.

In light of the above explanation, any renewal of your pension arrangement is not legally admissible.

[Signed:] Raḥmatu'lláh Raḥímí [Rahmatollah Rahimi]

Administrative Supervisor, Ábádán Oil Products Refining Company

Traduction anglaise d'une lettre du 18 février 2010 du Bureau de surveillance des lieux publics au président de l'association des affaires syndicales demandant des informations sur les bahá'ís de Karaj.

[PROVISIONAL TRANSLATION FROM PERSIAN]

[Translator's notes appear in square brackets [].]

The dawn of the revolution is the rising of the sun of independence and freedom.
“Imám Khomeini”

From: Public Places Supervision Office, Tehran

To: The Esteemed Head of the Association for Union Affairs

Subject: Submitting information about the Bahá'ís who are operating under the Union

Greetings,

Salutation to Muḥammad, may the peace and blessings of Allah be upon Him and His family.

Respectfully, please take appropriate measures to immediately release to our office particulars of the Bahá'ís who are actively operating under the union in the city of Karaj both with and without a business license according to the following chart:

Line/Section	
Name and Surname	
Father's Name	
National ID Number	
Place of Birth	
Date of Birth	
Type of Work	
Manager	Responsibility
Agent/liaison	
Staff	
Janitorial	
Licensed	Status of the business
Not Licensed	
Period in operation	

Head of the Public Places Supervision Office, Tehran

Sergeant Pásdár, Ḥabíbu'lláh Šádiqí
[Stamp—No. 3/631]

29/11/88 [18 February 2010]

Original en persan d'une lettre du 15 juin 2009 de la fédération des fournisseurs de pièces détachées automobiles au directeur des affaires syndicales de Karaj, demandant à ce que le activités des bahá'ís soient empêchées.

تاریخ: ۲۵، ۳، ۸۸

شماره: [REDACTED]

پوست: [REDACTED]

بسمه تعالی

اتحادیه صنف فروشندگان

لوازم یدکی اتومبیل کرج

شماره ثبت ۲۰

رئیس محترم اتحادیه فروشندگان لوازم یدکی اتومبیل کرج
موضوع: عدم صلاحیت فرقه بابیت
سلام علیکم

وقتاً که می‌خوانم شماره ۱۱۹۵ مورخ ۹، ۹، ۸۷ در مورد فعالیت‌های این فرقه که از فرقه بابیت که
مورد تأیید اداره محترم است که قرار می‌گیرد و دارای فعالیت‌های گوناگون و گوناگون می‌باشد که
به نام خود که از کفر آن تا به جمع قریب ۳۰۰ نفر می‌رسد. ضمیمه مواردی که در آن تاکنون کارهای بجا
در این دست‌رست لازم است جهت جلوگیری از فعالیت‌های غیرقانونی و در راستای
رئیس اتحادیه فروشندگان لوازم یدکی اتومبیل کرج
[Signature]

تلفن: ۲۲۴۲۳۱۹

کرج - میدان آزادگان ساختمان سپید، واحد ۱۶

Traduction anglaise d'une lettre du 15 juin 2009 de la fédération des fournisseurs de pièces détachées automobiles au directeur des affaires syndicales de Karaj, demandant à ce que les activités des bahá'ís soient empêchées.

[PROVISIONAL TRANSLATION FROM PERSIAN]

[Translator's notes appear in square brackets [].]

Date: 25/3/88 [15 June 2009] In the Name of God Federation of Suppliers of
Number: [REDACTED] Automobile Spare Parts of Karaj
Enclosure: Registration number 30

To the Esteemed Director of the Association for Union Affairs, [REDACTED]

Subject: Lack of Credibility [Exclusion] of the Baháism sect

Greetings,

Respectfully, concerning letter 11950, dated 4/9/87 [24 November 2008], with regard to the application for a permit [by members of] the sect of Baháism—who are not approved by the office of Amákin [Public Places Supervision Office¹]^[1]—and those [Bahá'ís] who are operating [in this field], so far the instructions in the said letter have not been properly executed by your respected association. Should the individuals [belonging to the said group] be still operating, appropriate instructions must be given to prevent their activities.

Head of Federation of Suppliers of Automobile Spare Parts

‘Alí-Akbar Qásimzádh [Ali-Akbar Ghasemzadeh]

[Address]

¹ [“Edare-ye Amaken”: responsible for the enforcement of accepted moral codes in places of work and other offices.]

مجموعه استفتا، فتوا و نظر شش تن از مراجع عظام تقلید در مورد فرقه ضالّه بهائیت

سوالات مطرح شده :

۱) آیا بهائیت ضالّه و منحرف است؟

۲) آیا بهائیان نجس هستند؟

۳) بهائیان اجازه تبلیغ فرقه خود را در کشور از نظر شرعی دارند؟

پاسخ ها :

• **مقام معظم رهبری حضرت آیت اعلیٰ علامه سید علی خامنه ای (دامت برکاته)**

بغور کلی از هرگونه معاشرت با این فرقه ضالّه و مضلّه اجتناب کنید.

۱) بانه کاملاً منحرف هستند.

۲) بانه نجس هستند.

۳) چون موجب انحراف و گمراهی مردم می شود اجازت تبلیغ ندارند.

• **حضرت آیت اعلیٰ تهری همایونی**

۱) فرقه ای ضالّه است و بسیار منحرف

۲) از سگ هم نجس تر هستند و فرقه ای من در آوردی است.

۳) تبلیغ فرقه آنها حرام است، چون گرایش به کفر دارند و سبب برتد شدن انسان ها می شوند.

• **حضرت آیت اعلیٰ مکارم شیرازی**

۱) بانه، بهائیان کافر حساب می شوند.

۲) بهائیان کافر و مرتد هستند و نجس

۳) از نظر شرعی تبلیغ این فرقه ضالّه حرام است چون بهائیان نجس و کافر هستند.

• **حضرت آیت اعلیٰ وحید خراسانی**

۱) بانه

۲) نجس هستند چون کافرند.

۳) اجازه تبلیغ فرقه منحرف و ضالّه خود را ندارند.

• **حضرت آیت اعلیٰ العظمی آقای بروجردی**

لازم است مسلمان نسبت به این فرقه منحرف و مغالطه و معامله را ترک کنند فقط از مسلمان تقاضا دارم آرامش و حفا انتظام را از دست ندهند. (مقصود از لزوم در اینجا عرفی نیست بلکه لزوم فقهی است که همان معنای واجب را می دهد.)

• **حضرت آیت اعلیٰ محمد رضا الموسوی کلایبگانی**

به نحوی که حضرت آیه اله العظمی آقای بروجردی قدس سره مرقوم فرموده اند لازم است مسلمان نسبت به این فرقه ضالّه معاشرت و معامله را ترک کنند و از عموم مسلمان تقاضا دارم آرامش و حفا انتظام را رعایت نمایند. خداوند متعال همه را از شر و فتن آخر الزمان حفا فرماید.

• **نظر دانشمند برجسته حضرت حاجی الاسلام شیخ حسین انصاریان پیرامون فرقه ضالّه بهائیت :**

اولاً : این فرقه را دشمنان استعمارگر برای مقابله با اسلام امیل، طراحی نموده اند که باید از گرایش به آن فرقه اجتناب نمود، که سرانجامی جز ضلالت و گمراهی ندارد. بعضی از مذاهب ساختگی که در قرون اخیر پیدا شده اند، برای رسیدن به اهداف شوم خود، لازم حیده اند که قبل از هر چیز پایه خائمت پیامبر اسلام (ص) را به گمان خویش متزلزل سازند، لذا بعضی از آیات قرآن را که هیچ دلالتی بر هدف آنها ندارد را به کمک تفسیر به رأی (برداشت شخصی) و سفسطه بر مقصود خود منطبق ساخته اند که یکی از آنها آیه ۳۵ سوره اعراف است. آنها بدون اینکه قبل و بعد این آیات را در نظر بگیرند، می گویند: این آیه (آیه ۳۵ سوره اعراف) با توجه به جمله « ای فرزندان آدم، چون پیامبرانی از جنس خودتان به سوی تن آید که آیاتم را بر شما بخوانند [به آنان ایمان آورید و آیاتم را عمل کنید] « که فعل مضارع دارد دلیل بر این است که امکان دارد پس از پیامبر اسلام، پیامبران دیگری مبعوث شوند. ولی اگر کمی به عقب برگردیم و آیات گذشته را که از آفرینش آدم و سکونت او در بهشت و سپس رانده شدن او و همسرش از بهشت سخن می گوید مشاهده کنیم روشن می شود که مخاطب در این آیات مسلمانان نیستند، بلکه مجموع جامعه انسانی و تمام فرزندان آدمند، زیرا شک نیست که برای مجموعه فرزندان آدم رسولان زیادی آمده اند. منتهی این عده از دین سازان برای انفعال مردم، آیات گذشته را به دست فراموشی می سپارند و مخاطب در این آیه را خصوص مسلمانان می گیرند و از آن نتیجه گیری می کنند که احتمالاً رسولان دیگری در کار است. در این گونه سفسطه جملهای از یک آیه را از بقیه جدا می کنند و قبل و بعد آن را نادیده می گیرند و بر مفهومی که تمایل دارند تطبیق می دهند.

ثانیاً : پیروان فرقه بهائیت از آن جهت که دارای افکار و عقایدی کاملاً باطل و ضد حقیقت و خلاف شریعت ناب محمدی (ص) هستند، از نظر علما و فقهای اسلام، نجس هستند و هر گونه ارتباط با آنها نیز جایز نمی باشد و شرعاً نباید با آن ها معاشرت داشت.

ثالثاً : لازم است به بخشی از عقاید بهائیت توجه کنید تا خود قضاوت نمایید که آن ها چگونه راه خذلان و جهنم را در پیش گرفته اند و هدهای را نیز فریب داده و با خود همراه ساخته اند :

رهبر فرقه بهائیت شخصی به نام «علی محمد باب» است که خود را پیامبر (ص) می داند و احصای نبوت کرده است، از دواج معارم مانند ازدواج با خواهر را جایز می داند و حتی به مردان اجازه می دهد همسران خود را در اختیار دیگران قرار دهند. بهشت و جهنم را قبول ندارند، نبوت پیامبر اکرم (ص) را انکار می کنند، خود را صاحب شریعت می پندارند، خود را در زمره پیامبران بلکه برتر و بالاتر می پندارند، شریعت و کتاب ساختگی خود را که موهب از مطالب بی اساس و مزخرفات است را نسخ شریعت و کتب آسمانی قلمداد نموده اند. «علی محمد باب» که رهبر بهائیت است پا را فراتر گذاشته و ادعای الوهیت (خدایی) نیز نموده است.

Traduction d'une liste de fatwas et de décret publiés par les autorités religieuses à propos des bahá'ís et de leurs activités commerciales.

[TRADUCTION PROVISOIRE DU PERSAN]

[Les notes de traduction apparaissent entre crochets [].]

Liste d'études religieuses, opinions et décrets émis par six Grand Ayatollahs et sources d'autorité concernant la secte perverse du Bahaïsme :

Questions :

1. Le Bahaïsme est-il égaré et pervers?
2. Les bahá'ís sont-ils Najis [sales]?
3. D'un point de vue religieux, les bahá'ís ont-ils le droit d'enseigner leur secte dans le pays ?

Réponses :

Le Guide Suprême, Ayatollah Ali Khamenei:

Tenez-vous à l'écart de cette secte égarée et perverse.

1. Oui, ils sont complètement pervers.
2. Oui ils sont Najis.
3. Ils ne devraient pas pouvoir enseigner car ils vont pervertir et détourner les gens.

Ayatollah Nouri Hamadani:

1. C'est une secte égarée et complètement perverse.
2. Ils sont plus Najis que les chiens. C'est une secte créée par l'homme.
3. La propagation de leur secte est Harám [religieusement interdite], parce que ce sont de infidèles et ils entraîneront les gens vers l'apostasie.

Ayatollah Makarem Shirazi:

1. Oui, les bahá'ís sont considérés comme des infidèles
2. Les bahá'ís sont des infidèles, des apostats et Najis.

continue à la page suivante

Ayatollah Vahid Khorasani:

1. Oui.
2. Ils sont Najis parce que ce sont des infidèles
3. Ils n'ont pas le droit de transmettre et enseigner leur secte perverse et égarée.

Grand Ayatollah Boroujerdi:

C'est une nécessité que les musulmans ne s'associent pas ou ne commercent pas avec cette secte. Je demande seulement aux musulmans de ne pas oublier de maintenir la paix et l'ordre. (La nécessité ne fait pas référence à la même notion qu'en common law, mais doit plutôt être comprise d'un point de vue religieux, comme une obligation.)

Grand Ayatollah Mohammad Reza Mousavi Golpayegani:

Comme l'Ayatollah Boroujerdi l'a décrété, il incombe aux musulmans de ne pas s'associer ou commercer avec cette secte perverse. Je demande à tous les musulmans de maintenir la paix et l'ordre. Que Dieu nous sauve tous des maux de la fin du monde.

L'opinion du bienaimé savant, Hujjatu'l-Islám Sheikh Hosein Ansarian concernant la secte perverse du Bahaïsme:

Tout d'abord, cette secte a été créée par des ennemis colonialistes pour combattre le noble Islam. L'attachement à cette secte doit être évité, car il n'aura d'autre fin que la misère et la perversion. Certaines des religions créées par l'homme qui sont apparues au cours des siècles derniers - pour atteindre leurs objectifs maléfiques - ont jugé nécessaire, dans leur esprit, de secouer le Khátimíyyat [] du prophète de l'Islam. Ainsi, ils ont interprété certains versets du Coran qui n'ont rien à voir avec leur but et par erreur ont essayé de les rendre conformes à leurs propres idées. L'un d'eux est le verset 35 d'A'ráf. Sans citer les versets d'avant et après, ils disent que ce verset qui déclare: « O fils d'Adam, chaque fois qu'il arrive des messagers parmi vous, répétant mes signes pour vous ... » (croyez en eux et suivez mes versets) emploie un verbe au futur qui signifie

continue à la page suivante

qu'il est possible que d'autres prophètes viennent après le prophète de l'islam.

Mais si nous revenons un peu en arrière et examinons les versets précédents qui parlent de la création d'Adam et de sa vie dans le ciel, puis de son expulsion du ciel avec sa femme, nous voyons clairement que ces versets ne s'adressent pas aux musulmans; [ils ont été adressés] plutôt à toute la société et aux enfants d'Adam. Il ne fait aucun doute que beaucoup de prophètes sont apparus pour tous les enfants d'Adam. Mais ces créateurs de religion ignorent les versets précédents et déclarent que ces versets ont été adressés aux musulmans et concluent qu'il y aura peut être un jour d'autres prophètes de Dieu. Par cette erreur, ils séparent un verset des autres et ignorent les versets qui l'ont précédé pour l'adapter à l'interprétation qu'ils souhaitent.

Deuxièmement, parce que les partisans de la secte bahá'í ont des pensées et des croyances qui sont absolument fausses et contre la noble religion de l'islam, selon le décret des chefs religieux et savants de l'islam, ce sont des Najis et aucune association avec eux n'est permise et d'un point de vue religieux, toute association avec eux est interdite.

Troisièmement, il faut examiner certaines des croyances du bahaïsme afin que vous puissiez juger par vous-même comment ils poursuivent la voie de l'infamie et de l'enfer et comment ils ont trompé un certain nombre de personnes pour suivre leur propre mode de vie:

Le chef de la secte du Bahaïsme était un individu nommé «Alí-Muhammad Báb», qui se considérait comme un Messager de Dieu et prétendait en être un. Il autorise des mariages interdits comme avec sa propre sœur. Il permet même aux hommes d'offrir leurs femmes à d'autres. Ils ne croient pas au ciel et à l'enfer. Ils nient que le Prophète d'islam soit un Messager de Dieu. Ils se considèrent comme des disciples d'une religion. Ils se considèrent parmi les prophètes et encore mieux et plus élevés qu'eux. Ils considèrent que leur propre livre artificiel qui est plein de mots absurdes et sans fondement, annule tous les livres et religions du monde entier. 'Alí-Muhammad Báb, qui est le chef du Bahaïsme, est même allé plus loin et prétendait être Dieu.

³ Croyance que Mahomet est le dernier prophète

En complément de ce rapport, d'autres ressources sont disponibles en ligne sur le site : www.bic.org/Bahai-Question-Revisited

Parmi les documents disponibles en ligne :

- La liste des résolutions des Nations Unies et de ses différents organes qui font référence à la situation des bahá'ís en Iran depuis 1980.
- La liste des bahá'ís qui ont été tués en Iran depuis 1978.
- Un résumé de près de 400 exemples de propagande anti-bahá'í diffusée par le gouvernement ou par des sources mi-officielles.

RESSOURCES EN LIGNE

La question Bahá'íe revisitée : **Persécution et résilience en Iran**

Un rapport de la Communauté bahá'íe internationale
octobre 2017